

**RECUEIL  
DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**N° 7**

**Septembre — Décembre 2018**



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°7

## SOMMAIRE

### Première Partie

#### COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 septembre 2018 (Procès-verbal littéral)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 octobre 2018 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 14 novembre 2018 (Compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 5 décembre 2018 (Compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 décembre 2018 (Extraits du compte rendu)

### Seconde Partie

#### ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux élus communautaires
- ☞ Arrêtés de délégation de signature aux agents communautaires



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## PREMIERE PARTIE



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMAND

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2018**  
**PROCÈS-VERBAL**

L'An deux mille dix-huit, le 19 Septembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 septembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président. Jean-Luc BOUILLIE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

M. ALBENQUE Roger, M. BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M. BAZIRE Guy, M. BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BONNARD Renée, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BROCHOT Bernard, M. CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M. CHAMPREDON Michel, M. CHAPLAIS Robert, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. COLLEU Etienne, M. CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M. DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M. DERRAR Mohamed, M. DESSAINT Didier, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, M. GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M. HEBERT Dominique, M. HUBERT Xavier, M. KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M. LEBLOND Jean, M. LEFRANÇOIS Thierry, M. LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M. MASSON Serge, M. MOLINA Michel, M. MOREL Jean-Pierre, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PAVON Jean-Pierre, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. SIMON Stéphane, M. WILMART Marceau, M. ALLANO Jean-Claude, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. CLOMENIL Joël, M. DUTREMEE Serge, M. HERVIEU Joël, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, M. LEPINTEUR Ollivier, Mme MARTIN Françoise, M. NOEL Gilbert, Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame PRÉVOST Annie suppléant(e) de Monsieur HAMEL Raynald, Madame DECAUX Nadège suppléant(e) de Monsieur JAMES Jean-Claude, Madame HORION Françoise suppléant(e) de Monsieur MORILLON Marc, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Madame LE GAL Nadine suppléant(e) de Monsieur BONBONY Jean-Claude, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques, Monsieur CHABROL Marcel suppléant(e) de Monsieur GAUTIER Francis, Monsieur NORBLIN Raphael suppléant(e) de Monsieur POUCHIN Jacques, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Patrick CASTEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Claude ROYOUX, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Michel MOLINA, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Monsieur Patrik WATEL a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Monsieur Jean-Paul HEROUARD a donné pouvoir à Monsieur Joël CLOMENIL, Madame Delphine PECQUEUX a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE,

## **ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Madame BOCAGE Sophie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAMOIN Emmanuel, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame COSTENTIN Stéphanie, Madame JUIN Clarisse, Monsieur MANÉ Abdoulaye, Monsieur MARQUAIS Raynal, Monsieur RANGER Michel, Monsieur VEYRI Timour, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad

\*\*\*

## **Informations**

### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je vous souhaite un bon Conseil communautaire.

Je vais commencer par deux ou trois petites annonces, à commencer par l'annonce de la démission de deux de nos collègues :

- M. Pascal VINÉ d'Évreux, qui m'a donné sa démission pour des raisons professionnelles et qui ne sera pas remplacé dans ce Conseil communautaire pour des raisons de parité. La parité nous empêchera désormais de siéger au complet. En effet, comme c'est une femme qui va le remplacer au Conseil municipal d'Évreux et que les Agglomérations sont soumises à des règles de parité pour les remplacements, contrairement aux communes, et donc qu'un homme doit être remplacé par un homme, nous aurons un siège de moins désormais dans notre Agglomération. C'est une des conséquences de la parité.
- M. Daniel JENNAT, qui est actuellement remplacé par son suppléant M. Thierry MARAIS et qui m'a donné sa démission pour des raisons de santé.

M. CHAMPREDON.

### **M. Michel CHAMPREDON**

M. le Président, sans doute cela m'avait-il échappé mais je découvre effectivement les limites de la question de la parité sur des aspects comme celui-là qui confinent un peu – je le dis tel que je le pense – à une forme de stupidité réglementaire. Vous n'y êtes pour rien. Nous avons au Conseil municipal d'Évreux Thierry QUENNEHEN qui est un homme et qui saurait parfaitement défendre les intérêts de la Ville, si tant est qu'il y ait des intérêts à défendre à la Communauté puisque l'on doit défendre d'abord l'intérêt communautaire, mais cela peut être une piste à examiner pour le prochain Conseil communautaire après tout. Puisqu'il faut que ce soit un homme qui rentre au Conseil communautaire au nom de la parité, vous n'êtes pas obligé de faire appel uniquement à votre majorité.

### **M. Guy LEFRAND**

Non, c'est sur le scrutin de liste. Les services ont étudié cette possibilité. Nous avons nous aussi regardé ceux qui parmi les Conseillers municipaux n'étaient pas Conseillers communautaires, mais les services nous ont confirmé que c'était sur un scrutin de liste. Ça ne peut pas être M. QUENNEHEN, malgré ses immenses qualités et le travail qu'il mène au sein du Conseil municipal d'Évreux. Là non plus je n'y suis pour rien, le réglementaire comme le législatif ne nous le permettent pas. Évreux sera donc un peu plus minoritaire au sein de ce Conseil communautaire, mais cela ne me pose aucun problème.

Mes chers collègues maires, vous trouverez à votre place le compte administratif 2017. Ce sont les deux tomes que vous avez devant vous. Je vous rappelle qu'il est obligatoire de le mettre à disposition de vos habitants dans les mairies. Il s'agit là aussi d'une formalité légalement obligatoire.

---

## **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 juin 2018**

### **M. Guy LEFRAND**

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le procès-verbal littéral de la réunion du Conseil communautaire du 19 juin 2018 qui vous a été envoyé par mail et, normalement, avec le dossier du présent conseil. Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Non, je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir prendre acte de la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires du 10 juillet et du 4 septembre qui ont dû vous être envoyés avec le dossier du présent conseil. Y a-t-il des remarques sur ces comptes rendus ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 19 juin 2018.
-

## Budget supplémentaire 2018

### **M. Guy LEFRAND**

Je vous propose d'attaquer les premières délibérations sur les finances.

Je salue le retour parmi nous de Bruno GROIZELEAU, que nous sommes très heureux de revoir et qui a tout à l'heure présidé la CLECT, laquelle s'est – me semble-t-il – très bien déroulée. Comme d'habitude je n'ai pas voulu y participer pour que vous puissiez être libres de vos débats et de vos échanges. Nous sommes donc heureux de le revoir. Comme un bonheur ne vient jamais seul, Bruno GROIZELEAU et Sylvain BOREGGIO, qui, comme vous le savez, remplace Bruno GROIZELEAU quand il est obligé de s'absenter, ont décidé de nous faire un numéro de duo ce soir. Je propose donc à M. BOREGGIO de commencer, et M. GROIZELEAU complétera en fonction des besoins. Nous allons vous proposer le projet de Budget supplémentaire en une seule délibération. Nous présenterons tout en une fois; néanmoins, il faudra que je vous fasse voter chaque budget de manière distincte.

M. BOREGGIO.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Ce que je vous propose, pour que ce soit simple, convivial et surtout compréhensible par tous, c'est surtout de ne pas prendre la délibération qui vous est présentée et éviter de relire tous les tableaux et tous les chiffres, qui vous assommeraient si bien qu'au bout du compte plus personne ne comprendrait plus rien. Je vous propose de vous faire, sous la forme de quelques *slides*, une présentation beaucoup plus simple du budget supplémentaire (BS), en nous attardant uniquement sur les points essentiels, qui représentent 95% de ce budget supplémentaire.

Vos questions seront bien sûr les bienvenues. M. GROIZELEAU et moi-même seront prêts à y répondre.

### **Budget principal**

S'agissant de ce BS, nous allons commencer par le budget principal, pour lequel nous enregistrons en recettes nouvelles + 426 K€, qui sont liés :

- au chapitre 70 « produits des services » : 130 K€, correspondant à une régularisation de l'estimation des recettes générées dans le cadre de la collecte des déchets sur les communes hors du territoire EPN,
- au chapitre 73 « impôts et taxes » : 263 K€, correspondant à une régularisation des recettes de taxes locales en fonction des notifications reçues.

En matière de dépenses, nous enregistrons + 398 K€, notamment :

- au chapitre 011 « charges à caractère général » : 413 K€, principalement pour le traitement des déchets, le garage, le service propreté,
- au chapitre 012 « charges de personnel » : 207 K€, correspondant à l'ajustement des crédits nécessaires aux nouvelles mutualisations de service en cours d'exercice 2018. En effet, lorsque nous avons repris des compétences telles que les piscines, le Conservatoire à rayonnement départemental etc., nous nous sommes aperçus après coup qu'il fallait aussi faire l'entretien notamment extérieur de tous ces bâtiments, et pour cela il faut du personnel, et donc cela nous coûte un petit peu plus que prévu.
- au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : 271 K€, dont une hausse de + 725 K€ (ce qui n'est pas neutre) des crédits nécessaires à la gestion des déchets due au SETOM. Nous le subissons, nous n'y pouvons rien. M. le Président, vous allez être heureux.

### **M. Guy LEFRAND**

Je ne dis plus rien sur le SETOM, vous savez à peu près ce que j'en pense maintenant. + 700 K€ pour n'avoir peut-être même pas le même service rendu, cela devient un peu limite.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

- Mais il y a aussi une baisse des subventions d'équilibre en faveur des budgets annexes dont - 401 K€ de baisse de subvention au budget Mobilités, que nous verrons après, ce qui rééquilibre un tout petit peu.
- au chapitre 014 « atténuation de produits » : - 470 K€ correspondant à la régularisation des attributions de compensations. Nous avons en début de mandat un tout petit peu gonflé ce chapitre. Maintenant que nous savons exactement ce que nous allons attribuer aux communes, il nous reste 470 K€.

Voilà pour la partie Fonctionnement de ce budget principal. Y a-t-il déjà des premières questions à ce niveau ? M. GROIZELEAU, voulez-vous intervenir ? Je continue, je déroule et nous verrons après.

## **M. Guy LEFRAND**

Déroulez.

## **M. Sylvain BOREGGIO**

Nous verrons après.

Sur la partie Investissement du budget principal, nous enregistrons des dépenses réelles nouvelles hors restes à réaliser à hauteur de 764 K€ :

- au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : + 165 K€, correspondant à des frais d'études notamment pour la piscine et la salle omnisports,
- au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : - 551 K€, essentiellement dus à la réduction des subventions d'équipement versées à la DREAL (- 975 K€) et à l'inscription de crédits supplémentaires pour les travaux du parking du collège Jean Jaurès (+ 200 K€, que le Département et nous-mêmes n'avons pas vu venir) et aux subventions aux entreprises (+ 200 K€),
- au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : + 473 K€, et notamment :
  - + 1, 252 M€ destiné aux infrastructures, à l'acquisition de matériel (achat de balayeuses, d'épareuses, travaux place des Peupliers etc.)
  - - 800 K€ pour le service prévention et gestion des déchets, qui réfléchit à une modification plus approfondie et plus pertinente, de son mode de collecte, ce qui fait que la totalité des crédits ne sera pas consommée en 2018. Je crois que nous pouvons souligner, M. le Président, que ce service fait d'énormes efforts pour faire des économies, et elles ne sont pas neutres : -800 K€.
- au chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : + 510 K€ de crédits supplémentaires inscrits essentiellement pour les avances aux entreprises dans le cadre de l'aide aux entreprises – nous le verrons tout à l'heure à l'ordre du jour, un cas sera évoqué ce soir.

Voilà pour le budget principal, pour les parties Fonctionnement et Investissement.

Si nous continuons à dérouler, nous allons arriver aux budgets annexes.

### **Budget Eau**

En recettes réelles nouvelles, nous enregistrons + 54 K€. Comme ce sont des petits détails, nous n'allons pas trop nous étendre. En revanche, en dépenses réelles nouvelles, nous enregistrons + 892 K€, destinés à :

- la régularisation des consommations d'eau,
- l'ajustement de la prise en charge par le budget eau de la masse salariale d'agents mutualisés,
- la prise en charge des créances éteintes. J'insisterai énormément sur ce point car il s'agit d'un sujet que nous aborderons tout à l'heure. La somme provisionnée pour des créances éteintes s'élève à 250 K€.
- la prise en compte du risque d'impayés sur la facturation eau, à hauteur de 400 K€. 650 K€ sont donc budgétés pour les créances éteintes et le risque d'impayés, ce qui est énorme.

## **M. Guy LEFRAND**

Gardez ce chiffre en tête pour la dernière délibération de ce soir.

## **M. Sylvain BOREGGIO**

En section d'investissement, les 250 K€ de dépenses nouvelles réelles correspondent au lancement du marché de renouvellement de canalisations, des travaux qu'il est indispensable de faire.

### **Budget Assainissement ex GEA**

Nous sommes encore obligés de traiter les budgets annexes de manière différente entre l'ex GEA et l'ex CCPN. En dépenses réelles nouvelles, nous enregistrons + 529 K€, destinés, comme pour le budget Eau tout à l'heure à :

- la régularisation des consommations d'eau,
- l'ajustement de la prise en charge par le budget assainissement de la masse salariale d'agents mutualisés,
- la prise en compte du risque d'impayés sur la facturation assainissement – car quand on ne nous paye pas la facture d'eau, généralement on ne paie pas l'assainissement non plus. Un budget de 400 K€ est donc prévu.

Aucune dépense réelle d'investissement supplémentaire n'est inscrite au BS Assainissement ex GEA.

### **Budget Assainissement ex CCPN**

Des dépenses réelles nouvelles sont inscrites à hauteur de + 160 K€, destinées à la régularisation des consommations d'eau et électricité uniquement. Pour ce qui est des ajustements, cela reste stable d'ici la fin de l'année 2018.

### **Budget Assainissement non collectif**

Il n'y a aucune inscription supplémentaire significative en section d'exploitation. En investissement, nous enregistrons une hausse de l'emprunt d'équilibre due notamment au déficit d'investissement reporté. Aucune dépense réelle d'investissement supplémentaire n'est inscrite au BS en dehors des restes à réaliser qui s'élèvent à 251 K€.

### **Budget Mobilités**

Pour terminer, il nous reste le budget Mobilités, que nous avons déjà évoqué tout à l'heure. En recettes réelles nouvelles, nous enregistrons -401 K€. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, cette baisse de recettes correspond à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Les dépenses nouvelles s'élèvent à 12 K€. En section d'investissement, il y a annulation de l'emprunt d'équilibre. Aucune dépense réelle d'investissement supplémentaire inscrite au BS pour boucler le budget 2018.

Voilà les principaux chiffres de ce budget supplémentaire qui vous est proposé.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. M. GROIZELEAU, avez-vous quelques précisions supplémentaires à apporter ?

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Non, Sylvain BOREGGIO a bien présenté ce BS, dont il a résumé toutes les pages en quatre lignes. Très bien. Tout va bien.

Vous avez peut-être vu aussi dans le budget supplémentaire une somme de 100 K€ que nous avons provisionnée en dépenses pour aider les communes ex CCPN qui seraient en difficulté du fait de la perte de dotations. Une réflexion sera menée en collaboration avec toutes les communes qui ont perdu de l'argent et qui se retrouveraient en difficulté. Nous avons donc provisionné 100 K€. Vous le savez, tout à l'heure à la CLECT j'ai dit que, comme EPN ne voulait surtout pas que les communes soient en difficulté, nous avons gommé les ex GEA qui donnaient de l'argent au GEA, eh bien nous allons faire la même chose ici, mais nous allons regarder au cas par cas, commune par commune. Mais nous avons voulu dans ce BS montrer ce qu'EPN souhaite faire, à savoir ne laisser personne en déficit, et nous avons donc inscrit une provision de 100 K€.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des remarques, des questions, des observations ? M. NOGARÈDE.

### **M. Alain NOGARÈDE**

Merci. Une chose très simple. Je crois qu'il faudra qu'EPN réintègre le SETOM car nous ne pouvons pas laisser faire des dérives telles que celles qui vont se produire. Si nous faisons la politique de la chaise vide, ce n'est pas bon pour nous. Nous devons peser de notre poids au SETOM, et il faut y aller, car cette fois-ci il est question de 700 K€, et ensuite l'année prochaine ce sera 1 M€, etc. Donc je crois qu'il faut que nous réagissions assez rapidement.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci, M. NOGARÈDE.

Pour vous répondre, nous avons pris une délibération il y a quelques mois pour pouvoir réintégrer le SETOM, mais nous attendons toujours que ce dernier la valide. Il semblerait que le SETOM soit en train de revoir ses statuts, qui ne seraient pas, paraît-il, tout à fait conformes à la loi, notamment parce qu'il gère des déchetteries sans la collecte, ce qui est apparemment totalement illégal. Il y a quelques ajustements à faire. De grandes discussions sont en cours entre l'État, la Préfecture et le SETOM pour faire en sorte que le SETOM respecte totalement la loi. Nous attendons ces différents ajustements, ces négociations entre l'État et le SETOM pour pouvoir enfin ré-adhérer, éventuellement par le biais d'une nouvelle délibération qui prévoirait justement ces différentes distinctions.

M. HAMEL ou Mme CANEL.

### **Mme Françoise CANEL**

Bonsoir. J'aurais une petite question sur la ZAC de Cambolle. Ce n'est pas la mienne.

### **M. Guy LEFRAND**

C'est celle de la communauté d'agglomération, madame, c'est la nôtre à tous.

### **Mme Françoise CANEL**

Oui. C'est la ZAC de tout le monde, c'est certain.

3,5 M€ ont été réinscrits sur la ZAC de Cambolle, j'aimerais savoir à quoi cela correspond, tout simplement, car 1 M€ était inscrit au budget primitif et là je vois qu'il y a 3,5 M€ de plus sur le budget supplémentaire. Or je ne sais pas ce qui est prévu sur la ZAC de Cambolle.

### **M. Guy LEFRAND**

Je ne sais pas, il s'agit peut-être de la réduction du déficit de ZAC. En effet, régulièrement, lorsque nous avons des excédents, nous réduisons le déficit des ZAC. Nous l'avons fait l'an dernier sur la ZAC de Saint Sébastien-de-Morsent. Je suppose que c'est cela.



Nous vérifierons et nous vous le redirons, mais vous le savez, c'est un débat que nous avons chaque année sur les déficits de zones et régulièrement, chaque année, nous mettons dans différentes zones pour limiter ces déficits. Je pense que c'est de cela dont il s'agit. Nous le vérifions. De mémoire, nous l'avons fait l'an dernier sur la ZAC du Vallon Fleuri sur laquelle nous avons remis entre -1 et 2 M€, de manière à essayer de diminuer progressivement les déficits de zones dès que nous le pouvons dans le cadre du budget supplémentaire.

**Mme Françoise CANEL**

Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Est-ce bon ? Est-ce clair ? Les 100 K€ de budget de fonctionnement, les 700 K€ supplémentaires pour le SETOM, les 800 K€ pour les déchetteries, à cause d'un retard dû à un bureau d'études catastrophique. Nous avons du retard cette année sur le plan pluriannuel d'investissement des déchetteries, mais il sera compensé l'an prochain puisque le retard de 2018 sera reporté sur 2019 et 2019 aura le plan d'investissement prévu sur 2019. Nous ferons deux fois plus d'investissements en 2019 pour compenser les insuffisances du brillant bureau d'études qui nous a accompagnés cette année.

Budget principal. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Gardez bien les mains levées pour que nous sachions. Six abstentions. Je vous remercie.

Budget Eau. Même vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Même vote, d'accord.

Budget Assainissement ex GEA, même vote.

Budget Assainissement ex CCPN, même vote.

Budget Assainissement non collectif, même vote.

Budget Mobilités, même vote.

Je vous remercie, mes chers collègues.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte (moins 6 abstentions)** le Budget Supplémentaire 2018 : Budget Principal / Budget Eau / Budget Assainissement ex- GEA / Budget Assainissement ex-CCPN / Budget Assainissement non collectif / Budget Mobilités / Budget Biopépinière / Budget Économie / Budgets de Zone d'activité.

---

#### Budget supplémentaire 2018 - Création et modification d'AP/CP

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante appelle la création et la modification d'AP/CP dans le cadre de ce budget supplémentaire. M. BOREGGIO.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Comme chaque année, nous reprenons ces autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Nous avons, à l'ordre du jour, une création et quatre modifications.

La création concerne l'OPAH-PIG renouvellement urbain qui a été créé comme suit :

- Montant de l'AP : 90 000,00 €, qui s'étalera uniquement sur l'année 2019. Le crédit de paiement se fera sur cette année.

Concernant les modifications, l'AP/CP concernant l'étude des bassins versants boulevard des Cités Unies doit être modifié comme suit :

- En 2018, il était inscrit 40 000,00 €; nous retirons ces 40 000,00 € pour les reporter en 2019.

**M. Guy LEFRAND**

Nous ne devons pas prendre davantage de retard sur ce sujet car à chaque pluie les habitants du bas des Cités Unies sont tous inondés.

**M. Sylvain BOREGGIO**

L'AP/CP suivante concerne la création d'ouvrage pluvial à Miserey. La modification est la suivante :

- Les 50 000,00 € budgétés en crédits de paiement sur 2019 sont reportés sur 2018.

L'AP/CP concernant la réhabilitation du bassin pluvial de la Zac du Bois des Communes doit être modifié comme suit :

- Le montant de l'AP (situation initiale) était de 400 000,00 €; 174 000,00 € y sont ajoutés, ce qui fait un total de 574 000,00 €. Cette somme supplémentaire de 174 000,00 € sera inscrite sur l'exercice 2018.

S'agissant du budget Assainissement, l'AP/CP concernant l'extension de zone de collecte doit être modifié comme suit :

- Sur les crédits de paiement 2018, nous retirons 277 000, 00 € que nous retrouverons en fin de crédits de paiement, en 2022. Le report se fait à la fin des travaux.

Le dernier point concerne l'assainissement ex CCPN. L'AP/CP concernant les études de la restructuration du réseau sous vide de Garennes-sur-Eure doit être modifié comme suit :

- Il faut retirer 312 000,00 € sur les crédits de paiement 2018, les travaux n'ayant pu commencer dans les délais prévus, et les reporter sur 2019.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des remarques ? M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Sur le budget Assainissement notamment, on s'aperçoit que les crédits de paiement 2018 sont inscrits à hauteur de 875 K€ alors que les crédits de paiement 2019 sont inscrits à hauteur de 5 M€. Je veux simplement dire que les AP/CP sont une bonne chose pour la gestion mais que je crois qu'il faut essayer de nous tenir aux chiffres annoncés. Je sais que nous avons des difficultés pour réaliser les travaux, peut-être parfois à cause des bureaux d'études, mais nous devons essayer d'y coller au plus près sinon cela dénature un peu l'esprit des AP/CP.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes tous d'accord sur ce sujet et nous rêvons tous d'avoir des AP/CP totalement cohérents. Ce serait beaucoup plus simple notamment pour gérer les budgets de nos collectivités.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Mes chers collègues, le parapheur avec les pages de signature va circuler dans quelques instants pour que vous signiez le budget supplémentaire que vous avez voté. Je me permets de rappeler à ceux qui ont un pouvoir qu'ils doivent signer aussi pour leur mandant, ce qui facilitera énormément le travail des services. Je vous en remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** divers ajustements d'AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement) dans le cadre du budget supplémentaire 2018.

---

#### Compétences d'Évreux Portes de Normandie - Modification des statuts – Proposition d'évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à l'adoption de la loi du 3 août 2015 notamment

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant porte sur la proposition d'évolution au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des compétences d'Évreux Portes de Normandie.

En l'occurrence, il vous est proposé un ajout de compétence optionnelle : la « création et la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de service au public y afférentes ». Vous savez que nous avons un projet de création de maison de services au public sur le quartier de La Madeleine, où nous espérons que l'État et les services de l'État vont réinvestir. Il est nécessaire pour pouvoir gérer ces maisons que nous en ayons la compétence. Le deuxième sujet est beaucoup plus amusant mais beaucoup plus obligatoire. Les parlementaires ayant réglé tous les problèmes de la France ont décidé cet été de s'occuper des eaux pluviales. Cette compétence que nous avions était intrinsèquement comprise dans la compétence Eau et Assainissement. D'ailleurs, toutes les jurisprudences allaient dans ce sens : la gestion des eaux pluviales faisait partie de la compétence Eau et Assainissement. Les parlementaires, dans leur grande sagesse, ont estimé que cette compétence ne devait plus faire partie de la compétence Eau et Assainissement. Cette compétence devient donc une compétence facultative, sauf qu'elle est obligatoire pour nous. Dans leur grande sagesse, nos dirigeants ont proposé que les eaux pluviales s'appellent « la gestion des eaux pluviales urbaines » puisque, bien sûr, il ne pleut jamais en zones rurales.

Il s'agit donc d'une compétence – comment dire ? – très techno. Cela fait 19 ans que nous nous en occupons, cela fait 19 ans que toute la jurisprudence nous explique que cela fait partie de notre travail, mais aujourd'hui nous devons revoter pour savoir si nous sommes d'accord pour continuer. Bien sûr, le transfert n'est pas automatique. Alors que tous les présidents d'agglomération et tous les conseillers d'agglomération qui se sont succédé ont toujours géré cette compétence, son transfert n'est pas automatique. Cela aurait pu être fait après tout. On aurait pu imaginer de séparer cette compétence mais de proposer aussi que ceux qui l'exerçaient depuis 20 ans continuent à l'exercer, mais non, il faut que nous la votions et il faudra ensuite que chaque conseil municipal valide la volonté de gérer les eaux pluviales urbaines, y compris à la campagne bien sûr, au sein de notre Conseil d'agglomération. Cela s'appelle le choc de simplification. Voilà donc cette délibération que je vous propose. C'était pour se faire un peu plaisir, mais le sujet est tout de même assez compliqué. Cela crée des envies d'interventions.

M. MASSON.

**M. Serge MASSON**

Cela crée surtout des envies de gestion de maison de services au public. Si nous prenons cette compétence facultative, est-ce simplement pour créer une maison à Nétreville ou est-ce pour avoir une réflexion afin éventuellement d'en créer une autre, par exemple dans le sud de l'Eure ?

**M. Guy LEFRAND**

Par définition, une compétence n'est pas limitée à une partie du territoire, sauf si c'est le choix très particulier qui est fait. Aujourd'hui, nous avons un projet de création de maison de services publics non pas à Nétreville mais à La Madeleine, qui n'est pas totalement abouti, mais si nous ne prenons pas cette compétence, nous ne pourrions pas le mener à bien. Mais, par définition, une compétence s'adresse à l'ensemble du territoire.

Mme MARTIN ou M. CHAMPREDON.

**M. Michel CHAMPREDON**

M. le Président, j'avais une remarque sur chacun des deux sujets.

Sur la question des maisons de services publics, évidemment, présenté ainsi en deux ou trois paragraphes, on a tout de suite envie de dire oui car, après tout, il paraît intéressant de rapprocher les services publics de la population, d'avoir des lieux où l'on accueille les habitants, où l'on met du numérique etc. On parle d'articuler la présence humaine et les outils numériques, et ce sont toujours des phrases et des mots qui sonnent positivement à l'oreille. Néanmoins, comme le suggérait en filigrane notre collègue Serge MASSON à l'instant, il est vrai qu'à partir du moment où nous disons oui à une maison de services publics, cela pourrait entraîner deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix... c'est-à-dire qu'à un moment donné, le territoire dans son ensemble peut avoir envie de maisons de services publics. Je voulais donc savoir si, au-delà de ce pied dans la porte que nous mettons aujourd'hui, de ce principe, s'il y avait effectivement un plan à l'échelle de l'agglomération, de façon à traiter équitablement l'ensemble du territoire, et puis si une estimation financière avait été faite, parce que s'il s'agit d'affecter des locaux spécialisés ou avec du personnel, nous voyons bien les dépenses de fonctionnement que cela peut générer. Voilà qui permettrait d'éclairer ma décision. Ma deuxième remarque concerne le deuxième point, c'est-à-dire les eaux pluviales urbaines. Outre le rappel historique que vous faisiez à l'instant sur le fait que cela fait 19 ans que l'Agglomération d'Évreux a pris la compétence, je me souviens pour ma part de la difficulté que nous avons, sur le plan financier, à assumer des dépenses extrêmement importantes en matière de gestion des eaux pluviales, qu'elles soient ou non urbaines. Ma question est donc la suivante : les services ont-ils fait une estimation des volumes financiers nécessaires pour les années qui viennent en matière d'investissement pour se prémunir contre les problèmes d'eaux pluviales ? Car, évidemment, en matière de planification budgétaire, de provisions, et éventuellement de fiscalité et d'endettement, cela n'est pas neutre. Je voulais savoir là aussi si, sur ce sujet-là, on y voyait un peu clair quant à l'organisation de l'avenir, car il ne suffit pas de dire oui ainsi à une délibération qui est certes correctement rédigée mais qui peut tout de même entraîner des dépenses conséquentes.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Concernant la première partie de la délibération sur la compétence optionnelle « maisons de services publics », nous avons aujourd'hui une opportunité dans le quartier de La Madeleine du fait que la Caisse d'Épargne, qui a changé de locaux, a offert les locaux disponibles. Nous avons entamé des négociations avec l'État pour ramener des services de l'État dans ces locaux. Ces locaux nous ont donc été cédés à l'euro symbolique. Nous les avons remis entre les mains de la SAIEM AGIRE, qui est chargée désormais de les gérer dans le cadre de son patrimoine. Mais il est hors de question à l'heure actuelle de mettre du personnel de l'Agglomération ou de la Ville dans cette structure. L'objectif est de ramener des services publics de l'État. L'Agglomération et la Ville, ainsi que le Département dans certains endroits, sont les seules collectivités qui assurent encore des missions et la présence de services publics sur certaines parties de notre territoire. L'objectif aujourd'hui, et notamment par le biais des négociations que nous avons avec la CAF, est d'avoir de nouveau des permanences. L'idée, en résumé, est de mettre à disposition un local qui nous a été donné, aux services publics de l'État pour qu'ils assurent des permanences sur notre territoire. Pour le reste, il n'y a pas aujourd'hui de plan organisé ou prévu sur l'ensemble du territoire; nous y répondrons au cas par cas. Et pour vous répondre très précisément, compte tenu des restrictions de capacité de gestion du fonctionnement actuel proposé par l'État, il est hors de question de multiplier les charges de fonctionnement.

S'agissant de la deuxième partie, j'allais dire, comme vous le dites vous-même, que nous faisons de la prose sans le savoir, puisque nous gérons déjà, dans le cadre de la compétence Eau et Assainissement, les eaux pluviales.

Les plans de développement existent, nous les avons abordés à l'instant dans le cadre notamment des AP/CP sur la gestion des eaux pluviales par exemple dans le boulevard des Cités Unies, car malheureusement quand on a ouvert cette grande voie très importante pour Évreux, on n'a pas pensé à la gestion des eaux et aujourd'hui tous les habitants du boulevard Modeste Leroy ou de la rue de Pannette sont inondés dès qu'il pleut et dès qu'il y a un orage. Ce dossier existe donc déjà, il est déjà traité, il s'agit là d'une simple modification technique voulue par le législateur. En l'occurrence, il n'y a pas de dépenses supplémentaires ni de dépenses en moins; cela s'inscrit dans la continuité de ce qui est mené depuis des années par notre collectivité.

M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAX.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci, M. le Président.

Sur le premier point, les maisons de services au public, il est vrai que cela rend des services. Je vais citer deux exemples : la poste de Navarre et la poste de Saint Michel. Je précise toutefois à tous nos collègues que c'est actuellement du personnel de la Ville d'Évreux que nous payons qui s'y trouvent, ce sont des employés communaux.

Pour ma part, je suis favorable à la création de cette maison à La Madeleine mais je veux que l'État y mette les personnels; ce n'est pas à EPN de payer les personnels que l'on mettra à l'intérieur. Et je crois qu'il faut rendre ce service car, si je prends l'exemple de la poste de Navarre, cela rend énormément service aux gens; ils ont environ 400 visites par jour, souvent de retraités, qui évitent ainsi d'aller en ville.

**M. Guy LEFRAND**

400, cela me paraît beaucoup. Je ne suis pas sûr que ce soit 400 par jour. Mais nous sommes parfaitement en phase, M. NOGARÈDE. C'est ce que je viens d'expliquer. Nous avons reçu, après négociation, ce local de la Caisse d'Épargne et nous souhaitons le mettre à la disposition de l'État, notamment dans le cadre d'un partenariat avec la CAF, pour que ce soit du personnel de l'État qui enfin réinvestisse ces territoires et se rapproche de la population, afin d'éviter que ces populations ne se sentent abandonnées. Je l'ai dit et je le répète, et nous sommes totalement en phase, il ne s'agit pas de créer des budgets de fonctionnement supplémentaires pour assurer les services que l'État devrait assurer.

M. NOGARÈDE. Non, Mme HANNOTEAX, excusez-moi.

**Mme Maryvonne HANNOTEAX**

Je pense que, sur le principe, c'est une très bonne idée, surtout pour le quartier de La Madeleine qui, effectivement, est complètement vidé des services. La Caisse d'Épargne donne ses locaux pour un euro symbolique, c'est bien, ils se font pardonner d'avoir mis leur agence à un autre endroit où la moitié des gens ne peuvent pas se déplacer. Je trouve que c'est une nécessité pour ce quartier. Néanmoins, je rejoins Alain NOGARÈDE quand il nous dit de faire attention, qu'il ne faut pas non plus que l'État se décharge sur EPN. Effectivement, l'État supprime des postes un peu partout, mais à un moment donné il faut absolument que nous ayons du monde. Alors, je voterai cette délibération mais en sachant que nous devons nous battre pour avoir du personnel d'État.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes décidément totalement en phase.

**Mme Maryvonne HANNOTEAX**

Nous ne sommes pas mal quand même !

**M. Guy LEFRAND**

Je ne me permettrais pas de dire le contraire. Nous sommes même de plus en plus souvent d'accord. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **DÉCIDE** la prise de deux nouvelles compétences au profit d'EPN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :
  - La compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».
  - La compétence facultative de la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du code général des collectivités territoriales ;
- **INVITE** les communes membres à se prononcer sur cette proposition dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. À défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable.

Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) - Adoption statuts – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant appelle l'adoption des statuts et la désignation des représentants d'EPN au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI), chargé notamment de gérer en partie la compétence GEMAPI. Nous avons désormais le périmètre du futur syndicat mixte, nous devons donc adopter les statuts dont vous avez pu prendre connaissance. Il est constitué de six EPCI, qui rassemblent donc désormais 110 communes. (C'est aussi l'une des interrogations que l'on peut avoir : était-il normal que la compétence GEMAPI aille aux EPCI ? N'aurait-il pas plutôt fallu que ce soit une compétence régionale quand on voit qu'aucun EPCI ne gère à lui seul un bassin versant ? Mais nous pouvons faire confiance aux parlementaires pour revenir sur le sujet. Merci de porter nos récriminations, Mme le Sénateur.)

Désormais, le SMABI s'étend sur :

- Évreux Portes de Normandie,
- la Communauté de Communes du Pays de Conches,
- la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
- la Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure,
- la Communauté de Communes Roumois Seine,
- la Communauté de Communes Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le SMABI exercera la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) et pourra prendre les compétences optionnelles de « portage du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) » et de « lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (pluvial rural) ». Nous avons la chance d'avoir aujourd'hui des élus, notamment Michel COCHON et Bernard BROCHOT, qui œuvrent de concert pour que ces différents sujets soient travaillés de manière harmonieuse. S'agissant de la gouvernance, le projet de statuts prévoit que le SMABI soit administré par un Comité syndical composé d'un délégué par EPCI, élu par les assemblées délibérantes. Nous sommes, pour notre part, un peu limite et nous aimerions pouvoir avoir au moins deux délégués, sachant que nous représentons 45% des votes et 45% des financements dans le cadre de ce syndicat. Nous aurons donc un délégué titulaire et deux délégués suppléants. Je vous propose donc d'adopter les statuts de ce SMABI, dont vous avez pu prendre connaissance, et de désigner le délégué titulaire et les deux délégués suppléants. J'ai reçu la candidature de M. Bernard BROCHOT comme délégué titulaire et celles de M. COCHON et M. MAILLARD en tant que suppléants. M. COCHON, voulez-vous intervenir ?

**M. Michel COCHON**

Au sujet du transfert des compétences, effectivement le SMABI peut prendre les compétences de portage du SAGE et de lutte contre le ruissellement, mais nous avons précisé que, la compétence Ruissellement n'étant pas encore bien définie juridiquement, nous ne la transférerons pas dans l'immédiat. C'est pour pouvoir assumer la compétence Ruissellement dans d'autres secteurs que le SMABI.

**M. Guy LEFRAND**

Merci de cette précision. Y a-t-il d'autres candidatures ? Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Nous l'avons prévu. Non. Je vous en remercie, et tous nos collègues vous en remercient. Je vais donc mettre aux voix cette délibération pour l'adoption des statuts, la nomination de M. Bernard BROCHOT en tant que titulaire et les nominations de M. COCHON et de M. MAILLARD en tant que suppléants. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. BROCHOT, qui veut vous dire merci.

**M. Bernard BROCHOT**

Je tenais à remercier mes collègues de nous avoir nommés tous les trois pour gérer ce grand dossier SMABI-GEMAPI, qui est fort intéressant mais qui va nous demander pas mal d'investissement. Mais comme nous aimons cela, ça va.

**M. Guy LEFRAND**

Ça s'arrose. Justement j'allais le dire. C'est lui qui paie le pot tout à l'heure, et en espérant que vous n'allez pas nous créer de nouvelles taxes GEMAPI comme certains nous le proposent.

**M. Bernard BROCHOT**

Pour information, et pour vous rassurer M. le Président, je gère le SAGE Iton depuis 5 ans et nous n'avons pas augmenté d'un centime les participations depuis 5 ans.

**M. Guy LEFRAND**

Eh bien, voilà ! Super. Merci M. BROCHOT.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Iton (SMABI),
- **DÉCIDE** de transférer au SMABI, outre la compétence GEMAPI, la compétence optionnelle « portage du SAGE de l'Iton »,
- **PROCÈDE** à la désignation d'un délégué titulaire et de deux délégués suppléants en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du SMABI. **Sont ainsi désignés représentants d'EPN au sein du Comité Syndical du SMABI :**  
Représentant titulaire : **M. Bernard BROCHOT**  
Représentants suppléants : **M. Michel COCHON et M. Jean-Marie MAILLARD.**

Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE)  
Transformation en syndicat mixte - Approbation des nouveaux statuts - Désignation des  
représentants d'EPN

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant M. DOSSANG.

**M. Guy DOSSANG**

Bonsoir tout le monde et bonsoir à ceux que je n'ai pas vus. Le dossier concerne la transformation du syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) en syndicat mixte. Nous avons besoin de désigner les représentants d'Évreux Portes de Normandie. Je rappelle que ce syndicat est composé de sept communes : Croth, Ézy-sur-Eure (qui ne fait pas partie d'EPN), de Garennes-sur-Eure, d'Ivry-la-Bataille (qui ne fait pas partie d'EPN), de La Couture-Boussey, de L'Habit et de Mouettes. Conformément aux statuts du syndicat, la représentation d'EPN est de 8 délégués titulaires et 5 délégués suppléants. Vous avez les noms des délégués, qui sont ceux qui appartenaient déjà au syndicat. Il vous est tout simplement demandé d'approuver les statuts.

**M. Guy LEFRAND**

Vous avez toute la liste, qui se compose effectivement des personnes qui étaient déjà membres de ce syndicat. Elles ne sont pas forcément membres de ce Conseil communautaire mais elles ont été choisies par leur commune respective comme étant les plus compétentes pour les représenter.

Y a-t-il d'autres candidatures que celles qui sont proposées ? Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Nous avons préparé les bulletins de vote, vous avez vu. Non, sans façon. Bien. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) et **PROCÈDE** à la désignation en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) des 8 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants ci-après :

**8 titulaires :**

M. PICHOS Jean-Pierre (L'Habit)  
M. WILMART Marceau (La Couture Boussey)  
M. LAMI Michel (La Couture Boussey)  
M. GATINE Jean-Pierre (Garennes sur Eure)  
M. BRODIER Laurent (Garennes sur Eure)  
Mme COULONG Rosine (Croth)  
Mme VIBOUD Danièle (Croth)

M. ALLANO Jean-Claude (Mouettes)

**5 suppléants :**

M. HUSSET Michel (L'Habit)  
M. LUCIANI Jean-Marie (La Couture Boussey)  
M. LETENNEUR Gilbert (Garennes sur Eure)  
Mme VICTOR Catherine (Croth)  
Mme DUPONT Martine (Mouettes)

Recrutement d'un Directeur du Musée des Instruments à Vent de la Couture-Boussey

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant appelle la création d'un emploi de directeur du Musée des Instruments à Vent de La Couture Boussey. Ce directeur sera placé sous l'autorité de la directrice des musées d'Évreux Portes de Normandie; il assurera le management général du Musée des Instruments à Vent, un très joli musée, et conduira la direction scientifique, administrative et technique de l'établissement. Globalement, pour faire simple, il s'agit de tenir compte de la nature des fonctions occupées. Compte tenu de l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes, il est proposé un recrutement par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pour renforcer l'attractivité du poste, parce que nous savons tous que nous mettons beaucoup d'espoir dans le Musée des Instruments à Vent mais qu'il est encore modeste et qu'il demande à gagner en puissance, l'organigramme des musées a été modifié en comité technique et le directeur du Musée des Instruments à Vent assurera également les fonctions de Directeur adjoint de la Directrice des Musées d'EPN. Il y avait déjà quelqu'un au Musée des Instruments à Vent, mais nous montons en gamme puisque désormais il s'agira d'un poste de catégorie A et qu'il sera également directeur adjoint de l'ensemble des musées d'Évreux, ce qui nous permet de mutualiser et de ne pas avoir de surcoût par rapport à ce poste. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** la création d'un emploi de Directeur du Musée des Instruments à Vent,
- **DÉCIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°),
- **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :
  - Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
  - L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le management général d'un musée et la conduite de direction scientifique, administrative et technique d'un établissement culturel. De plus il devra être en possession d'un diplôme de niveau II minimum. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Attaché de Conservation du Patrimoine, eu égard aux missions citées ci-dessus.

Ce Directeur occupera également la fonction de Direction adjoint des Musées d'EPN.

---

#### Office de Tourisme et de Commerce - Subvention de fonctionnement et d'investissement complémentaires 2018

**M. Guy LEFRAND**

M. PRIEZ, qui rêve d'intervenir depuis trois jours déjà.

**M. Rémi PRIEZ**

Bonsoir, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération concernant une subvention de fonctionnement et d'investissement complémentaires pour 2018. Vous avez une petite liste.

L'Office de tourisme et de commerce, qui s'appelle maintenant le Comptoir des loisirs, a ouvert dans ses nouveaux locaux rue de la Harpe. Ce déménagement a engagé quelques dépenses non prévues au budget primitif 2018 (consommation de fluides, achat d'un coffre fort, achat d'extincteurs, travail marketing autour de la marque Comptoir des loisirs, des adaptations RH). Les adaptations RH représentent environ la moitié de la subvention de 27 K€ demandée. En effet, nous avons une employée en travail temporaire dont le temps de travail a été légèrement augmenté par la médecine du travail. Et puis, l'Agglomération œuvrant pour développer l'emploi sur son territoire et remplissant un rôle sociétal, nous avons avec nous à l'Office de tourisme et de commerce, en contrat d'alternance, une jeune femme qui est en licence. La subvention demandée s'élève à 30 500 €, dont 27 000 € en fonctionnement et 3 500 € en investissement. M. le Président, si vous me le permettez, j'aimerais dire quelques mots sur la partie Office de tourisme.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne vais pas réussir à vous empêcher, M. PRIEZ.

**M. Rémi PRIEZ**

Notre Office de tourisme et de commerce, appelé maintenant Comptoir des loisirs, suscite beaucoup d'intérêt à l'extérieur, en France. En effet, vous le savez, nous avons deux axes majeurs, le premier étant vraiment de nous tourner vers l'extérieur pour faire venir les touristes sur notre territoire et le second de nous tourner vers les habitants d'Évreux et de l'agglomération pour tout ce qui est manifestations, sorties, etc. Cette nouvelle orientation a retenu l'attention à un niveau national assez important puisqu'on nous demande d'intervenir notamment aux Journées nationales des Offices de tourisme qui a lieu fin septembre à Tours, où nous présenterons ce que nous avons fait. Nous allons également intervenir fin octobre à Pau, aux Rencontres Nationales du e-Tourisme. À la demande du Comité Régional du Tourisme d'Occitanie, nous interviendrons aussi pendant le Campus européen de l'innovation touristique. En plus de ces sollicitations externes, nous sommes présélectionnés pour un award au Place Marketing Forum qui se tiendra à Lille en avril 2019.

**M. Guy LEFRAND**

Il va aux Emmy Awards maintenant !

**M. Rémi PRIEZ**

Beaucoup d'offices de tourisme normands viennent nous visiter pour voir ce que nous avons fait et comment nous l'avons fait mais aussi d'autres offices comme celui de Sens ou de Bergerac.

Nous développons aussi de l'animation locale. Demain soir, aura notamment lieu un Afterwork en lien avec le Tangram à partir de 18 heures à l'Office de tourisme. Nous développons également une coopération avec TransUrbain pour l'utilisation de l'espace de communication.

Quelques chiffres. Depuis que nous avons ouvert, les ventes boutique sur la période juillet-août ont été multipliées par 2,6 par rapport à l'année dernière. Le fait que nous soyons rue de la Harpe, qui est une rue très passante, nous fait bénéficier d'une plus forte affluence. Par conséquent, nous avons une augmentation de la clientèle de 21% : environ 5 400 personnes ont visité l'Office de tourisme en deux mois.

Pour revenir à ce qui nous préoccupe, à savoir la subvention qu'octroie l'Agglomération à l'Office de tourisme, nous envisageons pour l'année prochaine une baisse d'environ 90 K€ de cette subvention d'EPN. Et il devrait y avoir encore une baisse en 2020 puisque nous travaillons beaucoup sur notre autofinancement (taxes de séjour, vente de la destination et commercialisation).

**M. Guy LEFRAND**

C'est bien, merci, M. PRIEZ.

**M. Bruno GROIZELEAU**

J'ai retenu la baisse de 90 K€, je la note. Et elle sera encore plus importante l'année suivante.

**M. Guy LEFRAND**

Il est prêt à négocier.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Et ces 90 K€, c'est sans tenir compte de l'augmentation des recettes, donc nous verrons si nous ne pouvons pas aller un peu plus loin.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous l'avais dit qu'il était en pleine forme !

**M. Rémi PRIEZ**

Il s'agit d'un engagement pour 2019. Nous verrons ensuite pour 2020.

**M. Guy LEFRAND**

Il est vrai que les augmentations de recettes liées à la taxe de séjour et aux produits dérivés qui fonctionnent extrêmement bien vont nous permettre aussi de baisser les subventions fournies grâce à la contribution de nos contribuables. Bravo. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc nous vous donnons 30 K€ pour en récupérer 90 K€ l'an prochain. Si tous les vice-présidents pouvaient faire la même chose...

*Le Conseil communautaire :*

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 27 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie au titre de l'année 2018,
- **OCTROIE** une subvention d'investissement exceptionnelle d'un montant de 3 500 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à passer à la convention d'objectif 2017-2020.

---

Politique de peuplement - Conférence Intercommunale du Logement - Approbation du document cadre

**M. Guy LEFRAND**

En l'absence de M. BOURRELLIER, Xavier HUBERT va nous présenter la délibération suivante.

**M. Xavier HUBERT**

Merci M. le Président. Il s'agit d'une délibération relative à la Conférence Intercommunale du Logement. La loi a confié aux EPCI le soin de mettre en œuvre leur politique de peuplement sur leur territoire et elle a fixé deux grands objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial. Les EPCI qui doivent avoir un PLH et qui ont au moins un quartier prioritaire de la ville, ce qui est le cas d'EPN, doivent créer la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Cela a été fait en 2015, et nous avons délibéré sur ce document-là. Ce document CIL a pour mission de définir nos objectifs et nos orientations en matière de peuplement.



Ces objectifs et ces orientations sont contenus dans deux documents, le premier est un Document Cadre et le second, une Convention Intercommunale d'Attribution.

Voilà pour la petite introduction, et en réalité la délibération du jour vous demande d'adopter le Document Cadre qui a été approuvé par un certain nombre de séminaires et d'échanges et par une conférence plénière qui a eu lieu cet été (17 juillet).

Ce Document Cadre fixe six orientations. Je ne les citerai pas toutes, vous pouvez les retrouver dans la délibération :

- Amélioration de la mixité;
- Réponse aux demandes de mutation;
- Faire venir dans le parc locatif social de nouveaux profils de clientèles;
- Améliorer l'attractivité des logements locatifs sociaux;
- Améliorer la mixité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce Document Cadre, pour lequel il vous est demandé votre approbation, est reproduit in extenso.

**M. Guy LEFRAND**

C'est important d'ailleurs car il doit également être indexé à la convention ANRU dont nous allons parler tout à l'heure. M. CHAMPREDON.

**M. Michel CHAMPREDON**

Sur cette délibération, le document présente un certain nombre de choses intéressantes, mais notons quand même qu'il ne s'agit pas d'un document contraignant. On affirme des orientations, on fixe des axes mais comme ce n'est pas contraignant pour les assemblées délibérantes, et particulièrement la nôtre, si nous voulons nous en affranchir, nous le pouvons parfaitement. Je le dis à titre d'information si nécessaire.

Mon deuxième point est plutôt une question. On parle régulièrement de la volonté d'atteindre ce que l'on appelle la mixité sociale. Le discours public se gargarise de ce concept-là. J'aimerais savoir si des indicateurs de mixité sociale ont été définis de manière à pouvoir apprécier l'évolution ou l'absence d'évolution vers la mixité sociale. En effet, de réunion en réunion, nous pouvons nous le dire entre nous et nous en satisfaire mais à un moment donné, ce serait intéressant de pouvoir le marquer dans un certain nombre de statistiques incontestables permettant de dire qu'au cours du mandat nous avons avancé en matière de mixité sociale pour telle et telle raison.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Driss ETTAZAOUI, pour la réponse.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci M. le Président. Quelques éléments de réponse. En matière d'indicateurs, lors de la signature du Contrat de ville en 2014, 2015, si ma mémoire est bonne, nous avons demandé à l'État de prendre l'engagement de ne plus positionner par exemple de DALO (Droit au Logement Opposable) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de manière à éviter de concentrer des difficultés là où nous avons déjà suffisamment de précarité. Cela a d'ailleurs été l'une des propositions du président de la République lors du discours du mois de mai, si ma mémoire est bonne, mais nous l'avons déjà contractualisé avec l'État en 2015.

**M. Guy LEFRAND**

Quand l'État nous copie, nous ne pouvons qu'en être satisfaits. Il devrait le faire plus souvent, à mon avis.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Nous étions à l'avant-garde, mais il est vrai que l'État a ralenti le positionnement des DALO sur les quartiers prioritaires. Nous en avons encore quelques-uns mais en tous cas nous constatons une baisse significative du positionnement des DALO sur les quartiers prioritaires. Au-delà de tout cela, j'avais peut-être un point de différence avec votre intervention, M. CHAMPREDON, par rapport à ce que nous impose la loi. En effet, la Conférence Intercommunale du Logement et la Convention d'Attribution Intercommunale découlent de la loi Égalité et Citoyenneté, qui nous impose tout de même un certain nombre de pourcentages. Lorsque nous avons travaillé, nous l'avons fait avec les services de l'État, par exemple sur les 25% les plus faibles, ce que l'on appelle le premier quartile, qui correspond aux revenus les plus faibles, et qui doivent être positionnés en dehors des quartiers prioritaires. Tout cela s'est mis en route aujourd'hui et le temps de la validation de l'assemblée plénière, le temps des discussions avec les services de l'État est passé. Le Président l'a rappelé tout à l'heure, cette convention devrait être adossée à la convention ANRU. Une fois que les choses seront mises en place, l'ensemble des bailleurs sociaux mais également ceux qui ont des contingents, que ce soit la Préfecture ou la collectivité, devront rendre compte des engagements que nous avons pris dans le cadre de la Convention d'Attribution, et notamment par rapport au positionnement des 25 % de foyers aux revenus les plus faibles en dehors des quartiers prioritaires. Ainsi, non seulement ces indicateurs vont se mettre en place, mais nous devons en répondre.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. MASSON.

**M. Serge MASSON**

Mon intervention sera rapide.

Ces orientations sont des orientations importantes pour le territoire. Je regrette que la réunion se soit déroulée le 17 juillet. J'étais venu à la première réunion début juillet, vers le 10, quand il n'y avait pas le quorum. Je suppose qu'il y avait très peu de personnes à la deuxième réunion du 17. Je pense que ce serait bien de pouvoir mettre ces réunions un peu plus tôt. Je sais qu'il faut tenir compte du calendrier du Préfet ou autre, mais c'est un peu dommage, parce que je pense qu'il n'y avait pas 10 ou 20% du territoire qui était présent. Ensuite, par rapport à tout ce qui concerne le logement, les attributions de logements sociaux, j'insiste toujours sur le fait que les maires des communes soient toujours décideurs. C'est ce qui a été dit mais il est important de le redire.

Je voudrais également signaler aussi que depuis que nous avons intégré EPN, Saint André doit avoir atteint plus de 20% de logements dits « aidés » sur la commune, ce qui n'est pas le cas. Pendant à peu près trois ans nous sommes exonérés de pénalités, mais il va falloir que nous y pensions assez rapidement. Il faut que nous menions un travail en commun pour voir véritablement ce que nous faisons sur notre territoire car au moment de la conférence peu de gens étaient présents et nous n'avons pas beaucoup échangé par rapport à tout cela.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Les débats ont eu lieu. Malheureusement, effectivement, beaucoup de maires n'ont pas pu être présents. Les débats ont eu lieu malgré tout lors de la première séance puisqu'il y a eu une opposition, allais-je dire, entre les élus du peuple et les représentants de l'État, ces derniers souhaitant qu'il y ait le moins de monde possible à cette conférence sur le logement alors que nous avions souhaité au contraire que l'ensemble des élus soient invités et fassent partie de cette conférence. Comme le dit M. ETTAZAOUI, il y a également eu de nombreux ateliers de travaux en amont. Autant il y a des sujets qui peuvent être préparés par les services, autant en l'occurrence il y a eu un vrai travail de partenariat, avec de nombreux ateliers de travail, où tous les membres de la CIL ont été invités, et en l'occurrence tous les maires de ce Conseil communautaire.

**M. NOGARÈDE**

Merci.

Le haut de la page 17 de ce rapport, même si son contenu ne m'a pas surpris, vaut la peine d'être regardé. On y voit des chiffres de revenus médians qui font peur sur certains quartiers comme La Madeleine, Nétreville, Navarre mais même à l'échelle d'Évreux et même à l'échelle d'EPN. À travers ces chiffres, on s'aperçoit de la pauvreté, même si nous n'avons pas besoin de ces chiffres pour savoir que cette pauvreté existe. Je voudrais qu'au niveau d'EPN nous ayons ces chiffres en tête et que nous essayions à notre petit niveau de maintenir un peu ce pouvoir d'achat que ces gens n'ont même pas. Essayons de trouver des solutions à chaque fois, notamment pour le prix de l'eau. Je sais que ce n'est pas facile, peut-être, mais d'une façon générale nous devons avoir ces chiffres en tête. Rien que pour cela j'apprécie ce document.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. NOGARÈDE, nous sommes là aussi parfaitement en phase une fois de plus. Ce n'est pas l'Agglomération d'Évreux qui aujourd'hui fait chuter le pouvoir d'achat des plus fragiles d'entre nous, que ce soient les retraités, les personnes en situation de handicap, les personnes en grande précarité; notre travail au contraire – et j'en parlerai justement à l'occasion de la dernière délibération – est d'accompagner les uns et les autres. Ce que nous souhaiterions, c'est que le travail que nous menons ici ne soit pas réduit à néant par le travail d'autres niveaux de décision de notre pays.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

- **APPROUVE** le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.

---

**NPRU Quartier de Nétreville - Convention ANRU**

**M. Guy LEFRAND**

M. ETTAZAOUI, pour la convention ANRU du quartier de Nétreville. Nous ne sommes pas là sur du pouvoir d'achat, mais nous sommes sur l'amélioration massive, majeure et rapide du cadre de vie de nos habitants.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci, M. le Président. Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Nous avons le plaisir de vous informer que le comité d'engagement qui s'est réuni le 18 juillet 2018 a donné un avis favorable pour la signature de la convention ANRU pour le quartier de Nétreville.

Vous le saviez, nous étions engagés sur un protocole de préfiguration avec l'ANRU, avec l'État, en lien avec les bailleurs sociaux et les autres collectivités territoriales telles que le Département et la Région. Nous sommes parvenus, avec le président d'Agglomération, à obtenir un avis favorable du comité d'engagement et des membres de ce comité. J'ai également le plaisir de vous informer que nous avons réussi à obtenir le taux de scoring maximum. C'est un peu technique, mais l'ANRU a fixé des taux de scoring, c'est-à-dire des taux de cofinancement, maximums : 35 % pour l'Agglomération d'Évreux, 50% pour la ville d'Évreux. Pour chacun des projets que nous avons présentés, nous avons obtenu 35%, soit le maximum.

Le dossier ANRU porté par Évreux Portes de Normandie, qui a la compétence Politique de la ville, se compose d'un programme qui se décline en sept projets d'intervention, avec des cofinancements liés à :

- L'ingénierie et la conduite de projets, c'est-à-dire le cofinancement d'un certain nombre de postes et d'agents de la collectivité;
- La démolition de logements locatifs sociaux, par exemple les LOPOFA dans le quartier de Nétreville, 147 logements en cœur de quartier;
- Les aménagements d'ensemble, comme la place des Peupliers;
- La requalification de logements locatifs sociaux, tels que les immeubles de la SECOMILE et de la SAIEM AGIRE autour de la place Suffren,
- Les équipements de proximité, tels que la construction d'un groupe scolaire.

Pour l'ensemble de ces opérations, que l'ANRU cofinance aux côtés de notre collectivité, des autres collectivités et également des bailleurs sociaux, le montant global s'élève non pas à 51 773,737 € HT, tel que vous l'avez sur la délibération, une modification ayant été apportée, mais à 47 392 789 €, soit un petit peu moins que ce qui était prévu. La participation d'EPN sur ces 47 M€ s'élève à 6 659 000 €. Mes chers collègues, nous vous demandons d'autoriser le Président à signer la convention ANRU. Une date est en cours de calage, ce sera vraisemblablement le 4 octobre à Nétreville, au sein de la Maison de projets.

**M. Guy LEFRAND**

Mme MARTIN ou M. CHAMPREDON.

**M. Michel CHAMPREDON**

Cette délibération est importante à plusieurs titres, d'une part parce que cela va conditionner une partie des transformations sur le quartier de Nétreville et, d'autre part, sur le plan financier, même si l'on passe de 51 à 47 M€, cela reste une somme conséquente. De ce fait, je suis un peu étonné d'avoir une page et aucun document annexe. Vous me direz qu'il y a eu d'autres réunions, mais je suis quand même étonné que nous n'ayons qu'une petite page comme celle-là pour 47 M€, chiffre que vous changez d'ailleurs en pleine séance, et qu'il n'y ait pas en annexe la liste des opérations, un tableau et le texte de la convention lui-même. C'est un peu ma question, car je ne peux pas voter une délibération de 47 M€ avec un recto.

**M. Guy LEFRAND**

Sur le fond, vous avez raison; sur la forme, cela a quand même été présenté en commission, donc je pense que chacune et chacun a pu être informé. Attendez, je termine.

**M. Michel CHAMPREDON**

Je ferme le micro.

**M. Guy LEFRAND**

Vous avez raison, tout le monde vous entend ronchonner. Ce serait dommage, surtout que je suis d'accord avec vous sur le fond, je pense qu'effectivement – et je l'assume – cette délibération aurait pu être mieux présentée, avec tous les projets à l'intérieur. Pour autant, je pense qu'il serait regrettable de ne pas voter cette convention ANRU qui permet d'obtenir quand même 47 M€ de quatre partenaires pour l'ensemble de ce quartier de Nétreville. C'est vrai que nous sommes là pour débattre et ne pas être toujours d'accord, mais vous le dites vous-même, sur le fond vous êtes d'accord. Je m'engage à vous envoyer la convention dès demain, parce que vous avez raison, elle aurait dû être annexée. En même temps, c'est de l'argent que nous allons récupérer, donc il serait dommage de refuser de voter et de récupérer 47 M€. J'aimerais éviter que nous en arrivions là et je souhaiterais que nous votions ce projet à l'unanimité – car je préférerais que nous soyons tous unanimes pour accepter de récupérer 47 M€. Il a quand même fallu que nous nous battions pendant des mois et des mois pour récupérer cet argent, et cela concerne tout de même des sujets majeurs, notamment l'école de Nétreville, pour la construction de laquelle nous allons obtenir ensemble 80% de subventions. Honnêtement, d'homme à homme, ce serait dommage de refuser de voter pour des questions de forme. Je valide votre remarque, vous avez raison sur la forme, cela aurait dû être envoyé, et je vais demander à ce que ce soit envoyé dès demain. Le sujet a été débattu en commission, même si j'entends que tout le monde ne peut pas être en commission.

Il sera de toute façon revu puisque nous devons signer le 4 octobre la convention avec l'ANRU. Je vous propose que nous ne nous opposions pas sur ce sujet pour lequel sur le fond nous sommes d'accord. Et je valide votre rejet de la forme.

**M. Michel CHAMPREDON**

Dans ce cas-là, M. le Président, je pense qu'il faut permettre aux Conseillers communautaires, une fois reçus les documents, d'envoyer éventuellement par mail leurs remarques, lesquelles pourraient être intégrées au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

**M. Guy LEFRAND**

Je l'accepte bien volontiers. Moyennant ces remarques – voyez comme quoi nous pouvons nous retrouver sur des sujets importants, et je vous en remercie – qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce travail sérieux que nous pouvons mener ensemble sur des dossiers aussi importants.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte**, dans le cadre du « Programme de Renouvellement Urbain » du quartier de Nétreville à EVREUX, le programme global d'intervention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ANRU et la maquette financière ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce dossier (les contrats, avenants, arrêtés pluriannuels, conventions de financements).
  - Le programme se décline en 7 familles d'intervention :
  - Ingénierie et conduite de projet,
  - Démolition de logements locatifs sociaux,
  - Aménagement d'ensemble,
  - Requalification de logements locatifs sociaux,
  - Résidentialisation de logements locatifs sociaux,
  - Accession à la propriété,
  - Équipements de proximité.

*Le plan de financement du projet intègre les demandes faites en Comité d'engagement par les partenaires de l'ANRU et repose sur la participation financière de l'ensemble des partenaires à hauteur de 47 392 789, 63 € HT. La participation d'EPN s'entend pour un montant global de 6 659 092,12 €.*

*Le détail de la convention et des projets sera envoyé par mail à tous les élus. Leurs éventuelles remarques seront insérées dans le procès-verbal littéral de la séance.*

---

**Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Couture-Boussey - Arrêt du Plan Local d'Urbanisme - Annulé et remplace la délibération 35 du 17 octobre 2017**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

Mes chers collègues, ce dossier concerne le PLU de la commune de La Couture-Boussey. Comme nous avons pris la compétence, nous reprenons les procédures en cours. La commune de La Couture-Boussey avait commencé d'élaborer son PLU. Il a été annulé par le Tribunal administratif. Il a été repris et nous avons déjà, le 17 octobre 2017, voté l'arrêt de ce PLU. Vous connaissez l'étape qui suit, la consultation des partenaires publics associés. Il se trouve que l'un des partenaires, la DDTM, a fait des remarques sur la présentation du dossier, qui ne présentait pas un certain nombre d'annexes. Pour sécuriser juridiquement le dossier, il nous a paru préférable de revoter ce soir l'arrêt du PLU de La Couture-Boussey et de faire figurer en annexe du dossier l'ensemble des pièces sollicitées par la DDTM pour pouvoir poursuivre la procédure avec cette consultation des partenaires publics associés et l'enquête publique qui nous mènera ensuite à l'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme de La Couture-Boussey.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des remarques, M. le Maire de La Couture-Boussey.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Non, je vais être désobligeant.

**M. Guy LEFRAND**

Alors non, ce n'est pas la peine.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Mais pas à l'égard des services.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le bilan de la concertation et **ARRÊTE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Couture-Boussey,
- **PRÉCISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°35 d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de La Couture-Boussey prise par le Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2017,
- **PRÉCISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers,
- **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du PLU à leur demande,
- **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – peut consulter en Mairie et à Évreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme.

---

#### Aides à l'immobilier d'entreprises - Convention d'autorisation de financement complémentaire entre EPN et la Région Normandie

**M. Guy LEFRAND**

Les trois délibérations suivantes concernent les aides à l'immobilier d'entreprises, en particulier pour les établissements JAUNET. La première délibération devrait aussi pouvoir être votée à l'unanimité puisqu'il s'agit, pour Évreux Portes de Normandie, d'autoriser la Région à donner de l'argent et des subventions à des entreprises de notre territoire dans le cadre de l'immobilier d'entreprises. Vous le savez, dans le cadre de la loi NOTRe, les compétences ont été précisées : une bonne partie de l'accompagnement aux entreprises est désormais dévolue à la Région et uniquement à la Région, l'aide à l'immobilier d'entreprises est uniquement dévolue aux EPCI. Toutefois, nous avons le droit d'autoriser les autres à donner de l'argent. Si vous êtes d'accord, je vous propose, dans le cadre de la délibération n°12, que nous autorisons la Région à donner de l'argent à nos entreprises. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Cela fait partie des nécessités d'organisation de nos différentes strates territoriales.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention d'autorisation de financement complémentaire en matière d'immobilier d'entreprises entre EPN et la Région Normandie ainsi que tout avenant ou document relatif à sa mise en œuvre.

---

#### Aides à l'immobilier d'entreprises - Octroi d'une subvention à la SCI Jaunet Développement

**M. Guy LEFRAND**

À partir de là, nous avons deux délibérations, les délibérations 13 et 14, qui consistent à aider l'immobilier d'entreprises, d'une part par une subvention à la SCI JAUNET Développement, et d'autre part par une garantie d'emprunt. Pourquoi est-ce important ? Cette entreprise créée en 1992 et installée à Guichainville est une entreprise d'assemblage, de fabrication de cartes électroniques et de prestations de câblage filaire. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de 3,8 M€, emploie 70 salariés avec des profils très variés et a un recours régulier à l'intérim. Son site est devenu trop exigü et l'entreprise souhaite acquérir des locaux dans le parc d'activités de La Madeleine, locaux qu'elle va réaménager. C'est la raison pour laquelle elle sollicite une aide à l'immobilier. C'est l'un des premiers dossiers que nous traitons mais cette aide à l'immobilier d'entreprise est une compétence que nous avons prise il y a un an, un an et demi, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, me semble-t-il. Il vous est donc proposé dans la première délibération d'accorder 172 K€ à cette entreprise pour lui permettre de se développer, de continuer à créer des emplois sur notre territoire, ce qui est notre préoccupation commune ici à tous, ce qui nous permettra de demander 141 K€ à la Région également pour accompagner cette entreprise. La deuxième délibération porte sur une garantie d'emprunt à hauteur de 700 K€. Voilà ce qui vous est proposé. M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Je souhaiterais que nous soyons vigilants sur le nombre d'emplois créés. J'émet un certain doute quant au fait qu'une entreprise qui va reconditionner des téléphones, des tablettes etc. puisse créer 27 emplois d'ici 2019. Mais pourquoi pas ? Je le souhaite à l'entreprise. Mais j'aimerais qu'il y ait un suivi de ce dossier.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes évidemment d'accord.

Je rappellerai simplement qu'aujourd'hui ce secteur est en très forte expansion; il y a une entreprise régionale dans le sud Manche qui en deux ans a créé 350 emplois dans le reconditionnement des téléphones et qui aujourd'hui fait la une de tous les journaux économiques nationaux. Donc ce type de reconditionnement n'est pas un petit sujet. Moi-même je l'ai découvert. Je croyais que c'était le truc qu'on refaisait dans un coin, mais non, c'est aujourd'hui une industrie florissante. Évidemment, nous-surveillerons; évidemment, il ne s'agit pas de donner de l'argent pour le plaisir, et je pense qu'ici tout le monde sait que nous ne le faisons pas pour le plaisir, mais il est important de pouvoir accompagner cette entreprise, et croyez-moi, ce type de reconditionnement fait un tabac et est l'un des secteurs qui créent le plus d'emplois.

S'agissant de la délibération n°13, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention (aide à l'immobilier d'entreprises) de 172 337 € à la SCI JAUNET DÉVELOPPEMENT représentée par Monsieur Patrick JAUNET,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre. La Région va octroyer une aide complémentaire de 141 000 €.

La SAS ETS JAUNET est une entreprise d'assemblage, de fabrication de cartes électroniques et prestations de câblage filaire, qui propose ses services auprès d'entreprises pour le secteur de l'aéronautique, l'armement, l'industrie 4.0, l'automobile et le médical. Elle a été créée en 1992. L'entreprise souhaite dynamiser sa production, accroître son développement. La solution est d'acquérir de nouveaux locaux qui vont lui permettre de faire progresser ses processus de production, de proposer aux salariés de meilleures conditions de travail dans un espace mieux adapté, et de pouvoir envisager le développement de nouveaux secteurs d'activités créateurs d'emplois. L'acquisition de locaux dans le Parc d'Activités de la Madeleine au 21 rue Lavoisier à Évreux répond à ces besoins.

---

#### Aides à l'immobilier d'entreprises - Octroi garanties d'emprunt à la SCI Jaunet Développement

**M. Guy LEFRAND**

Délibération n°14, même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de garantir à hauteur de 50 %, les emprunts souscrits par la SCI JAUNET DEVELOPPEMENT : auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine pour un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) et auprès du CIC Nord Ouest pour un montant de 700 000 € (sept cent mille euros) pour l'achat de locaux dans la zone Industrielle n°2 au 21 rue Lavoisier à Évreux.

---

#### Externalisation de la gestion de la relation clientèle des usagers de l'eau et l'assainissement d'Évreux Portes de Normandie - Attribution du marché

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. DOSSANG.

**M. Guy DOSSANG**

Merci M. le Président. Il s'agit de l'externalisation de la gestion de la relation clientèle pour l'eau et l'assainissement. Je commencerai par quelques petits rappels. Une procédure formalisée de marché négocié de prestation de service a été initiée le 21 décembre 2017 pour l'externalisation de l'activité « facturation Eau et Assainissement ». L'objectif de ce marché est de faire réaliser par un prestataire les activités de facturation de l'ex-GEA, de l'ex-CCPN et de tout ou partie des douze nouvelles communes qui ont rejoint EPN en début d'année. Par ailleurs, l'Agglomération souhaite mieux connaître et améliorer son taux de recouvrement en maîtrisant l'ensemble de la chaîne de facturation. Deux scénarios ont été envisagés :

- le scénario dit « de base » qui n'externalise que les volets administratif, financier ainsi que la relève des compteurs;
- le scénario base + PSE (prestation supplémentaire éventuelle) ajoutant l'externalisation de la gestion du parc compteur au scénario de base. L'estimation du scénario de prestation base+PSE était de 7 961 238,31 € HT.

La Commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie pour statuer sur la recevabilité des candidatures le 29 janvier 2018. Le 19 mars 2018, 3 candidats ont remis une offre. Aujourd'hui, cette procédure est arrivée à son terme, la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 août 2018.

Elle a retenu le scénario d'externalisation le plus large (solution de base + PSE). Le marché a été attribué à l'entreprise Eau de Normandie pour un montant de 6 M€ HT sur une durée de 5 ans et 4 mois (pour arriver en fin d'année). Ce montant est décomposé en :

- un montant global et forfaitaire de 2 284 179,10 € pour la durée du marché.
- un montant estimatif proportionnel aux quantités mises en œuvre de 3 724 864,91 €.

Ce montant est décomposé :

- en gestion, pour l'activité facturation : 5 M€ environ
- pour la gestion du parc : 1 M€.

De plus, le taux de recouvrement a été fixé contractuellement à 93% dans le marché. En 2019, le coût de l'externalisation permettra d'améliorer l'équilibre budgétaire des budgets Eau et Assainissement. Le coût est de 610 200 €. Par rapport à la situation actuelle, l'économie nouvelle sera de 208 741 € pour le budget Eau et de 68 143 € pour le budget Assainissement. Par ailleurs, une amélioration de 3% du taux d'impayés représente une recette de 441 K€. C'est au prestataire de gérer le recouvrement et ce n'est plus à la Trésorerie. Jusqu'à présent, l'un de nos gros soucis était effectivement le recouvrement par la Trésorerie. La Trésorerie ne fera que les lettres d'huissier, car c'est son travail. De plus, des améliorations sont attendues pour les usagers :

- mise en place d'un numéro d'accueil téléphonique unique et d'un service d'astreinte 24/24h et 7/7j ;

- amélioration de la qualité du service ;  
- facilité et élargissement des moyens de paiement (mensualités plus souples, paiement en ligne et en bureau de poste). Quand je dis mensualités plus souples, c'est qu'aujourd'hui, avec la Trésorerie, la mensualisation n'était possible qu'au moment de la relève réelle, donc les usagers étaient parfois obligés d'attendre un an avant de pouvoir être mensualisés; s'ils la réclamaient trois mois après la relève, ils devaient attendre 9 mois, etc. Dorénavant, ce sera à peu près comme pour les autres services (EDF...), le délai sera ramené à un ou deux mois ;

- recouvrement plus souple ;

- traitement équitable de tous les usagers du territoire vis-à-vis du service de l'eau ;

- maîtrise de la gestion du parc de compteurs : les 10 000 compteurs seront changés entre 2019 et 2020.

Je rappelle que, pour atteindre cet objectif, le prestataire met en place une équipe de 7 personnes. Pour atteindre le même résultat, EPN serait obligé de mettre en place une équipe de 15 personnes, puisque les agents en font 750 au maximum. En 2020, tous les compteurs seront radio-relevés. Le parc de compteurs sera conforme à la réglementation. Et les compteurs restent la propriété d'EPN, c'est EPN qui les installe avec son système. Il y aura ensuite deux relèves réelles par an, des factures au réel et la disparition de la facture estimée. Je résume ce qu'il en est.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme MARTIN.

**Mme Françoise MARTIN**

Je voulais savoir s'il y aurait des incidences financières pour les usagers.

**M. Guy LEFRAND**

C'est une très bonne question, je vous remercie de l'avoir posée. Pourquoi avons-nous proposé de passer cet appel d'offres sur le service Facturation ? Parce que nous n'y arrivons pas. Cela fait 4 ans que nous essayons. Nous y avons affecté du personnel supplémentaire, nous l'avons voté ensemble ici. Nous avons essayé des réorganisations de service. Tout a échoué. Nous ne savons pas faire. Ce n'est pas une compétence du service public, en tous cas de notre territoire, de pouvoir facturer l'eau. Et aujourd'hui, même si cela s'est un peu amélioré, il y a encore parfois plus de 3 M€ dehors parce que le recouvrement des factures n'est pas effectué. Pendant ce temps-là, il faut que nous empruntions pour boucher les trous. Le service facturation de l'eau – et je parle bien de la facturation de l'eau et non du service de l'eau, qui aujourd'hui fait l'unanimité pour sa qualité – ne fonctionne pas, il ne fonctionnait pas, nous en avons tous fait le constat. Quel est l'intérêt de passer cette facturation de l'eau par un appel d'offres ? D'abord, nous allons avoir deux relèves réelles par an, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Et vous le savez, nous avons tous eu des difficultés avec des personnes qui avaient des factures estimées qui ne correspondaient pas réellement et qui soit se retrouvaient avec des factures importantes à payer au deuxième semestre, soit au contraire avaient de l'argent à récupérer; dans les deux cas, cela donnait lieu à un mécontentement des particuliers et des entreprises qui en bénéficiaient. Nous avons aussi des difficultés à faire remplacer les compteurs pour les transformer en compteurs capables de faire de la radio-relève. Au rythme où nos services étaient capables de travailler, il nous aurait fallu encore cinq ou six ans pour que l'ensemble de nos compteurs d'eau soient équipés de radio-relève. Le prestataire qui a été choisi par la Commission d'appel d'offres s'est engagé à les réaliser sous deux ans.

Nous aurons donc un service de meilleure qualité, plus rapide, qui mettra moins en difficulté les plus fragiles de nos concitoyens, sachant que les compteurs resteront évidemment la propriété d'EPN. Je le précise car la question a été posée. Malgré cette amélioration du service rendu, ce service coûtera beaucoup moins cher à la collectivité : 276 K€ par an d'économie sur la gestion du service; 441 K€ par an d'amélioration du recouvrement, si le contrat est respecté, c'est-à-dire si nous passons de 89 à 93% de recouvrement. Je vous rappelle le chiffre que je vous avais demandé de bien noter au moment de la première et de la deuxième délibération : 600 K€ sont perdus cette année parce que le recouvrement n'a pas été effectué. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que potentiellement c'est une amélioration budgétaire de 716 K€ par an, avec, encore une fois, une amélioration du service rendu qui est espéré. Sur 5 ans, cela fait une économie de 3,5 M€, simplement parce que la facturation sera mieux faite. Et je ne vous parle pas des agents. Si, je peux également vous parler des agents. En effet, les agents qui sont fonctionnaires dans ce service de la facturation de l'eau ont plusieurs possibilités : soit de repartir dans d'autres services, s'ils le demandaient, et nous essayons de répondre au mieux à leur demande, soit d'aller vers le prestataire de service choisi, Eau de Normandie (SUEZ). Cinq postes sont aujourd'hui proposés par SUEZ pour travailler dans ce service de facturation de l'eau et il y a dix candidatures au sein de nos services. Ainsi, sur le plan humain, sur le plan des relations humaines, cela n'a rien de catastrophique, au contraire : les agents sont mis en détachement, donc ils continuent à voir leur statut de fonctionnaire progresser au fur et à mesure des années et ils seront mieux payés. C'est pourquoi il y a deux fois plus de candidats que de postes à pourvoir. Où tout cela doit-il aboutir ? Et cela me permet de rebondir sur la remarque précédente de M. CHAMPREDON et sur la destruction du pouvoir d'achat par certains dans notre pays. Nous voulons améliorer le pouvoir d'achat des habitants. Nous avons baissé le prix de l'eau de 5 %, nous avons baissé le prix de l'abonnement de 10%. Je vous propose qu'à la fin de l'année 2019, lorsque cette organisation aura été mise en place, et sous réserve que nous constatons ce que SUEZ s'est engagée contractuellement à faire, ensemble ici nous décidions d'une baisse importante du prix de l'eau. C'est cela l'objectif. L'objectif n'est pas de se faire plaisir à l'Agglomération, ce n'est pas de passer au privé, comme j'entends certains le dire; l'objectif c'est de rendre du pouvoir d'achat aux habitants. Et par les temps qui courent, nous, nous n'augmentons pas le prix du gaz, le prix de l'électricité, le prix des carburants, nous n'augmentons pas la CSG, nous ne bloquons pas les revalorisations des retraites, j'en passe et des meilleures. Vous le savez, la liste est longue et pourrait prendre des heures. À notre niveau, comme le disait justement Alain NOGARÈDE, notre objectif est de rendre du pouvoir d'achat aux habitants. Le prix de l'eau à Évreux est important, mais c'est surtout l'assainissement qui est important parce qu'un CTEU très important a été construit. Dont acte, il faut le payer aujourd'hui. Notre objectif en réalisant cela est que les habitants sachent mieux ce qu'ils consomment, et donc aient plus rapidement la notion de fuites éventuelles dans leur maison ou dans leur appartement, qu'ils aient des factures réelles et non plus estimées, et qu'ils puissent payer l'eau moins cher. Voilà les objectifs de cette délibération majeure qui vous est proposée ce soir.

M. CHAMPREDON.

**M. Michel CHAMPREDON**

Merci de me donner la parole. En lisant la délibération, je ne voyais pas la motivation, mais votre intervention complémentaire, à la suite de la question qui a été posée par Françoise MARTIN, donne la justification et l'explication, c'est-à-dire le constat d'échec, de l'incapacité des services à facturer et à collecter la redevance. Finalement, cela me rappelle un petit peu – vous vous souvenez il y a quelque temps, et d'ailleurs nous nous en souvenons tous, le ton de matador qui était le vôtre en début de mandat sur les services incompetents, et puis on allait voir ce qu'on allait voir sur la réorganisation du service de l'eau. Je me souviens qu'à l'époque cela avait blessé notre ancien vice-président Gaston GAUDEMER qui s'était beaucoup investi dans ce domaine-là. Or, quatre ans plus tard, finalement, c'est quand même un constat d'échec sévère que vous faites sur l'organisation des équipes et sur votre organisation à l'Agglomération. Et donc, c'est important de donner cette motivation. La deuxième remarque que je voudrais faire est en fait une question : quelle sera l'identification de la facture ? La facture portera-t-elle le nom de la société ou portera-t-elle le nom d'EPN ? Auquel cas, en matière de perception par l'utilisateur, ce ne serait évidemment pas la même chose.

**M. Guy LEFRAND**

M. DOSSANG nous dit les deux.

**M. Guy DOSSANG**

Les deux logos seront sur la facture.

**M. Michel CHAMPREDON**

D'accord. La marque du service public doit évidemment y rester.



Enfin, troisième chose, et même si vous avez tenté d'y répondre en filigrane, je préfère poser la question explicitement. Vous avez dit que c'était SUEZ qui était derrière cela. Comme un train peut en cacher un autre et que l'on voit bien que les grands groupes industriels et financiers font la danse du ventre autour des collectivités locales pour récupérer dans leur giron un certain nombre de services publics, et que, notamment du fait de l'étranglement financier des collectivités locales, il est clair qu'un certain nombre d'entre elles vont privatiser leurs services, je voulais quand même que vous puissiez dire de façon explicite qu'en l'occurrence un train n'en cachera pas un autre et que ce début de privatisation du service de l'eau et de l'assainissement n'est pas destiné à une privatisation totale du service.

**M. Guy LEFRAND**

Je peux le redire. Nous le disons à chaque Conseil communautaire lorsque nous parlons du service de l'eau : la régie du service de l'eau fonctionne très bien; la facturation du travail effectué par nos agents ne fonctionne pas. Il n'y a donc pas de train qui en cacherait un autre. Je peux le dire et le redire. Je sais que certains passent leur temps à lancer des rumeurs, ce qui n'est pas votre cas, vous avez siégé à ma place et vous savez les difficultés que nous avons à travailler et à faire avancer toutes nos structures. Certains passent leur temps à lancer des rumeurs en expliquant que cela cache le début de la privatisation de l'eau. Non. La régie de l'eau fonctionne parfaitement sur notre territoire. Il n'est pas question de privatiser ce service, il n'en a jamais été question, et en l'état actuel des choses cela n'a même pas fait l'objet d'une étude quelconque. L'eau restera en régie sur le territoire de l'Agglomération. Je ne peux pas être plus clair. Je l'ai dit, je l'ai écrit. Je pourrais peut-être le chanter d'ailleurs. M. SIMON.

**M. Stéphane SIMON**

Ce constat d'échec est en effet embêtant, mais restons pragmatiques. Dans la délibération n°1, vous aviez parlé de 250 K€ de créances éteintes et de 400 K€ d'impayés et vous avez dit un « si » de trop : si nous y arrivons, ce sera bien. Mais comment cette entreprise pourra-t-elle aboutir à recouvrir ces impayés ? A-t-elle plus de pouvoir que l'Agglomération ? J'ai un petit doute quand même.

**M. Guy LEFRAND**

C'est leur métier. Manifestement ils savent mieux le faire que nous. Le délai est aussi beaucoup plus court, les modes de recouvrement sont beaucoup plus simples. M. GROIZELEAU va vous repréciser les choses.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Ils ont des délais beaucoup plus courts, c'est-à-dire que nous, nous réagissons beaucoup trop tard. En fait, c'est la Trésorerie qui réagit trop tard. Eux font des relances plus rapides, et ils s'engagent au taux qu'ils nous ont mis. Ils sont capables de le faire puisqu'ils le font déjà dans d'autres collectivités. Je pense que c'est le délai qui est plus court, ce n'est pas une différence de moyens, ils réagissent plus vite que nous.

**M. Guy LEFRAND**

Ils ne sont pas obligés de passer par la Trésorerie dont on sait à quel point elle n'est pas du tout réactive. M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEAUX.

**M. Alain NOGARÈDE**

L'eau reste en régie, c'est un bon point. Le prix de l'eau va baisser.

**M. Guy LEFRAND**

Il va baisser, deuxième bon point.

**M. Alain NOGARÈDE**

C'est un bon point.

**M. Guy LEFRAND**

Je vais finir par avoir une image.

**M. Alain NOGARÈDE**

Troisième bon point : il semblerait que l'ensemble des personnels aient trouvé des solutions qui leur conviennent.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Oui, troisième bon point, une image.

**M. Alain NOGARÈDE**

Si c'est ainsi, cela peut aller.

Dernier point, est-ce SUEZ qui va couper l'eau quand des usagers ne paieront pas la facture ?

**M. Guy LEFRAND**

Non. Ils n'ont pas le droit de couper l'eau. Par définition, ils n'y auront pas accès.

**M. Alain NOGARÈDE**

D'accord. Même si ce sont eux qui ont les compteurs ?

**M. Guy LEFRAND**

Non.

**M. Alain NOGARÈDE**

Ils sont propriété d'EPN, je le sais bien, mais ce sont eux qui les installent. Nous sommes d'accord. Ils n'auront pas le droit d'aller couper chez les gens.

**M. Guy LEFRAND**

Non, ils sont prestataires pour nous, c'est nous qui décidons en dernier ressort. M. DOSSANG, pour compléter la réponse.

**M. Guy DOSSANG**

Concernant les compteurs, je voudrais simplement préciser que la régie d'eau interviendra quand même chez les gens en cas de problème de compteur.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, sur le plan technique.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Je voudrais poser une question.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous en prie, Mme HANNOTEAUX.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Si SUEZ n'arrive pas à atteindre les objectifs de recouvrement, que faisons-nous ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous baisserons en fonction de ce dont nous aurons bénéficié. Il y a déjà 276 K€ d'économies automatiques dans le cadre de la gestion, c'est obtenu. Ensuite, des pénalités sont prévues contre Eau de Normandie (SUEZ). C'est pour cela qu'aujourd'hui je ne m'engage pas sur une baisse du prix de l'eau; nous baisserons l'eau en fonction des économies réalisées, sachant que le service ne pâtira pas de ces économies mais, au contraire, sera amélioré pour la population. Et vous le savez, vous qui vivez souvent auprès des personnes les plus en précarité, les factures estimées plutôt que des factures réelles sont des causes majeures de difficultés pour les populations les plus fragiles. Est-ce bon ? Non. Un, deux, trois. M. COLLEU ou Mme LE GOFF. M. COLLEU, allez-y.

**M. Étienne COLLEU**

Vous parliez bien évidemment de la baisse du prix de l'eau à EPN, mais il faut savoir qu'il y a un différentiel actuellement avec le syndicat SAEP du plateau de Saint André qui a été intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans EPN. Qu'en est-il pour les communes qui dépendaient du SAEP ? Je pense qu'il n'y aura pas de baisse chez elles, même si je l'espère, mais je crains quand même une augmentation à terme. Nous n'en avons jamais parlé mais j'aimerais bien que nous puissions aborder ce sujet un jour.

**M. Guy LEFRAND**

M. DOSSANG.

**M. Guy DOSSANG**

Actuellement, une étude est en cours sur le sujet. Nous avons encore un peu de temps pour voir tout cela. Mais nous travaillons là-dessus, pour essayer d'harmoniser le tarif de l'eau.

Toutefois, je ne peux pas dire aujourd'hui dans quel sens cela ira. Enfin, si, je peux dire dans quel sens cela ira mais je ne peux pas vous dire de combien sera la baisse.

**M. Guy LEFRAND**

Quand aurons-nous les résultats de cette étude ?

**M. Guy DOSSANG**

En début d'année prochaine.

**M. Guy LEFRAND**

En début d'année prochaine, d'accord. Je vous propose que, dans le cadre d'une conférence des maires, nous puissions en parler dès que nous aurons les résultats de l'étude. Je vous redonne la parole, M. COLLEU.

**M. Étienne COLLEU**

Ce qui me déplairait, c'est que la baisse du prix de l'eau sur l'ensemble des communes du GEA soit en partie financée par une augmentation du prix de l'eau sur les communes de l'ex CCPN, puisque nous avons actuellement 65 centimes d'écart TTC entre les deux anciennes collectivités.

**M. Guy LEFRAND**

En l'occurrence nous avons été on ne peut plus clairs : la baisse du prix de l'eau qui sera proposée dépend justement de la réorganisation des services qui nous concernent, cela n'a rien à voir avec un financement extérieur. Pour le reste, il faudra que nous en reparlions dès que les études auront été finalisées. M. GANTIER.

**M. François GANTIER**

Mon intervention sera assez courte. J'avais déjà posé la question dans une précédente réunion ici et vous m'aviez confirmé que la privatisation n'était pas à l'ordre du jour et vous l'avez confirmé de nouveau, mais j'aimerais poser une deuxième question. Vous avez dit tout à l'heure que des agents d'EPN seraient prêts à partir chez SUEZ. Seront-ils donc capables de mieux travailler chez SUEZ que chez nous ? Il y a quelque chose qui m'échappé là.

**M. Guy LEFRAND**

C'est une question d'organisation. Je ne remets pas en cause les compétences des fonctionnaires, qui font ce qu'ils peuvent, mais il y a un savoir-faire qui existe chez SUEZ. Au contraire, SUEZ souhaite bénéficier des compétences de nos agents, qui connaissent le territoire et la population. Au contraire, c'est plutôt valorisant pour nos agents de penser qu'avec une bonne organisation, une bonne prise en charge, ils seront capables d'effectuer parfaitement ce travail. Au contraire, c'est aider nos fonctionnaires à réaliser mieux leur travail qu'ils n'y arrivaient aujourd'hui. Et encore une fois, une bonne partie de nos difficultés est liée au recouvrement par la Trésorerie. Malheureusement il y a eu beaucoup de coupes budgétaires dans les services déconcentrés de l'État. Autant il y a des endroits où il y a beaucoup trop d'agents, autant les services déconcentrés de l'État ont perdu beaucoup de possibilités, et nous le vivons sur nos territoires : la Trésorerie n'est pas en capacité d'assurer le travail qui lui est demandé et pour lequel nous payons. C'est l'un des points majeurs. Le fait de passer par l'appel d'offres va nous permettre de contourner ces difficultés de recouvrement liées à la Trésorerie. Alors, un, deux, trois. M. DOSSANG, qui voulait réintervenir.

**M. Guy DOSSANG**

Je voudrais préciser que sur les cinq agents que SUEZ compte prendre, il y a trois techniciens et deux administratifs. Et concernant les relances, ils les feront au bout de quinze jours, avec un certain nombre de moyens tels que SMS, etc.

**M. Guy LEFRAND**

Au bout de combien de temps la Trésorerie le fait-elle ?

**M. Guy DOSSANG**

Elle en fait peu.

**M. Guy LEFRAND**

M. BROCHOT, qui nous paie à boire dans cinq minutes.

**M. Bernard BROCHOT**

Effectivement si vous n'aviez pas décidé d'abandonner le service facturation, je crois que je l'aurais demandé.

**M. Guy LEFRAND**

Vous en rêviez, nous le faisons.

**M. Bernard BROCHOT**

Je l'aurais demandé parce que, vraiment, sur Saint Germain, je connais des cas qui posent question. J'en viens à me demander quand nous allons arriver à réclamer ce que l'on nous doit. Et ce, depuis plusieurs années quand même. Alors, ce qui est proposé, si je puis dire, part certes d'un constat d'échec quant à la facturation, mais une fois que l'on a dit cela, je trouve quand même qu'il est plus courageux de faire ce constat d'échec et de dire stop que de continuer dans l'erreur.

**M. Guy LEFRAND**

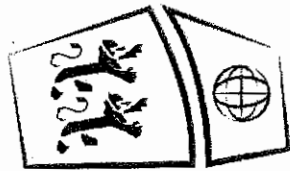
Merci. C'est clair, net et précis. Je pense que nous sommes suffisamment éclairés désormais sur ce sujet. Qui est pour ? Qui est contre ? Notez bien. Un, deux, trois contre. Quatre contre. Cinq contre. Qui dit mieux ? Qui s'abstient ? Cinq. Cinq contre, cinq abstentions, toutes les autres voix sont favorables. Je vous remercie, mes chers collègues. Notre conseil est terminé, je vous invite à poursuivre à côté autour du verre de l'amitié. Merci pour tout.

*Le Conseil communautaire :*

- **APPROUVE (moins 5 voix contre et 5 abstentions)**, dans le cadre de l'externalisation de la gestion de la relation clientèle des usagers de l'eau et de l'assainissement d'Évreux Portes de Normandie (service Facturation Eau&Assainissement) la décision de la Commission d'appel d'offres du 31 août 2018,
- **AUTORISE** le Président à signer et notifier le marché correspondant à l'Entreprise Eau de Normandie, mieux disante, et à conclure tout avenant,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette délibération et à **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les budgets annexes 2, 3 et 30 de l'eau et de l'assainissement et à **INSCRIRE** les crédits correspondant aux budgets annexes 2, 3 et 30.

---

La séance est levée à 20 heures 45.



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2018

### PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-huit, le 16 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 10 octobre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président. Claude ROYOUX, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

#### **PRÉSENTS :**

M. ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M. BARRAL Fernand, M. BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M. BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOURRELLIER Ludovic, M. BROCHOT Bernard, M. CAILLEUX Jean-Michel, M. CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M. CAPUANO Giovanni, M. CASTEL Patrick, M. CHAPLAIS Robert, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. CONFAIS Max, Mme COSTENTIN Stéphanie, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M. DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. DULONDEL Michel, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M. HEBERT Dominique, M. HUBERT Xavier, M. JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata, M. LEBLOND Jean, M. LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, M. MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M. MARQUAIS Raynal, M. MASSON Serge, M. MOLINA Michel, M. MOREL Jean-Pierre, M. MORILLON Marc, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, M. RANGER Michel, M. ROUSSEL Cédric, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. SILIGHINI Gérard, M. SIMON Stéphane, M. VEYRI Timour, M. PIÉRÈS Patrick, M. WATEL Patrik, M. WILMART Marceau, M. ALLANO Jean-Claude, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. BONBONY Jean-Claude, M. BOUTIN Jacques, M. CLOMENIL Joël, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M. GAUTIER Francis, M. GHZALALE Fouad, M. HEROUARD Jean-Paul, Mme LEON Patricia, M. LEPINTEUR Ollivier, Mme MARTIN Françoise, M. NOEL Gilbert, M. NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Madame CHEREL Annick suppléant(e) de Monsieur COLLEU Etienne, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Madame NEANT Jocelyne suppléant(e) de Monsieur DUTREMEE Serge

#### **ONT DONNÉ POUVOIR :**

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Monsieur Guy BAZIRE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Madame Hélène LE GOFF a donné pouvoir à Monsieur Robert CHAPLAIS, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PICHOS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL

### **ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur HOUSSAIS Anthony, Madame JUIN Clarisse, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame LEMONNE Christine, Madame LEPETIT Chantal, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur HERVIEU Joël, Monsieur MARAIS Thierry, Madame ROUVEIX Michèle

\*\*\*

### **Informations**

#### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je commencerai par une première information, avant que je ne l'oublie. Vendredi 19 octobre à 20 heures aura lieu la rencontre ALM Évreux Basket / Nantes, match qui est parrainé par Évreux Portes de Normandie. Donc, si vous souhaitez des places, n'hésitez pas, profitez de ce joli moment de sport, Dolores, au cabinet du Président, que vous connaissez toutes et tous, a des places à votre disposition. N'hésitez pas à les lui réclamer, elle sera là jusqu'à la fin. Ah, non, elle n'est pas là. Elle sera là demain alors. France est là ce soir, sinon ce sera à partir de demain chez Dolores.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux Conseillers communautaires :

- Raphael NORBLIN de Fontaine-sous-Jouy, qui est maire en remplacement de Jacques POUCHIN – bienvenue au sein de notre Conseil communautaire;
- Patrick PIERES, qui remplace M. Pascal VINÉ d'Évreux, qui était démissionnaire.

Je vous propose, mes chers collègues, d'acter la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires du 19 septembre et du 2 octobre, que vous avez dû recevoir avec le présent dossier.

---

### **Commune de Marcilly-la-Campagne - L'Arbre Saint Germain - Vente de terrain à BIO-CER**

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous commençons par les dossiers Attractivité économique.

Mme AUGER.

#### **Mme Stéphanie AUGER**

Merci M. le Président.

La première délibération concerne une vente de terrain à BIO-CER. Il s'agit en fait de la deuxième partie d'un projet que nous avons déjà voté précédemment. Cette vente était donc prévue, l'entreprise ayant souhaité acquérir en deux temps cette parcelle très importante. Nous avons voté le premier temps et, ce soir, nous présentons la vente de la deuxième partie de la parcelle, d'une superficie de 14 065 m<sup>2</sup>, moyennant un prix de 9 € HT/m<sup>2</sup> sur la commune de Marcilly-la-Campagne.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Avez-vous des remarques sur le sujet ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Le Conseil communautaire :**

- **CÈDE** à la société « BIO-CER » ou à toute société qui s'y substituera à la condition le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée section XC n°104 pour une contenance 14 065 m<sup>2</sup> sise lieudit L'arbre Saint Germain à MARCILLY LA CAMPAGNE au prix de 9 € HT le m<sup>2</sup>, soit 126 585,00 € TVA sur la marge incluse, les frais de notaire et les frais de géomètre si nécessaire étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents et acte (dont la promesse de vente) à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet consiste en la construction du siège social et d'un bâtiment à usage artisanal (atelier de meunerie).

## Parc d'activités du Long Buisson 2 - Cession de terrain à Monsieur CHUTTUR

**M. Guy LEFRAND**

Délibération suivante, Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

Elle concerne une cession de terrain à M. CHUTTUR, qui est déjà praticien sur la zone d'activités du Long Buisson 2. Il souhaite acquérir une parcelle pour construire un bâtiment et y accueillir d'autres médecins professionnels. Il s'engage d'ailleurs à faire venir des médecins extérieurs à l'agglomération sur son terrain. Nous lui proposons d'acquérir une partie d'une parcelle d'environ 2 359 m<sup>2</sup>, pour un prix qui a été fixé par le Conseil communautaire à 25 € HT/m<sup>2</sup>.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Oui, M. le Président, nous continuons d'implanter sur Le Long Buisson des professions libérales et vous savez comme moi que c'est quelque chose qui a posé problème et qui posera encore problème. Alors, je lis là que le Docteur Mohammad CHUTTUR précise qu'il ne débauchera pas des médecins du centre d'Évreux. Première question : qu'est-ce qui le garantit ?

Deuxième question : les médecins qui vont s'implanter dans cette maison médicale – au Long Buisson, je le rappelle, c'est-à-dire sur une zone d'activités –, vont-ils dégarnir d'autres lieux de l'agglomération, comme Saint Sébastien-de-Morsent, Gravigny ou Saint André-de-l'Eure. Là-dessus avons-nous aussi quelque garantie ?

J'aurais une troisième question : à l'échelle du territoire, n'est-il pas possible – mais peut-être est-ce déjà le cas et alors j'ai mal lu les dossiers – d'avoir une réflexion territoriale sur les implantations de lieux médicaux ? En effet, je me souviens qu'il y a quelques années, nous avons, autour d'un déménagement des cliniques, un pôle médical qui était prévu plutôt à l'ouest d'Évreux. Aujourd'hui, nous avons un pôle dont j'imagine qu'il ne sera pas très grand, qui va s'installer au Long Buisson. Faut-il que, à l'échelle de notre territoire, nous laissions cela se faire dans le désordre ou n'y a-t-il pas un peu de programmation à prévoir ?

**M. Guy LEFRAND**

Mme AUGER sur la première partie, et je répondrai sur la deuxième.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il exerce déjà sur la zone du Long Buisson, il a déjà sa clientèle. Mais il est locataire, actuellement il n'a pas de secrétariat et il n'a pas la place d'accueillir une secrétaire. Il souhaite donc s'installer dans un bâtiment plus grand. Il cherche, ce qui est bien compréhensible, à devenir propriétaire plutôt qu'à rester locataire. Par ailleurs, il s'engage à créer un emploi, voire un emploi et demi avec la partie ménage.

S'agissant des médecins, juridiquement il n'y a rien. Il nous a donné une liste qui comporte notamment deux professionnels médicaux qui sont actuellement à la clinique de Bernay – dont vous connaissez le sort a priori, même s'il n'est pas encore définitivement tranché. Ces médecins de Bernay seraient intéressés. Il a également des contacts dans la Région parisienne et une personne serait intéressée pour venir à Évreux.

Voilà les informations en l'état actuel.

**M. Guy LEFRAND**

Une partie de la réponse a été donnée : il s'agit d'un praticien qui exerce déjà et que, s'il n'a pas les locaux qu'il souhaite, nous risquons de perdre. Il a été très clair sur le sujet. Nous l'avons reçu, nous l'avons vu. Je me suis également interrogé sur l'intérêt d'accepter sa demande. Aujourd'hui les choses sont claires, ce praticien peut exercer où il veut. Il n'est pas bien dans les locaux qu'il occupe, il souhaite acquérir des locaux, développer une vision capitaliste de son cabinet, ce qui n'est pas un gros mot, au contraire; cela fait du bien que tout le monde n'attende pas que ce soit la puissance publique et l'argent public qui financent pour les autres, donc je trouve que c'est plutôt positif. Le type d'activité qu'il exerce et ce qu'il souhaite faire sont peu compatibles avec des professionnels de santé déjà présents sur le site, puisqu'il s'agit de gynécologie très spécialisée.

C'est donc une vraie opportunité en l'occurrence. Vous pouvez ne pas me croire mais je me suis vraiment penché sur ce sujet et il s'agit d'une réelle opportunité pour développer des activités qui sinon iront ailleurs et se développeront éventuellement ailleurs.

Voilà pour la première partie de votre question, et vraiment je vous le dis de manière on ne peut plus sincère, j'ai moi aussi regardé de très près ce dossier.

Sur le reste, l'Agglomération travaille aujourd'hui avec la Région, avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) et avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de la construction et de la mise en place de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA), que l'on appelle classiquement des maisons de santé. C'est le nom qui leur avait été donné dans l'ex Région Basse Normandie, et cela fonctionne très bien. La Région et l'ARS, en partenariat avec les URLM, ont fait le choix de les développer désormais sur l'ensemble de la Région Normandie. Donc oui, nous sommes sur le sujet.

Un travail est actuellement mené sur Breteuil, sur Verneuil et sur Évreux. Une association, pilotée par des professionnels de santé, a été créée. J'ai assisté, en tant que médecin et en tant que représentant de la Région, à deux de ses réunions. La première partie, qui était une partie diagnostic, a été réalisée. Aujourd'hui, ils en sont à la phase 2, c'est-à-dire à la mise en place d'un groupement de professionnels de santé, et des études seront menées. Mais là, ce sont les professionnels de santé, l'URML et l'ARS qui mènent le projet, pour savoir s'il est besoin de créer des maisons physiques ou si ce qui existe déjà peut être travaillé. Dans ce cadre-là, bien sûr, nous avons la maison de santé de Nétreville qui va être créée, qui sera un pôle médical et paramédical modeste. Des projets existent et, en tous cas, j'ai fait part de mon intérêt pour créer un PSLA qui pourrait en quelque sorte être la maison mère en centre-ville et deux PSLA annexes – c'est le terme officiel – dont l'un pourrait être à Nétreville et l'autre à Navarre, là où nous avons aujourd'hui de vrais besoins. Nous avons également fait venir des médecins à Saint Michel. Il n'y en avait plus, vous le savez. J'ai reçu il y a longtemps maintenant les deux médecins qui sont désormais installés à Saint Michel et qui fonctionnent très bien. Donc oui, nous travaillons sur ce sujet et oui, nous avançons. Là, encore une fois, il ne s'agit pas d'une maison médicale stricto sensu mais d'un cabinet spécialisé en gynécologie – ce dont nous manquons cruellement à Évreux – qui a la volonté de faire venir des gynécologues ultra spécialistes de certaines spécialités dans la spécialité, et c'est pourquoi je pense que cette implantation peut être validée et acceptée. Vous voyez, je prends beaucoup de précautions mais parce qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons vraiment beaucoup travaillé.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je partage beaucoup de votre point de vue et en tous cas je partage votre souci pour la qualité de l'accueil médical sur notre territoire, et je sais que vous y êtes attentif, donc là-dessus je ne vous ferai pas de mauvais procès. Cependant, je crois qu'il faudrait peut-être accélérer cette réflexion globale dont vous nous avez donné quelques éléments parce que, si nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le risque de perdre ce médecin – j'entends bien, il est locataire, il a envie de devenir propriétaire et de mener son activité de façon libérale avec d'autres collègues –, nous pouvons toutefois, à partir du moment où cette réflexion a eu lieu, l'orienter sur des locaux qui peuvent être différents, c'est-à-dire qui peuvent être ailleurs que dans une zone d'activités, dont la vocation première n'est pas d'accueillir des professions comme celle de gynécologue, psychiatre et urgentiste, même si je sais qu'il y en a déjà. Mais cela, nous l'avons déploré, et je crois que vous l'aviez vous aussi en votre temps déploré.

**M. Guy LEFRAND**

Absolument.

**M. Gérard SILIGHINI**

Attention quand même, je crois qu'il faut accélérer cette structuration de notre territoire autour de la question de la santé, sinon nous allons avoir encore une fois des choses qui vont se faire au petit bonheur la chance, et je ne suis pas sûr que les habitants de notre agglomération y trouvent leur compte.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous rejoins complètement sur les deux sujets.

Pour le premier sujet, j'allais dire, c'est la loi de l'offre et de la demande. Ce médecin peut aller où il veut, et si nous lui disons que nous voulons bien de lui mais à tel endroit et non à tel autre...

[Propos hors micro de M. SILIGHINI.]

Cela a été fait, croyez-moi, parce que cela fait plusieurs mois que cette histoire dure et que j'ai longtemps attendu avant de valider le dossier et de le proposer. Nous l'avons rencontré plusieurs fois, et Stéphanie AUGER l'a vu au moins trois fois.

Concernant le deuxième axe qui est d'accélérer les choses, je vous le dis, j'ai proposé au Docteur MAUBOUSSIN, qui est le chef de file sur le territoire, que l'Agglomération, éventuellement, les accompagne financièrement sur un poste, afin qu'ils aient un professionnel pour les accompagner au-delà de ce qui a déjà été fait. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. En l'occurrence, nous partageons les mêmes attentes. J'ai même proposé que nous les accompagnions pour les aider à aller plus vite. Maintenant j'attends son retour. Je ne peux pas être plus précis.

Il y a une demande de prise de parole.

M. MASSON.

**M. Serge MASSON**

J'aurais simplement une petite information à communiquer. Dans le sud d'EPN, un petit collectif a travaillé avec l'ARS sur la rédaction d'un contrat local de santé. Donc je sais qu'EPN doit signer un contrat local de santé. Nous avons fait une partie de ce travail et nous sommes en attente d'un rendez-vous pour que nous puissions vous le présenter. Et cela va un peu dans le sens de ce que nous disions tout à l'heure puisque l'objectif est d'organiser le pôle santé sur l'ensemble du territoire de manière équilibrée, bien évidemment.

**M. Guy LEFRAND**

Avec le contrat local de santé nous sommes plus sur de la prévention que sur du soin. Nous ne sommes pas sur une maison médicale. Cela rejoint d'ailleurs ce qui se fait déjà sur Évreux, avec Julien BOSCHER, et que l'on a multiplié au niveau de la Région. Et j'ai vu M. POULALION, le responsable ARS de l'Eure, pour l'entretenir du sujet. Nous en avons parlé encore ce matin dans le cadre du premier salon de la médecine connectée qui a eu lieu à Évreux aujourd'hui - Arnaud MABIRE en parlera tout à l'heure. Nous en avons discuté avec M. POULALION et nous avons prévu de nous voir rapidement. Évidemment, le maire de Saint André sera partie prenante de cette réunion.

Est-ce M. DULONDEL qui a demandé la parole ?

**M. Michel DULONDEL**

Lui-même. Le Mesnil-Fuguet, charmant village, tout le monde connaît. Je voulais simplement rappeler que, dans le cadre du PLUi-HD, a été inscrite l'implantation de maisons médicales pour éviter la désertification médicale. Je voulais simplement faire ce rappel.

**M. Guy LEFRAND**

Vous avez raison. Merci de cette précision. Daniel DOUARD.

**M. Daniel DOUARD**

Je souhaitais simplement faire une remarque pragmatique. Nous sommes dans une agglomération où il y a un désert médical évident. Je pense qu'il est plus facile de venir à Évreux, que ce soit au Long Buisson ou au centre-ville d'Évreux, que d'aller à Rouen ou à Paris pour voir un médecin et se soigner. Ma position est celle-là, il faut quand même avoir à proximité des médecins et je pense qu'il faut tout faire pour les faire venir.

**M. Guy LEFRAND**

Moyennant ces explications, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **CÈDE** à Monsieur Mohammad CHUTTUR ou à toute société qui s'y substituera à la condition le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle XA 121 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 2 359 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 25 €/m<sup>2</sup> augmenté de la TVA sur le prix total soit un montant de 58 975 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et géomètre étant à la charge de l'acquéreur,



- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet consiste à construire un bâtiment dans lequel le Dr CHUTTUR installerait à la fois son activité libérale, mais aussi d'autres professions médicales ou paramédicales.

---

**Parc d'activités du Long buisson 2 - Cession de terrain à la SCI de la Mangouste**

**M. Guy LEFRAND**

Mme AUGER, dossier suivant.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit d'une cession de terrain au profit de la SCI de la Mangouste, plus connue sous le nom de Petit Forestier. Cet établissement ébroïcien créé en 2002 est actuellement locataire rue des Pommiers, sur la commune de Fauville et emploie dix salariés. Ils souhaitent devenir propriétaire en vue d'une augmentation potentielle de leurs activités et ont fléché un terrain de 8 000 m<sup>2</sup> pour un prix fixé par le Conseil communautaire à 30 € HT/m<sup>2</sup>.

**M. Guy LEFRAND**

Nous n'arrêtons pas de vendre ce soir. Comme quoi l'Agglomération attire !

**Mme Stéphanie AUGER**

De plus, il s'agissait à l'origine d'une antenne rouennaise et cela devient une vraie agence.

**M. Guy LEFRAND**

Et bientôt Rouen sera l'antenne d'Évreux. C'est le sens de l'histoire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **CÈDE** à la SCI de la Mangouste, ou à toute société qui s'y substituera, à la condition le projet objet de la transaction soit respecté, une partie des parcelles ZD 113 et ZD 115 sur la commune du Vieil Évreux, d'une surface d'environ 8 000m<sup>2</sup>, au prix hors taxe de 30 €/m<sup>2</sup> augmenté de la TVA sur le prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Cette acquisition va permettre à l'entreprise de construire de nouveaux locaux permettant son expansion.

---

**Parc d'activités du Long Buisson 2 - Cession de terrain à la SARL ENAE**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne encore une vente.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit d'une autre cession de terrain, cette fois à la SARL ENAE appartenant à M. Arnaud PAIN. Il souhaite acquérir une parcelle sur la commune de Guichainville afin d'y construire un bâtiment qui sera destiné à la location au profit de l'APAVE. Cet organisme de formation que vous connaissez tous est actuellement à l'espace Saint Léger à Évreux et souhaite déménager. Nous proposons donc une parcelle de 6 136 m<sup>2</sup> à Guichainville pour un prix de 25 €/m<sup>2</sup> HT.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **CÈDE** à la SARL ENAE ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles cadastrées XA 79 et XA 88 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 6 136 m<sup>2</sup>, au prix hors taxe de 25 €/m<sup>2</sup> augmenté de la TVA sur le prix total soit un prix de 153 400 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,

- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet vise à construire un bâtiment qui sera destiné à la location au profit de la SASU APAVE NORD-OUEST.

---

#### Parc d'Activités du Long Buisson - Vente d'un terrain à bâtir à la société Karavan

**M. Guy LEFRAND**

Et nous continuons sur les ventes de terrains.

**Mme Stéphanie AUGER**

La société Karavan & Co, actuellement locataire du 620 rue Georges Bellanger à Guichainville, souhaite devenir propriétaire. Je vous rappelle que cette société est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de montures de lunettes sous marques propres ou licences. Ils envisagent de doubler leurs effectifs en 2019 avec de futures embauches et, donc, ils ont fléché une parcelle de 6 000 m<sup>2</sup> pour un prix de 25 € HT/m<sup>2</sup>.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ? Même vote.

**Le Conseil communautaire :**

- **ABROGE** la délibération numéro 17 du 14 octobre 2014 (cession à la Société Les Frites Dorées),
- **CÈDE** à la société SAS KNCO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 156 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 25 €/m<sup>2</sup> augmenté de la TVA sur prix total, soit un prix de 150 000€ HT (à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement acquise), les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Le projet vise à construire de nouveaux locaux pour son expansion.

---

#### Parc d'activités de la Croix Prunelle - Cession de terrain à la SCI KRAUTH

**M. Guy LEFRAND**

Encore une cession de terrains... Nous n'arrêtons plus !

**Mme Stéphanie AUGER**

Nous sommes sur le parc d'activités de la Croix Prunelle. La Société Générale de Mécanique (SGM), qui a été créée en 2004, est actuellement locataire sur cette parcelle. Elle loue deux locaux. Les locaux appartenant à la Communauté de Communes de la Porte Normande, il avait été question en 2013 de les vendre à ce locataire, qui avait fait une proposition à 117 K€, proposition qui n'avait pas abouti. Suite à la fusion de nos communautés, nous avons relancé cette cession. Il a proposé d'acheter non seulement les deux locaux dont il est locataire mais aussi le local d'à côté qui est un carrossier. Nous avons donc contacté le carrossier, dont la femme nous a dit qu'il serait éventuellement disposé car n'étant pas intéressé pour acheter.

Nous proposons donc la vente à 210 K€ HT, ce monsieur ayant depuis payé des loyers et ayant fait des travaux d'aménagement, de maintien et de restauration de ces locaux. Nous ajoutons simplement « sous réserve de réception de l'accord écrit du locataire occupant ».

**M. Guy LEFRAND**

M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

J'aurais une question car j'ai cru lire autre chose, ou en tous cas cela n'a pas été dit de la même façon. Si j'ai bien compris, la Communauté de Communes a fait à M. KRAUTH une proposition à 117 K€, proposition qu'il a acceptée mais à laquelle il n'a pas donné suite. Ou est-ce M. KRAUTH qui a fait cette proposition à 117 K€, ce que j'ai cru comprendre, et la Communauté de Communes qui n'a pas donné suite ?

**M. Guy LEFRAND**

M. BOREGGIO, en tant qu'ancien président de la Communauté de Communes.

**M. Sylvain BOREGGIO**

La Communauté de Communes avait proposé ce prix de 117 K€ et c'est M. KRAUTH qui n'a pas donné suite à cette proposition à l'époque.

**M. Guy LEFRAND**

Si la délibération est imprécise, j'en suis désolé. Nous avons une information de première main.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il y a une question.

**M. Guy LEFRAND**

Lever la main, c'est bien mais je préfère que vous appuyiez sur le micro, mes chers collègues. C'est Robert CHAPLAIS, je crois.

**M. Robert CHAPLAIS**

Veuillez m'excuser de revenir en arrière, mais c'est allé très vite - ce qui est normal et tant mieux, nous partons à l'heure. Je voulais savoir pourquoi il y avait une petite différence de prix pour la SCI de La Mangouste qui est à 30 € alors que tous les autres terrains sont vendus 25 €/m<sup>2</sup>.

**Mme Stéphanie AUGER**

C'est un zonage qui a été voté par le Conseil communautaire, un zonage relatif à plusieurs critères, notamment la visibilité ou l'accessibilité. Cela a fait l'objet d'un vote. Et sur nos zones d'activités, il y a donc des zones à 25 €/m<sup>2</sup>, des zones à 30 €/m<sup>2</sup> et des zones à 35 €/m<sup>2</sup>.

**M. Robert CHAPLAIS**

D'accord, merci.

**M. Guy LEFRAND**

Toutes ces précisions étant apportées, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **CÈDE** à la société SCI KRAUTH ou toute société qu'elle se substituera à condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle ZM n°220 sur la commune de Saint André de l'Eure au prix de 210 000 € HT sur la marge (la marge étant d'un montant de 0 €) soit un prix TTC de 210 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération (M. KRAUTH souhaite acquérir les locaux qu'il loue actuellement et agrandir ceux-ci pour conforter son développement d'activité), et ce sous réserve de réception par courrier, de la renonciation du locataire Cameron Carrosserie.

---

**Parc d'activités du Long Buisson 3 - Guichainville - Acquisition de terrains des conjoints DESHAYES**

**M. Guy LEFRAND**

Après avoir beaucoup vendu, maintenant nous achetons, pour pouvoir continuer le cycle. Nous continuons l'acquisition de terrains sur le Long Buisson 3. Une diapositive va vous permettre de voir où nous en sommes sur Le Long Buisson 3.

Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

Nous nous inscrivons ici dans la suite des délibérations prises en décembre 2017 sur l'acquisition du Long Buisson 3, qui doit permettre la création d'une offre foncière nouvelle. En effet, nous vendons beaucoup et nous serons confrontés bientôt à une pénurie d'offres foncières en matière économique. Nous sommes sur la même dynamique qu'en décembre. Je vous rappelle que nous avons conventionné avec la SAFER qui négocie pour nous avec les agriculteurs qui sont actuellement sur ces terrains. Le 2 mai 2018, la SAFER a signé une promesse de vente avec les conjoints DESHAYES pour une parcelle de 2 hectares 67 ares. La convention prévoit que nous pouvons nous substituer, il est prévu que nous nous substituions, donc nous vous proposons cette substitution pour l'achat de ces 2 hectares 67 ares. Nous ajoutons bien sûr à cela les frais de négociation de la SAFER. Actuellement, M. et Mme Gilbert GILLES exploitent ces terrains. Une renonciation au droit de préemption a donc été négociée par la SAFER, dont vous avez tout le détail. Je peux bien sûr vous répondre s'il y a besoin.

**M. Guy LEFRAND**

Si je peux me permettre, pour préciser la diapositive, vous avez, en vert, ce qui appartient déjà à EPN ; en jaune, les deux parcelles que nous acquérons aujourd'hui, si vous êtes d'accord ; en bleu clair, les parcelles à acquérir ; et en rouge, les parcelles qui seront probablement plus longues et plus compliquées à acquérir du fait de problèmes de succession, d'indivision, etc. Comme vous le voyez, avec les acquisitions DESHAYES et LEMARIE, nous serons désormais propriétaires d'une bonne partie du Long Buisson 3.

M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je suis désolé, c'est encore moi. Je crois qu'après, cela doit aller, ce sera plus calme, en tous cas de mon côté.

Il y a deux délibérations qui se suivent et qui se ressemblent étrangement. Au total, ce sont une trentaine d'hectares qui vont être rachetés, à 10 €/m<sup>2</sup>. D'abord, j'entends qu'il s'agit d'un prix négocié par la SAFER, mais c'est un prix qui est extrêmement loin des estimations des Domaines. Je sais que dans des circonstances comme celles-là (proximité du Long Buisson, nécessité pour la collectivité d'acheter), cela peut faire monter un peu les prix, même si je crois savoir que ce sont des choses dont les Domaines ont l'habitude de tenir compte. Je voudrais quand même savoir quelle estimation nous avons – et vous avez – du coût de l'aménagement de ces 30 hectares. J'ai observé tout à l'heure que nous vendions nos terrains à 25 ou 30 €/m<sup>2</sup>, 30 € étant le cas le moins fréquent. Et compte tenu de ces coûts d'aménagement, à combien allons-nous vendre ensuite le mètre carré ? C'est-à-dire quelle projection faisons-nous ? Car même si une zone d'activités n'est pas rentable immédiatement, si elle rapporte des taxes et autres impositions, et même si elle peut rapporter de l'emploi, il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons pas non plus brader. Donc, avec un terrain acheté à 10 €/m<sup>2</sup>, où allons-nous ?

**M. Guy LEFRAND**

Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

Pour répondre à la question sur le prix, cela se vendra entre 30 et 80 €/m<sup>2</sup> en fonction de la nature des activités, commerciales ou économiques.

**M. Guy LEFRAND**

Les services viennent de me donner la réponse : le coût de l'aménagement sera entre 23 et 25 €/m<sup>2</sup>, c'est-à-dire qu'avec les 10 € à l'achat ajoutés aux 23-25 € d'aménagement, le coût de revient tournera autour de 35 €/m<sup>2</sup>. Et donc la vente se fera entre 30 et 80 €/m<sup>2</sup>.

**M. Gérard SILIGHINI**

À 30 €, nous sommes en dessous des 35, mais je ne discute pas. Quant aux 80 €, le haut de la fourchette, j'y crois modérément. Pensez-vous qu'à ce prix-là l'Agglomération d'Évreux sera concurrentielle ?

**Mme Stéphanie AUGER**

C'est le prix des commerces B to B, sur les activités commerciales et non sur les activités économiques. On trouve de tels prix sur d'autres territoires. C'est la fourchette haute, mais c'est entre 30 et 80 € suivant le type d'activité.

**M. Guy LEFRAND**

Je suis d'accord, je ne pense pas que nous en aurons beaucoup à 80 €.

**Mme Stéphanie AUGER**

Non, c'est la fourchette haute.

**M. Guy LEFRAND**

M. CAMOIN ou Mme VILLAIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

C'est moi. Je souhaiterais un petit complément d'information. Nous avons bien compris ces montants, et je voudrais savoir à quelle valeur de stock nous allons passer ces terrains, puisque nous savons que, pour d'autres cas, nous avons des valeurs de stock qui ne sont pas des valeurs de stock réelles par rapport au prix de cession que nous pourrions avoir pour ces terrains.

**M. Guy LEFRAND**

Nous vous enverrons la réponse car nous ne l'avons pas sous la main.

M. HAMEL.

**M. Raynald HAMEL**

J'aurais simplement une question. Si j'ai bien compris, ce n'est pas dans cette zone-là que l'on prévoyait une piscine, un centre aquatique.

**M. Guy LEFRAND**

Si, c'est en haut.

**M. Raynald HAMEL**

C'est bien ce qui me semblait. Donc c'est utile quand même pour toute l'agglomération car l'absence de centre aquatique de niveau dans notre région est un grand manque.

**M. Guy LEFRAND**

Sur notre territoire. Nous sommes d'accord, absolument. Il serait pré-positionné sur les terrains en bleu que l'on voit au-dessus des terrains verts sur ce secteur-là.

Ensuite, Mme AUGER, pour répondre. Non, c'est bon.

M. DULONDEL.

**M. Michel DULONDEL**

Toujours Le Mesnil-Fuguet, charmant village.

**M. Guy LEFRAND**

Vous avez raison, la pédagogie par la répétition, ça marche !

**M. Michel DULONDEL**

Oui, ça marche. Je voulais vous faire part de ma déception parce que la zone jaune est l'endroit où je vais chasser avec mes amis et où je n'irai donc plus chasser. Je vais devoir trouver un autre terrain.

**M. Guy LEFRAND**

Nous demanderons à Nicolas GAVARD-GONGALLUD de vous accompagner.

**M. Michel DULONDEL**

Merci à M. GAVARD-GONGALLUD.

**M. Guy LEFRAND**

M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je vous suggère de donner à notre collègue une concession à 80 €/m<sup>2</sup>.

**M. Guy LEFRAND**

Cela fait cher pour des terrains de chasse, ils ne vont pas être faciles à vendre.

M. DULONDEL, pour une dernière réponse.

**M. Michel DULONDEL**

Je préfère acheter le gibier directement congelé à ce prix-là.

**M. Guy LEFRAND**

Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous abstenez-vous ? D'accord. Abstention : Mme MARTIN et M. SILIGHINI. Très bien.

Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE (moins 3 abstentions) EPN**, dans le cadre de l'aménagement futur de la zone d'activité du Long Buisson 3, à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour l'acquisition de la propriété des conjoints DESHAYES : terrain sis à Guichainville section ZB n°5 d'une superficie de 2 ha 67a 00ca,
- **ACCEPTE** le prix de vente correspondant à cette acquisition, soit la somme de 267.000,00 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit la somme de 14 718,85 € (TVA d'un montant de 2.943,77 € en sus), les frais de notaire étant à la charge d'EPN,
- **AUTORISE EPN** à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation du bail rural dont est titulaire Monsieur Eric GILLES sur le terrain précité,
- **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Éric GILLES soit la somme de 27.377,00 € lors du retour de l'acte authentique de la formalité de publicité foncière auprès du Service de la Publicité Foncière compétent (les frais de notaire sont à la charge d'EPN),
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération de terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

---

**Parc d'activités du Long Buisson 3 - Guichainville - Acquisition de terrain de Mme LEMARIE**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne le même projet.

**Mme Stéphanie AUGER**

C'est la même chose mais pour Mme LEMARIE et pour un terrain de 26 hectares 54 ares au prix de 10 €/m<sup>2</sup>. Nous nous substituons à la SAFER qui a signé une promesse de vente et nous prenons à charge les frais de la négociation de la SAFER et l'indemnité d'éviction.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je pense que nous avons eu le débat avec la délibération précédente.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE (moins 3 abstentions) EPN**, dans le cadre de l'aménagement futur de la zone d'activité du Long Buisson 3, à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour l'acquisition du terrain suivant, propriété de Madame LEMARIE : terrain sis à Guichainville section ZB n°4 d'une superficie de 26 ha 54a 00ca,
- **ACCEPTE** le prix de vente correspondant à cette acquisition, soit la somme de 2.654.000,00 € auxquels s'ajoutent les frais de négociation de la SAFER (5%) soit la somme de 138.831,15 € (TVA d'un montant de 27.766,23 € en sus), les frais de notaire étant à la charge d'EPN,
- **AUTORISE EPN** à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation du bail rural dont est titulaire Monsieur Eric GILLES sur le terrain précité,
- **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation du bail rural au profit de Monsieur Éric GILLES soit la somme de 122.623,00 € lors du retour de l'acte authentique de la formalité de publicité foncière auprès du Service de la Publicité Foncière compétent (les frais de notaire sont à la charge d'EPN),
- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération de terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition et résiliation du bail rural.

Implantation et exploitation d'une station de recharge pour véhicules hydrogène –  
Mise à disposition du terrain d'implantation par EPN – Convention SIEGE27/REGION  
NORMANDIE/EPN

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant. Nous restons au Long Buisson, mais nous changeons de rapporteur.

M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit d'une délibération qui se place dans le cadre d'un programme lancé par la Région en faveur du développement de l'hydrogène comme carburant. Nous avons le projet d'installer une station de recharge pour véhicules hydrogène sur la zone du Long Buisson1. Cette station sera financée à 50% par des fonds européens, à 20% par la Région et à 30% par le SIEGE.

La délibération de ce soir vise à autoriser le Président à signer la convention, que vous avez en annexe, autorisant le SIEGE à réaliser pour le compte de l'Agglomération les travaux de cette station hydrogène. Le SIEGE intervient comme opérateur d'infrastructure et aura la maîtrise d'ouvrage de l'investissement puis l'exploitation pendant une durée de 5 ans. Les obligations respectives des parties se trouvent dans la convention jointe en annexe.

Je crois que c'est un beau projet, et il ne coûte pas à l'Agglomération, en ce sens que l'investissement est réalisé par les partenaires que j'ai cités, l'Agglomération mettant simplement à disposition le terrain pour permettre la réalisation de cette station hydrogène. D'ailleurs, le projet de l'Agglomération est un peu plus ambitieux puisqu'il y aura une station gaz et éventuellement une station avec bornes de recharge électrique rapide.

**M. Guy LEFRAND**

L'idée, effectivement, est de faire un pôle multi-énergies. Il y aura trois stations hydrogène dans l'Eure, dans les trois Agglomérations, et onze sur l'ensemble de la Région Normandie, donc il est important que nous fassions partie de ce maillage. Et effectivement, pour l'Agglomération, il n'y a « que » la mise à disposition du terrain à financer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** la mise à disposition du terrain nécessaire à l'implantation de la future station de recharge hydrogène, à savoir la parcelle ZD 111 située sur la commune du Vieil Évreux, rue Maryse Bastié, dans le Parc d'activité du Long Buisson, et ce à titre gratuit,
- **DÉCIDE** la réalisation des travaux nécessaires à l'implantation de la station de recharge hydrogène,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention pour l'implantation et l'exploitation d'une station de recharge pour véhicules hydrogènes, ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

---

Aides à l'immobilier d'entreprises - Octroi d'une subvention et d'une avance remboursable à la SAS SOLCERA

**M. Guy LEFRAND**

Nous revenons à Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit d'une aide à l'immobiliser d'entreprises et de l'octroi d'une subvention et d'une avance remboursable à la SAS SOLCERA. Aujourd'hui, la société SOLCERA est une PME indépendante de 140 personnes qui est spécialisée dans le domaine des céramiques avancées et qui est reconnue mondialement. Elle se développe dans deux secteurs : le secteur agricole et sur tout le secteur de la défense. La société exporte 50% de ses produits dans plus de 140 pays. L'entreprise a de gros projets de développement, qui sont détaillés dans la délibération. Dans le cadre de ce développement, elle prévoit de créer 30 nouveaux emplois en CDI sous trois ans et a prévu un plan d'investissement qui se porte à 5 451 000 €. La société a fait une demande à la collectivité sur un dispositif que nous avons voté tous ensemble, mes chers collègues, il y a quelques mois.

S'agissant d'une entreprise moyenne, le taux maximum que nous avons voté pour les aides est de 20%. Nous pouvons donc faire bénéficier l'entreprise d'une aide d'un montant de 200 000 € en subvention et de 500 000 € en prêt à taux zéro (PTZ).

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. VEYRI.

**M. Timour VEYRI**

Bonsoir, M. le Président, mes chers collègues.

Sur le principe, il me semble que le fait qu'une collectivité comme la nôtre s'implique, en étant très volontariste, pour aider nos TPE, nos PME et nos TPI dans la perspective de garder nos emplois, en consolidant leur implantation locale voire en soutenant la croissance, est une très bonne chose. J'ai passé les trois dernières années de ma vie à voyager beaucoup pour faire cela et à les aider notamment pour l'export, donc je ne peux évidemment que me réjouir que nous nous saisissions des outils qui sont à notre disposition. Je pense d'ailleurs à un exemple particulièrement intéressant au niveau départemental d'implication d'une collectivité territoriale, autour de Jean Louis DESTANS, avec M-REAL. C'est une bonne chose. En revanche, j'ai deux questions.

Premièrement, j'aimerais savoir si la Région nous suit, ce qui serait un indice du sérieux du dossier. Je ne l'ai pas lu dans la délibération.

Deuxièmement, je trouve que, pour des sommes pareilles, l'argumentation est un peu faible. Je ne dis pas que vous n'avez pas tout ce qu'il faut en stock, mais c'est-à-dire que là nous avons encore une feuille de papier volant. Peut-être que l'on peut essayer de travailler avec tout le monde. Alors, je me demandais – c'est une proposition, il peut y en avoir d'autres – si nous ne pouvions pas organiser une rencontre avec eux, un déplacement chez eux, leur audition, pour en savoir un peu plus, car il s'agit tout de même de sommes importantes (200 K€ en subvention et 500 K€ en prêt). Comme disait Mme HANNOTEAUX, il y a des banques pour cela, comme on disait à l'époque « il y a des maisons pour cela ». Alors peut-être pouvons-nous faire cela un peu autrement. C'est une suggestion. Ma première question était sur la Région, je vous écoute, Stéphanie.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme AUGER répondra. Je vais d'abord donner la parole à M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Je me demande si le rôle de l'Agglomération est de financer une entreprise qui va acheter un concurrent brésilien pour pouvoir s'installer au Brésil et délocaliser, car c'est un peu ce qu'on nous explique. Donc, si vous êtes favorable aux délocalisations de personnels et à la baisse de l'emploi dans l'agglomération d'Évreux, je pense qu'il faut faire exactement cela.

**M. Guy LEFRAND**

M. VEYRI, pour un complément.

**M. Timour VEYRI**

Je souhaite simplement expliquer à M. CAMOIN que dans le cadre d'une économie mondialisée, il y a deux choses : le fait de délocaliser et le fait de s'implanter dans un autre pays pour accéder à de nouveaux marchés, ce qui n'implique pas forcément une perte d'emplois au niveau local. Je crois qu'en l'occurrence nous sommes plutôt dans ce dernier cas de figure. Ce sont deux choses différentes.

**M. Guy LEFRAND**

M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

C'est un sujet que je connais bien, j'ai déjà essayé de vendre en Amérique du Sud, et le marché est totalement protégé. Même si vous importez, de toute façon, vous aurez obligation d'utiliser des travailleurs locaux. Et si les produits qui sont fabriqués par l'entreprise française sont aussi fabriqués au Brésil, ils prendront les produits brésiliens. Dans le cas de l'Amérique du Sud, c'est vraiment une très mauvaise idée de financer ces gens-là.

**M. Guy LEFRAND**

M. VEYRI. Continuez votre dialogue.



**M. Timour VEYRI**

Très rapidement, car c'est un sujet qui nous concerne tous énormément. Je vois les questions que pose M. CAMOIN, elles ne sont pas du tout absurdes. Je vous ai répondu spontanément, M. CAMOIN, mais ce n'est évidemment pas à moi de répondre pour la société, donc cela renforce notre demande qui est de les auditionner, de les entendre, de les écouter, d'avoir un dossier plus fourni.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je pense que tout comme moi vous avez eu le dossier fourni à la Région, M. VEYRI, mais je peux revenir dessus. La Région a particulièrement suivi cette entreprise et, d'ailleurs, Jean Louis DESTANS, avec lequel nous avons travaillé, l'avait beaucoup défendue aussi en son temps. Il entretenait des relations beaucoup plus proches que les nôtres avec l'ancienne mandature, du temps du président HOLLANDE, et il avait défendu ce dossier et cette entreprise. Sur cette question, je crois que nous sommes vraiment au-delà des politiques partisans. L'objectif était de voir si cette société était crédible et dans quelle mesure nous pouvions l'accompagner. Bien qu'elle soit très peu connue, parce qu'elle aime être discrète, cette société est une société majeure qui a des compétences dans les céramiques (militaires, spatiales, aéronautiques) uniques au monde. Cette société avait été rachetée par des Américains qui voulaient récupérer les brevets, la vider de sa substance et la délocaliser. Jean Louis DESTANS était intervenu, nous étions intervenus, et nous avons tous unis nos forces pour protéger cette entreprise et empêcher que les Américains ne récupèrent ses compétences. À la suite de ses difficultés avec les Américains, cette société s'est retrouvée en difficulté financière, en difficulté de trésorerie. La Région a largement accompagné SOLCERA puisque, dans le cadre du dispositif ARME (Anticipation Redressement Mutations Économiques), que vous connaissez, M. le Conseiller régional, nous avons injecté plusieurs millions d'euros dans cette structure, non parce qu'elle était en difficulté et qu'elle allait disparaître mais parce qu'elle avait des difficultés de trésorerie alors qu'elle avait des clients et un potentiel énorme, ces clients étant Airbus, l'Armée française, Dassault, etc. Donc oui, la Région a très largement participé, elle l'a sauvée. M. DESTANS et d'autres sont intervenus pour la sauver des griffes des Américains ; ensuite, la Région l'a sauvée sur le plan financier en remontant la trésorerie. Aujourd'hui, c'est une structure qui fonctionne bien, qui a simplement besoin de notre aide pour pouvoir se développer rapidement. Ils embauchent 10 à 15 personnes par an, des gens qui ne sont pas forcément très formés mais qu'ils forment eux-mêmes sur le terrain. C'est une de nos pépites. Encore une fois, je pense que là-dessus nous pouvons nous retrouver. Aujourd'hui, nous proposons, et c'est la première fois depuis que nous l'avons voté, ainsi que Stéphanie AUGER le rappelait, la mise en œuvre de notre dispositif d'accompagnement d'entreprises, parce que cette société le mérite, sincèrement. Et évidemment, nous pouvons les voir. Pour ma part, je les ai rencontrés trois fois, au titre de la Région et au titre de l'Agglomération. Nous y sommes allés avec Mme AUGER, nous y sommes allés avec Hervé MORIN, tout le monde s'est déplacé sur site, donc ils sont très accueillants avec leurs financeurs et ils acceptent largement d'expliquer les choses. Là-dessus les choses sont on ne peut plus claires. Nous aurions sûrement pu en mettre un peu plus dans le dossier mais, encore une fois, nous l'avons déjà abordé à la Région. Sur le plan du Conseil communautaire, je reprends cette remarque qui avait déjà été faite une fois : oui, nous pouvons toujours faire plus. Mais franchement, sur le fond du dossier, je pense que tout le monde pourra, je l'espère, nous accompagner sur le fait qu'il s'agit vraiment d'une des pépites de notre territoire. C'est encore plus fort et encore plus puissant que COMPIN, pour reprendre une autre pépite de notre territoire.

M. VEYRI.

**M. Timour VEYRI**

En vous entendant, en vous écoutant, nous avons évidemment envie de la soutenir. Il n'y a pas de difficulté sur le sujet. L'idée n'est pas de faire, par exemple, de la venue de ses responsables ici un préalable. Mais vous avez eu la chance de visiter l'entreprise, ce n'est pas mon cas, et je pense que ce n'est pas le cas de la plupart de mes collègues, alors si nous pouvions trouver d'une manière ou d'autre autre la formule qui permettrait de mieux connaître le dossier, leur travail, leurs éventuelles difficultés, ce serait une bonne chose, y

compris pour la connaissance fine du tissu économique local des conseillers communautaires.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Mme HANNOTEAUX. Non, ce n'est pas Mme HANNOTEAUX, c'est M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Oui, merci.

**M. Guy LEFRAND**

Pardon, M. NOGARÈDE.

**M. Alain NOGARÈDE**

Ce n'est pas grave. Ce que je voudrais, s'agissant de ces dossiers où l'on nous parle de création d'emplois, c'est que nous puissions avoir un suivi et que nous vérifions ces créations d'emplois.

**M. Guy LEFRAND**

C'est ce que nous faisons.

**M. Alain NOGARÈDE**

En effet, on peut être sensible à la création d'emplois, et je pense que chacun autour de la table doit être sensible à cela et que nous sommes tous favorables à la création d'emplois, mais je veux être sûr que nous assurions ce suivi. Voilà ce que je souhaite.

**M. Guy LEFRAND**

Nous le faisons. En l'occurrence, je crois que ce sont 30 emplois qui sont prévus sur trois ans. Mme AUGER ? Non. Qui veut intervenir ? Mme CANEL.

**Mme Françoise CANEL**

Bonsoir. Je souhaiterais simplement une petite précision. Sur combien d'années porte le prêt de 500 K€ à taux zéro ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous allons vous répondre. Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

Je vais essayer de ne rien oublier.

S'agissant des éléments financiers, il se trouve que je les ai. J'ai le compte de résultat sous les yeux et, effectivement, depuis 2015 l'entreprise n'est plus du tout en difficulté. Les produits d'exploitation étaient de 16 M€ en 2015 et de 20 M€ en 2017. J'ai toutes les lignes, je ne vais pas toutes les faire mais je peux vous confirmer, par exemple, que le bénéfice de la société sur le compte de résultat était de 1 M€ en 2015, 1,8 M€ en 2016 et de 2,191 M€ en 2017. Ce n'est pas une entreprise en difficulté, c'est une entreprise que nous aidons à se développer et à créer de l'emploi.

Pour répondre en partie aux questions de M. VEYRI, EPN subventionne, mais le pool bancaire met 3,5 M€ et la BPI met 800 K€ sur un PTZ plan innovation, 473 K€ sur un prêt innovation FEI et 500 K€ sur un autre PTZ. Ainsi, la BPI soutient quasiment à hauteur de 2 M€ ces investissements d'un total de 5 451 000 €. Sur ces 5 M€, nous abondons donc à hauteur de 200 K€. Cela répond quand même un peu à votre question. Pour répondre à la question sur le prêt, la durée est de 5 ans, avec un différé de 2 ans.

**M. Guy LEFRAND**

Mais sur la forme, vous avez raison sur le fait que, pour ce type de dossiers, nous pourrions en mettre davantage.

**Mme Stéphanie AUGER**

Quant à l'emploi, un suivi du nombre de créations d'emplois sera fait au fur et à mesure.

**M. Guy LEFRAND**

Moyennant ces précisions importantes, qui est pour ? Qui est contre ? Avez-vous noté ? Une contre. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE (moins 1 voix contre et 2 abstentions)** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS SOLCERA dans le cadre d'une subvention d'un montant de 200 000 €,
- **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SAS SOLCERA dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 500 000 €,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre. L'entreprise SOLCERA est spécialisée dans les « céramiques avancées ».

---

#### Bourse aux pépins de la Smart'Up - Attribution d'une aide au paiement des loyers

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il concerne la bourse aux pépins de la Smart'up, une délibération classique. Comme vous le savez, nous aidons au paiement des loyers à hauteur de 20%. Quatre dossiers sont proposés : un ancien dossier de 2017 et trois nouveaux. Il s'agit d'une somme de 290 € pour « AviaSkills », de 1 267 € pour « Dust Mobile », de 290 € pour « Octave » et de 290 € pour « Assisoft ». Le détail de toutes ces start-up vous est donné dans la délibération.

**M. Guy LEFRAND**

C'est désormais classique. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE**, dans le cadre de la Bourse aux pépins de la Smart'Up :
  - une subvention de 290,40 € à la société « Aviaskills » pour 12 mois d'occupation,
  - une subvention de 1267,20 € à la société « Dust mobile » pour 12 mois d'occupation,
  - une subvention de 290,40 € à la société « Octave » pour 12 mois d'occupation,
  - une subvention de 290,40 € à la société « Assisoft » pour 12 mois d'occupation,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à passer avec chacune des sociétés concernées, ainsi que tout avenant ou document éventuel à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la Bourse aux Pépins de la Smart'Up.

---

#### Pôle de compétitivité NOV@LOG - Subvention de fonctionnement année 2018

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : NOV@LOG.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit également d'un dossier classique. Le montant de la subvention est le même que l'année dernière, mais le petit changement c'est que nous leur avons demandé d'organiser un évènement sur notre territoire fin 2018 pour valoriser notre partenariat. Cet évènement aura lieu en décembre.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association NOV@LOG pour l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

---

#### Étude pour la définition d'une stratégie immobilière et services associés à destination des entreprises - Concours financier de la CCIPN

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit d'une convention entre la CCI et EPN portant sur la contribution financière de la CCI (à hauteur de 50%) à la réalisation d'une étude pour la définition d'une stratégie immobilière et de services à destination des entreprises.

Nous souhaitons porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude pour la définition d'une stratégie immobilière pour l'accueil et l'accompagnement des entreprises et porteurs de projets, et notamment de notre stratégie sur les pépinières. Nous avons lancé plein de dispositifs tels que la Smart'Up. L'idée est de faire une étude et de nous positionner, de structurer notre réflexion pour continuer de valoriser notre potentiel d'accueil. Nous cofinçons cette étude à hauteur de 50% avec la CCI, donc il nous faut passer une convention, et c'est cette convention que nous vous proposons ce soir.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Mme CANEL.

**Mme Françoise CANEL**

Nous finançons 50% du coût total TTC, mais à combien s'élève ce coût ?

**Mme Stéphanie AUGER**

Comme nous n'avons pas pu lancer l'opération, nous avons fixé un plafond à 60 K€. Cela voudrait dire 30K€ pour l'Agglomération et 30 K€ pour la CCI, en sachant qu'il s'agit là d'un maximum et que cela pourrait être 30 K€ pour les deux et donc 15 K€ chacun. Nous ferons de toute façon au plus bas en fonction des meilleurs retours sur le cahier des charges.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes obligés de faire un appel d'offres.

**Mme Stéphanie AUGER**

Exactement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat financier à intervenir entre EPN et la CCIPN, ainsi que ses éventuels avenants pour le financement de l'étude pour la définition d'une stratégie immobilière et services associés à destination des entreprises que la CCI va cofinancer à hauteur de 50%.

---

#### Groupement Interprofessionnel de la Vallée de l'Eure (GIVE) - Subvention de fonctionnement 2018

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : le GIVE.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit d'octroyer une subvention au Groupement Interprofessionnel de la Vallée de l'Eure (GIVE), un groupement d'entreprises qui veut mettre en avant son territoire et l'attractivité de son territoire à travers son groupement. Il se propose d'organiser une grande journée à destination des entreprises avec tous les acteurs institutionnels et économiques tels que les chambres consulaires, le MEDEF, l'ADN et les collectivités. Cette grande journée, dont le thème sera l'attractivité, aura lieu le 20 novembre 2018. Nous vous proposons de les accompagner à hauteur de 3 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

C'est une très belle structure qui fonctionne bien. Et si certains en doutaient encore, nous accompagnons cette structure à La Couture-Boussey, donc l'ensemble du territoire peut bénéficier de l'accompagnement économique de l'Agglomération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions. Merci beaucoup.

**Le Conseil communautaire :**

- **OCTROIE** une subvention de 3 000 € au Groupement Interprofessionnel de la Vallée de l'Eure (GIVE) pour l'organisation le 20 novembre 2018, d'un événement intitulé « L'attractivité du territoire à travers notre groupement »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir ainsi que tout document ou avenant éventuel dans le cadre de sa mise en œuvre.

## Dérogação à la règle du repos dominical - Avis d'EPN

**M. Guy LEFRAND**

Le repos dominical.

**Mme Stéphanie AUGER**

Il s'agit d'une délibération classique. Je vous rappelle que la loi permettait aux maires de donner par arrêté municipal aux commerces de détail l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an. Toutefois, la « loi Macron » prévoit que, pour les établissements de commerce de détail, l'autorisation d'ouvrir peut aller jusqu'à 12 dimanches par an, sachant qu'au-delà de 5 dimanches, la décision du maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. Il vous est donc demandé ce soir d'émettre un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical pour l'année 2019, dans la limite de 12 dimanches par an, sachant qu'ensuite il reviendra à chaque maire de prendre un arrêté sur le nombre de dimanches et sur la date de ces dimanches.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Alors, dans le fond, je ne sais pas si c'est M. GANTIER qui demande la parole.

**M. François GANTIER**

Oui.

**M. Guy LEFRAND**

M. GANTIER.

**M. François GANTIER**

Je voudrais dire que, par principe, je voterai contre cette délibération. Le mardi 9 octobre, j'ai assisté à la réunion de concertation sur le sujet, nous en avons discuté, bien sûr, et chacun a apporté son point de vue. Mais dans le document que j'avais reçu, il est rappelé que la « loi Macron » du 6 août 2015 modifie le Code du travail sur le repos dominical. Je rappelle que le Code du travail a été profondément modifié il y a quelques années sous la mandature du président Hollande et que, personnellement, je me suis opposé, je me suis battu tant que j'ai pu contre cette loi qui modifie le Code du travail, donc aujourd'hui, je resterai dans cette logique et je voterai contre cette délibération.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Effectivement, votre logique est respectable. Je suppose que Mme HANNOTEAUX va nous dire la même chose.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Évidemment !

**M. Guy LEFRAND**

J'ai eu peur !

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Je veux dire que, lorsque nous avons passé cette délibération au Conseil municipal, j'ai voté contre, mais que nous n'étions pas nombreux à voter contre. Alors, écoutez, je suis complètement d'accord avec François GANTIER, c'est évident, mais en tant que mère de famille, en tant que femme je trouve quand même qu'à une époque où l'on se plaint des problèmes de délinquance, on répond en faisant travailler les mères de famille, car ce sont essentiellement des mères de famille qui sont aux caisses des magasins. Je trouve que pour des problèmes d'argent, pour « un pognon de dingue » comme dirait quelqu'un, on détruit la vie des familles, on détruit les familles. Pour ma part, je ne peux pas accepter cela. En plus, effectivement, j'ai battu le pavé avec François GANTIER contre cette réforme du Code du Travail. Je voulais donner mon avis.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, Mme HANNOTEAUX, nous le connaissons mais c'est toujours avec plaisir que nous vous écoutons.

M. VEYRI.

**M. Timour VEYRI**

Je serai très rapide, je voudrais notamment dire, suite aux deux interventions que nous venons d'entendre, que cette délibération est importante même si c'est une petite délibération parmi les autres ce soir. Pour ma part, je voterai cette délibération mais avec une idée très forte et très claire.

Et là je ne dirai pas la même chose que ce qu'a dit Mme AUGER, quand elle a parlé de délibération classique, car je trouve qu'il ne s'agit pas d'une délibération classique. Et si j'accepte et si j'ai soutenu d'ailleurs à l'époque que, de manière exceptionnelle, il puisse y avoir un certain nombre de dimanches pendant lesquels on puisse travailler, je pense qu'il est aussi très important que nous montrions collectivement notre attachement au fait que plusieurs traditions se conjuguent pour faire du dimanche un jour particulier – une tradition syndicale, une tradition religieuse, une tradition sociale et civilisationnelle. Je pense qu'il est important de marquer notre attachement au repos dominical et donc de dire une nouvelle fois, même si la délibération le précise, que nous sommes dans le cadre d'une exception, qui doit rester une exception. Et nous devons continuer collectivement à être attaché au fait que le dimanche, les familles se reposent.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Alors là qui est-ce ? Est-ce Marc PERRIN ? Oui.

**M. Marc PERRIN**

Je souhaitais intervenir sur cette délibération puisque, pour ma commune, c'est la deuxième année que nous travaillons sur le sujet. Effectivement, nous avons eu une réunion de concertation sous la présidence de Mme AUGER pour définir ensemble un certain nombre de dates et éviter ainsi une distorsion concurrentielle, dirais-je, sur le territoire communautaire. Personnellement, j'ai proposé ces douze dimanches à mon Conseil municipal, sachant qu'en 2019 il y a déjà cinq dimanches au cours du mois de décembre. Alors, le Conseil municipal délibère, le maire fait un arrêté. Cet arrêté est strictement écrit de façon à respecter le Code du travail, les compensations dont les salariés peuvent bénéficier. Et ensuite, ce sont les commerces qui demandent à nouveau au maire par courrier l'ouverture dominicale. Mais ce n'est pas parce qu'il y a douze dimanches qui sont octroyés au cours de l'année que les gens vont travailler douze dimanches. Pour ma part, j'ai déjà été sollicité il y a deux mois par une société pour 2019, et elle ne demande à pouvoir ouvrir que les deux derniers dimanches du mois de décembre 2019. Donc, ce n'est pas parce que nous choisissons douze dimanches que nous avons à peu près bien cadrés que les gens devront systématiquement travailler douze dimanches par an. Je souhaitais simplement le dire puisque depuis deux ans je suis impliqué dans cette démarche. Auparavant nous n'avions pas ce type de commerces. En revanche, d'autres commerces ont des dérogations préfectorales permanentes pour être ouverts tous les dimanches, journée entière ou uniquement matinée.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. On continue, cela donne envie à tout le monde de s'exprimer.

M. NOGARÈDE ou Mme HANNOTEUX.

**M. Alain NOGARÈDE**

M. NOGARÈDE. Merci. Je suis d'une façon générale pour l'intérêt général mais je m'aperçois avec mes proches que des commerces ouvrent tous les dimanches.

**Mme Maryvonne HANNOTEUX**

Cora.

**M. Alain NOGARÈDE**

Pour ne pas le nommer.

**M. Guy LEFRAND**

Les grandes surfaces ouvrent quasiment toutes aujourd'hui.

**M. Alain NOGARÈDE**

Je trouve que ce n'est quand même pas une avancée pour la société, mais je sais que cela a été voté, que c'est une loi. Quoi qu'il en soit, ce qui compte pour acheter, c'est d'avoir du pouvoir d'achat. On peut ouvrir tous les jours, si les gens n'ont pas plus à dépenser, eh bien un jour, ça va leur faire drôle à ceux qui ouvrent le dimanche. Quant à la feuille de paie qui augmente, il faudra encore me le prouver. Donc, je voterai contre même si, d'une façon générale, je suis pour l'intérêt général et non pour les cas particuliers. Mais les cas particuliers commencent à devenir nombreux, et on ne laisse même plus le choix aux gens de refuser de travailler le dimanche. C'est un peu un leurre que cela.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Alors, ensuite, M. DULONDEL.

**M. Michel DULONDEL**

Toujours le charmant village...

**M. Guy LEFRAND**

Du Mesnil-Fuguet.

**M. Michel DULONDEL**

Je ne vous donne pas mon vote, je vais voter pour. Mais je lis simplement une chose au paragraphe 4 : « la décision du maire doit être prise ». Je ne vois que cela. Le maire a le pouvoir. C'est bien. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Alors, on continue. M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

À titre personnel, je suis hostile à l'ouverture le dimanche, M. le Président. J'y suis hostile pour des raisons assez proches de celles qu'a développées Maryvonne HANNOTEUX, je n'y reviendrai pas, même si je considère qu'aujourd'hui dans notre monde, et en France en particulier, on marche parfois sur la tête. Quand j'entends par exemple une émission à la radio où l'on explique tous les dommages que cause à la santé l'industrie alimentaire quand elle est mal gérée, quand elle veut faire du profit plutôt que de l'alimentation, et où l'on dit que la seule solution pour régler cela est que les consommateurs se remettent à faire de la cuisine, pour qu'au moins ils sachent ce qu'ils mangent, mais que la réponse est qu'ils n'ont pas le temps, j'ai le sentiment qu'on marche un peu sur la tête : on va enlever des dimanches, on va avoir des horaires décalés, on va faire en sorte que les gens aient de moins en moins de temps, consomment de plus en plus « de la merde », comme le disait un grand monsieur de la radio. C'est un peu tout cela qu'il y a derrière cette ouverture le dimanche et personnellement j'y suis hostile. Cela dit, pour en revenir à la délibération, curieusement je vais m'abstenir. En effet, la délibération dit que ce sont les maires qui décident, après avis conforme de l'Agglomération. Vous demandez au Conseil communautaire de voter aujourd'hui un avis conforme systématique. Le seul intérêt, me semble-t-il, par la loi d'avoir l'avis conforme de l'Agglomération, c'est de pouvoir jouer la coordination. À partir du moment où nous votons que l'avis conforme sera systématiquement donné quand un maire le demandera, il n'y a donc plus de coordination posée sur la table de l'Agglomération, donc l'intérêt de cette délibération, excusez-moi, est totalement nul.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. GANTIER.

**M. François GANTIER**

Je souhaiterais apporter une précision que j'ai oubliée tout à l'heure. Vous savez tous ou presque que sur ma commune, Gravigny, une grande surface va ouvrir le mois prochain. Elle m'a sollicité pour ouvrir un dimanche et j'ai accordé cette ouverture.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est pas une nouvelle structure, c'est un transfert.

**M. François GANTIER**

Oui, c'est un transfert.

**M. Guy LEFRAND**

C'est un changement de côté de rue.

**M. François GANTIER**

Exactement, mais avec un agrandissement considérable. Je l'ai accordée exceptionnellement parce qu'il s'agit d'une ouverture, de quelque chose de nouveau, mais je confirme qu'en l'occurrence j'ai peut-être fait une erreur.

**M. Guy LEFRAND**

J'espère que vous l'avez pris par arrêté.

**M. François GANTIER**

Bien sûr, par arrêté. Peut-être ai-je fait une erreur, je le confesse.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne suis pas sûr que ce soit tout à fait légal, nous allons demander son avis à Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

Nous en avons déjà discuté. En fait, il faut que le Conseil municipal le vote à l'année N-1. C'est pour cela que nous anticipons. Comme nous l'avons dit lors de la réunion, il s'agit aussi d'un dispositif nouveau, tout le monde essuie un peu les plâtres, nous sommes sur la deuxième année pour que ce soit bien raccord, et la préfecture a une certaine souplesse justement sur ces décisions, puisque vous avez pris un arrêté alors que votre Conseil municipal n'avait pas voté cette date-là en 2017.

Pour répondre d'une manière globale à ce que j'ai entendu, effectivement, et vous l'avez dit M. SILIGHINI, ce soir c'est juridique. La décision revient au maire, mais sur demande des commerces. Or, nous avons été sollicités par les maires qui nous demandent un avis conforme étant donné qu'ils ont déjà reçu plus de demandes que les cinq dimanches. Et vous l'avez très bien dit, même si nous ne sommes peut-être pas d'accord sur la conclusion, pour éviter une concurrence entre les territoires, il vaut mieux une harmonisation des dates.

**M. Guy LEFRAND**

C'est ce qui est fait dans vos réunions.

**Mme Stéphanie AUGER**

C'est pour cela que nous nous sommes réunis et que nous vous avons interrogés sur les dates qui vous avaient été demandées. Nous avons pris toutes les dates. Nous avons dissocié par exemple le secteur alimentaire et le secteur non alimentaire du secteur automobile parce que ce ne sont pas les mêmes dates. Les entreprises du secteur automobile donnent tous les ans un an avant les dates auxquelles elles souhaitent organiser leurs journées portes ouvertes. Encore une fois, je ne discute pas du fond, chacun a ses arguments ; je parle vraiment de la forme et du juridique. Si nous ne prenons pas cette délibération, nous refusons au maire, qui demain sera sollicité par une activité, le droit d'autoriser celle-ci à ouvrir un dimanche. Et d'en voter douze ne veut pas dire qu'il y aura douze dimanches ouverts, cela donne simplement la possibilité de le faire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. BROCHOT.

**M. Bernard BROCHOT**

Je ne vous parlerai pas de mon village.

**M. Guy LEFRAND**

Nous ne vous demanderons tout de même pas lequel c'est.

**M. Bernard BROCHOT**

Je suis très partagé sur cette idée-là. Je comprends très bien le discours de Maryvonne HANNOTEAUX. Il est vrai que les femmes ont besoin de s'occuper de leurs enfants.

**Mme Stéphanie AUGER**

Non, non, non.

**M. Guy LEFRAND**

Alors cela, c'est sexiste.

**M. Bernard BROCHOT**

Ne m'embarquez pas sur ce terrain-là, s'il vous plaît.

**M. Guy LEFRAND**

Nous allons dire que celle-là est hors PV.

**Mme Stéphanie AUGER**

Oui, hors PV !

**M. Bernard BROCHOT**

J'ai aussi un argument contraire. Il y a de cela plusieurs années, figurez-vous, vous allez peut-être trouver cela bizarre, mais je me trouvais un dimanche dans un Leroy Merlin.

**M. Guy LEFRAND**

Les hommes font du bricolage et les femmes s'occupent des enfants.

**M. Bernard BROCHOT**

Peu importe. Figurez-vous que c'était à l'époque où le gouvernement étudiait la possibilité de fermer tous les magasins tous les dimanches. Quand je suis arrivé au Leroy Merlin, j'ai vu des gens qui étaient là en piquet de grève pour manifester contre la fermeture du magasin le dimanche. J'ai trouvé étonnant que des salariés soient contre la fermeture du magasin. Je leur ai donc posé la question et ils m'ont expliqué que ce n'était pas les mêmes qui



travaillaient la semaine et le dimanche, ils m'ont dit qu'ils étaient étudiants et qu'ils étaient contents que les magasins soient ouverts le dimanche parce que c'était ce qui leur permettait de vivre et de faire leurs études. Donc je suis très partagé et, franchement, je crois que je vais m'abstenir car je ne suis ni pour l'un ni pour l'autre.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Pour rebondir sur ce que vient de dire notre collègue BROCHOT, oui, bien sûr, cela fait partie des choses qui se font, mais l'ennui c'est que ce n'est pas ce qui se fait de façon systématique et je crois que cela ne se fait pas tant que ça. Si je regarde par exemple Cora, je suis allé jeter un œil sur leur ouverture du dimanche matin, les caissiers et les caissières du dimanche matin ressemblent étrangement à ceux et celles de la semaine. À moins qu'il y ait des jumeaux et des jumelles, je crains que ce soient les mêmes. Je reste sur la forme. Même s'il y a des réunions – et je l'entends, ces réunions, si j'ai bien compris ne sont en aucun cas contraignantes –, à partir du moment où l'Agglomération renonce à son pouvoir d'harmonisation forte, quelque part cette délibération dit que l'on laisse les maires prendre leur décision et que l'on s'en lave les mains. Car à partir du moment où tous les maires autour de la table savent qu'il y a cette délibération et qu'il va suffire qu'ils demandent leurs douze jours pour que l'Agglomération rende un avis conforme, alors, je suis désolé, mais on s'en lave les mains. Et si on s'en lave les mains, je m'en lave les mains aussi et je m'abstiens.

**M. Guy LEFRAND**

C'est la loi qui permet voire impose ce type de fonctionnement. Pour ma part, je ne vois pas les choses tout à fait de la même façon. Dans mon métier, mon vrai métier, j'ai travaillé plus de dimanches, de nuits et de jours fériés que peut-être la plupart des gens qui sont ici, donc je sais ce que c'est que de travailler le dimanche et je sais que cela ne facilite pas la vie de famille et je l'entends.

La loi a prévu que l'on puisse ouvrir douze dimanches par an. Ce que propose l'Agglomération ici, ce n'est pas de s'en laver les mains, c'est de respecter le pouvoir du maire, de laisser le maire être le maître chez lui dans sa commune. On ne peut pas nous dire que les grosses structures prennent tout le pouvoir, veulent tout imposer, décident de tout et en même temps, quand nous proposons aux maires de décider de ces ouvertures sur leur territoire, nous reprocher de nous en laver les mains. C'est simplement que nous respectons, et j'y tiens, le pouvoir de chaque maire, qui doit pouvoir autant que possible rester maître sur son territoire. Il y a de la coordination. Vous ne pouvez pas dire que nous nous en lavons les mains puisque, justement, Stéphanie AUGER, fait ces réunions de coordination et essaye d'harmoniser sur le territoire. Mais oui, nous laissons le pouvoir aux maires, et je l'assume parfaitement. Qui est pour ? Qui est contre ? Six contre. Qui s'abstient ? Gardez la main levée. Treize abstentions. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **ÉMET (moins 6 voix contre et 13 abstentions)** un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2019 pour les commerces des communes d'EPN et ce, dans la limite de 12 dimanches par an.

---

### Définition et liste des zones d'activités économiques communautaires

**M. Guy LEFRAND**

La délibération suivante concerne la définition des zones d'activités économiques communautaires.

**Mme Stéphanie AUGER**

La loi NOTRe a supprimé l'intérêt communautaire attaché aux zones d'activités relevant de la compétence obligatoire « Développement économique » des communautés d'agglomération. Ainsi, les communautés d'agglomération sont désormais compétentes pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

Il n'existait pas, suite à la loi NOTRe, de définition normative de la zone d'activités économiques (ZAE). Pour déterminer précisément l'étendue de la compétence d'EPN dans ce domaine, une méthode dite du « faisceau d'indices » est proposée : elle constitue la référence à partir de laquelle ces zones existantes sur notre territoire peuvent être qualifiées de ZAE.

Le faisceau d'indices est composé comme suit :

- une vocation économique affirmée par les documents d'urbanisme en vigueur ou en voie d'évolution (SCOT et PLUi-HD),
- un ensemble cohérent c'est-à-dire composé de plusieurs parcelles et dont la superficie minimale est de 3 hectares,
- un regroupement de plusieurs établissements ou entreprises avec un seuil plancher proposé de 5 entreprises ou établissements,
- une volonté publique d'aménagement et de développement économique.

Prenant en considération tous ces critères, un état des lieux de toutes nos zones a été réalisé sur les 74 communes d'EPN, et vous trouvez donc au verso de votre délibération la liste des ZAE issues de ce travail, liste qui a fait l'objet d'une présentation en conférence des maires.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est pour ? Pardon. Il y a hésitation, on appuie, on éteint, on appuie de nouveau. Mme CANEL.

**Mme Françoise CANEL**

Je souhaiterais une petite précision. Pour Gauville/Parville et le secteur commercial Baobab, s'agit-il de Baobab et de la zone prévue pour le parc Vikings de l'autre côté ? S'agit-il de l'ensemble ? Parce que la RD39 passe au milieu. La zone commerciale Baobab existe depuis X années. Est-ce qu'à présent cette zone comprend les deux côtés ?

**M. Guy LEFRAND**

Non.

**Mme Françoise CANEL**

D'accord.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Oui, un contre.

**M. Jean-Claude JAMES**

Je ne vois pas apparaître Sacquenville dans cette liste alors qu'une zone est réservée depuis 15 ou 20 ans, alors si c'est pour n'en rien faire, autant la supprimer, évidemment.

**M. Guy LEFRAND**

Sur Sacquenville, vous voulez apporter une précision, Mme AUGER.

**Mme Stéphanie AUGER**

D'après les éléments dont je dispose, EPN n'est propriétaire que de 2 hectares sur cette commune que nous mettons en réserve foncière notamment pour des compensations. Une délibération de 2010 sur le regroupement et la dénomination des ZAE indique Sacquenville mais n'indique pas la superficie. C'était à l'époque où vous étiez vice-président, me semble-t-il. Il n'y a donc aucune délibération du GEA pour une zone d'activités de Sacquenville qui porte sur une acquisition ou sur une détermination d'un espace de 10 hectares. Nous n'avons pas de délibération en ce sens.

**M. Jean-Claude JAMES**

Excusez-moi, avec tout le respect que je vous dois, n'est-ce pas l'Agglomération qui a acheté ces 2 hectares ?

**M. Guy LEFRAND**

Oui, 2 hectares.

**Mme Stéphanie AUGER**

L'Agglomération est propriétaire de 2 hectares.

**M. Jean-Claude JAMES**

Oui, mais en plein milieu d'une zone de 10 hectares, ce qui veut dire qu'il y a 4 hectares de chaque côté et que ces 2 hectares sont en plein milieu. Que voulez-vous faire sur 2 hectares qui sont isolés ainsi ? Vous avez vu les lieux, vous avez des plans, n'est-ce pas ?

**M. Guy LEFRAND**

Je ne sais pas quels sont les 8 autres hectares, ils ne sont inscrits nulle part.

**M. Jean-Claude JAMES**

Il y a 10 hectares qui sont inscrits.

**M. Guy LEFRAND**

Non.

**M. Jean-Claude JAMES**

Écoutez, nous avons un PLU, nous l'avons regardé hier soir pour autre chose, et c'est inscrit depuis déjà presque 20 ans.

**M. Guy LEFRAND**

Cela a été très précisément regardé, car nous savons que vous vous inquiétez pour ce territoire, et la zone d'activités représente aujourd'hui 2 hectares. Il n'y a pas 10 hectares.

**M. Jean-Claude JAMES**

C'était un premier achat parce que ces terrains étaient disponibles, voilà tout.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes d'accord, ce n'est pas une zone d'activités, c'est un terrain de 2 hectares.

**M. Jean-Claude JAMES**

Il est très facile de tourner les choses ainsi. Supprimez-les d'ailleurs, ces 2 hectares sont inclus au milieu des 8 hectares, donc nous ne pouvons rien y faire. Les 8 hectares qui restent appartiennent à la famille LESAGE, que vous verrez prochainement car il est évident que pour le parc Viking vous saurez acheter des terrains là-bas. Alors, ils vont déjà gagner les 8 hectares. Mais supprimez-les, ce sera plus simple, ne laissez pas rêver de garder des sites qui sont classés ainsi depuis 20 ans.

**M. Guy LEFRAND**

Nous ne pouvons pas supprimer 8 hectares qui ne nous appartiennent pas.

**M. Jean-Claude JAMES**

Je vous demande pourquoi on les a inscrits et pourquoi on les maintient.

**M. Guy LEFRAND**

Ils ne sont pas inscrits.

**Mme Stéphanie AUGER**

Justement, ils ne sont pas inscrits.

**M. Jean-Claude JAMES**

Mais vous connaissez les plans d'urbanisme, n'est-ce pas ?

**M. Guy LEFRAND**

Nous connaissons les zones d'activités de l'agglomération, notamment tout ce qui avait été refait à l'époque où vous étiez vice-président, M. JAMES, et il n'y a pas 10 hectares sur ce secteur. Nulle part à l'Agglomération – et je parle du GEA – 10 hectares n'ont été inscrits à cet endroit-là.

**Mme Stéphanie AUGER**

En zone d'activités économiques. Il n'y a pas de document avec la dénomination juridique « zone d'activités économiques ».

**M. Jean-Claude JAMES**

Mais elle a été classée au plan local d'urbanisme.

**Mme Stéphanie AUGER**

Communal.

**M. Guy LEFRAND**

Et non en zone communautaire.

**M. Jean-Claude JAMES**

On nous l'a classée, alors c'est sûr.

**Mme Stéphanie AUGER**

Non, à l'époque vous ne l'avez pas classée comme zone d'activités économiques.

**M. Jean-Claude JAMES**

J'arrête la discussion, ce n'est pas la peine.

**Mme Stéphanie AUGER**

Nous pouvons en débattre, mais vous ne l'avez pas classée à l'époque en zone d'activités économiques.

**M. Jean-Claude JAMES**

Cette histoire-là dure déjà depuis très longtemps et ça continue.

**M. Guy LEFRAND**

En l'occurrence nous n'y sommes pour rien.

**M. Jean-Claude JAMES**

C'est comme la voirie, cela fait 18 ans que ça dure. Je mélange tout exprès. Sacquenville est un joli village, comme Le Mesnil-Fuguet, mais nous sommes bien ennuyés. La voie communale 4 ne bouge pas d'un poil, les travaux ont pris du retard parce qu'il y a eu des erreurs. Je ne sais pas pourquoi on est parti sur 13 mètres de large sur la voirie alors que 8 ou 9 mètres auraient suffi. C'est aberrant. On n'a pas bougé là-dessus. Et nous n'allons pas traiter le sujet aujourd'hui. Récemment, j'ai reçu la visite de la police municipale qui encadrerait les gens du voyage qui s'étaient installés près de l'hôpital. J'aimerais bien savoir pourquoi mais ce n'est pas le sujet non plus.

C'est un cumul, tout sort pêle-mêle.

**Mme Stéphanie AUGER**

M. le Maire, y a-t-il des entreprises installées sur les 2 hectares ?

**M. Jean-Claude JAMES**

Écoutez, madame, je vous invite à venir à Sacquenville.

**Mme Stéphanie AUGER**

Je pose une question. On me dit qu'il y a deux artisans, mais y a-t-il des entreprises sur ces 2 hectares ?

**M. Jean-Claude JAMES**

Nous avons lancé la zone artisanale avant que l'Agglomération ne classe la zone au plan local d'urbanisme. Il y a trois entreprises qui y sont installées dans ma commune. Nous avons fait les branchements, les extensions, etc. Cela remonte à plusieurs années. Donc vous ne connaissez pas les lieux.

**Mme Stéphanie AUGER**

Si, mais dans nos critères, dans notre faisceau d'indices, on dit qu'il faut une surface minimum de 5 hectares et un minimum de 5 entreprises.

**M. Jean-Claude JAMES**

C'est bien, vous avez raison. Nous n'allons pas nous éterniser là-dessus, mais venez au moins voir.

**Mme Stéphanie AUGER**

Oui, il n'y a pas de problème.

**M. Jean-Claude JAMES**

Il n'y a pas de problème. Dans 20 ans, il n'y aura pas de problème.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

**Mme Stéphanie AUGER**

Nous n'avons pas voté.

**M. Guy LEFRAND**

Si, nous avons voté puisque M. JAMES a voté contre.

**Le Conseil communautaire :**

- **FIXE (moins 1 voix contre)** tel que ci-après, le faisceau d'indices permettant de caractériser les zones d'activités économiques communautaires :
  - o une vocation économique affirmée par les documents d'urbanisme en vigueur ou en voie d'évolution (SCOT et PLUi-HD en cours par exemple),
  - o un ensemble cohérent (pas de parcelles isolées) composé de plusieurs parcelles et dont la superficie minimale est de 3 ha,
  - o un regroupement de plusieurs établissements/entreprises avec un seuil plancher proposé à 5 entreprises/établissements,
  - o une volonté publique d'aménagement et de développement économique (se traduisant par une intervention de la collectivité en fonctionnement ou en investissement),

- **PREND ACTE** qu'en application du faisceau d'indices ci-dessus, ne sont pas des zones d'activités économiques communautaires : Le Floquel (Sacquenville), Les Castelliers (La-Chapelle-du-Bois-des-Faulx), Saint-Laurent (Guichainville) et **FIXE** comme suit, au regard de l'application des éléments de caractérisation ci-dessus, la liste des zones d'activité économique d'EPN :

<b>DÉNOMINATION DE LA ZONE</b>	<b>COMMUNE(S)</b>
Les Fayaux	Angerville-la-Campagne
La Villeneuve	Angerville-la-Campagne
Les Vignes	Droisy
La Madeleine	Évreux
La Forêt	Évreux
Le Bois des Communes	Évreux
Vironvay	Évreux
La Rougemare	Évreux / Fauville
CC La Rougemare (secteur commercial Intermarché)	Évreux
Le Long Buisson I et II	Évreux / Guichainville / Le Vieil Évreux
Le Long Buisson III	Évreux / Guichainville / Angerville-la-Campagne
Les Ifs (secteur commercial route d'Orléans)	Évreux
Cambolle Sud	Évreux
Grand Évreux Normandie (secteur commercial Carrefour)	Évreux / Guichainville / Le Vieil-Évreux
Grenelle	Garennnes-sur-Eure
Gauville-Parville (secteur commercial Baobab)	Gauville-la-Campagne / Parville
Les Barbançons	Gravigny
Les Surettes	Gravigny / Normanville
Les Pierres Bises	Grossoeuvre
Les Coutumes	Guichainville
La Vieville	La Couture-Boussey
L'Arbre Saint Germain	Marcilly-la-Campagne
BioNormandie Parc	Miserey
Cap Caër	Normanville
Les Coquelins	Prey
La Porte des Champs	Saint-André-de-l'Eure
La Croix Prunelle	Saint-André-de-l'Eure
La Justice	Saint-André-de-l'Eure
La Fosse au Buis	Saint-Sébastien-de-Morsent

#### École Notre-Dame (Évreux) - Acquisition par EPN

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

Le dossier suivant concerne l'acquisition de l'école Notre-Dame à Évreux, dans le secteur de la gare. La collectivité se penche sur le secteur de la gare en général et acquérir cette école Notre-Dame est une vraie opportunité. Vous savez que l'école Notre-Dame fusionne avec le collège/lycée Saint François et, à partir de l'année scolaire prochaine, les deux unités seront dans les locaux actuels de Saint François, de sorte que ce bâtiment sera libre. Le président de l'association immobilière de Notre-Dame a donné son accord à la proposition qu'a faite EPN d'acquérir pour 2 M€ net vendeur ce bâtiment et cette parcelle d'une superficie de 9 500 m<sup>2</sup>. Il vous est donc proposé de décider cette acquisition et d'autoriser le Président à signer tous les actes.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. VEYRI ou Mme MARTIN.

**Mme Françoise MARTIN**

Mme MARTIN. Bonsoir.

Je voulais savoir comment le prix avait été défini dans la mesure où il n'y a pas eu d'estimation des Domaines. Il n'y a pas d'avis des Domaines qui ait été communiqué. J'aimerais également connaître l'état des locaux et savoir ce qu'il y aura à la place du Conservatoire actuel. Y a-t-il des projets pour le Conservatoire actuel ?

**M. Guy LEFRAND**

Le prix d'achat qui vous est proposé est largement inférieur au prix des Domaines, qui est de 3 M€. Ce bâtiment est en bon état puisqu'il est utilisé aujourd'hui en tant qu'école et le sera jusqu'à l'été prochain, jusqu'en juin 2019. C'est donc un bâtiment utilisé, qui vit, qui est chauffé. Il est situé juste à côté de la gare. Et vous savez tous que certains au niveau de l'État ont choisi que la LNPN s'arrêterait à Mantes, donc la gare restera ici pendant encore probablement très longtemps. C'est pourquoi il y avait un vrai intérêt à ne pas laisser cet espace, ce bâtiment mais aussi ce terrain, partir éventuellement vers le privé sans en avoir forcément la maîtrise foncière. Cela nous a semblé être important, d'autant qu'il y a environ 5 000 m<sup>2</sup> de planchers et que nous pouvons envisager – ce sont des hypothèses de travail – d'y mettre le Conservatoire à rayonnement départemental, car les salles de classe nombreuses peuvent être facilement transformées en salles d'étude pour les étudiants en art musical. Il y a des possibilités d'intervenir sur le plan économique, justement parce que ce site est à côté de la gare, et que plutôt que de construire des bâtiments loin, cela a un vrai intérêt et cela participe aussi à l'attractivité du centre-ville. D'autres hypothèses de travail existent, comme d'y installer des services de la Ville ou de l'Agglomération. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Il n'y a pas à l'heure actuelle d'opération à tiroirs prévue sur le Conservatoire à rayonnement départemental. C'est un bâtiment qui est classé, qui peut offrir des opportunités, mais qui ne répond plus aujourd'hui aux attentes ni des étudiants ni des professeurs de l'école de musique. Est-ce M. CHOKOMERT ? M. RANGER, pardon.

**M. Michel RANGER**

Merci M. le Président. Je comprends qu'il y ait une opportunité d'acheter des bâtiments, une opportunité également pour les deux établissements en difficultés financières de vendre le terrain et les bâtiments, mais je suis surpris tout de même que pour un tel dossier nous soyons obligés de demander l'estimation des Domaines. Vous nous dites qu'elle est de 3 M€. M. VEYRI s'étonnait tout à l'heure de n'avoir qu'un simple recto/verso sur un dossier à 800 K€. Or là, nous avons un dossier à 2 M€, nécessitant un engagement de la collectivité territoriale très important, et l'on découvre que le prix est de 2 M€ et que l'estimation des Domaines est de 3 M€ mais sans qu'aucun document ne nous soit fourni. Peut-être pourriez-vous compléter un peu le dossier avant de le présenter. Deuxième point, l'achat se fait pour certains services mutualisés comme le service Prévention et Sécurité. Est-ce pour y mettre les personnes que nous voyons avec des gilets jaunes « Prévention EPN » ? Je voudrais comprendre.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne comprends pas la question.

**M. Michel RANGER**

Je vois depuis quelques semaines dans Évreux, à l'occasion de certaines manifestations ébroïciennes, des gens avec des maillots fluo – pour la sécurité certainement – « Prévention EPN ». Je voulais savoir ce soir si les maires de l'agglomération sont au courant de cet escadron qui circule sur le territoire et s'il va sur leurs communes.

**M. Guy LEFRAND**

Je vais laisser Mme COULONG répondre, elle a une réponse très précise sur le sujet.

**Mme Rosine COULONG**

Ces gens que vous voyez sur les diverses manifestations font de la prévention en matière de protection de l'environnement, notamment en matière de déchets. C'est pour cela. Cela n'a rien à voir avec le service Sécurité.

**M. Guy LEFRAND**

L'escadron s'occupe de prévention des déchets. Voilà une réponse claire, nette et précise.

M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je partage la remarque de Michel RANGER quant au fait que nous aurions dû avoir le document des Domaines. Il est vrai que le dossier est un peu petit, sur la forme. Ensuite, je ne peux que souscrire à une position qui consiste à faire un peu de réserve foncière à proximité de la gare, c'est-à-dire à un endroit extrêmement stratégique. Là-dessus je n'ai pas d'états d'âme.

Toutefois, j'aimerais bien que très rapidement nous puissions avoir davantage de précisions sur le devenir du site, parce que je crains que, pour éviter de créer une friche à proximité de la gare, ce que cela risque de donner si nous ne l'utilisons pas très rapidement, on y installe au petit bonheur la chance quelque service et qu'on lui interdise finalement d'avoir à terme quelque autre vocation. Dans votre propos de tout à l'heure, par exemple, lorsque Mme MARTIN a posé la question du devenir de l'ancien Conservatoire, j'ai eu le sentiment que vous vous mettiez un peu en retrait et que vous disiez que le conservatoire était un conditionnel et non une certitude. Alors, cela veut bien dire qu'il n'y a pas encore réellement de projets, qu'il n'y a pas encore réellement de business plan. On ne sait pas combien vont coûter les aménagements, puisqu'on ne sait pas ce que l'on va mettre dans ce bâtiment ; on ne sait pas qui va payer les aménagements. Aussi, je crois que si l'on ne veut pas avoir cet effet friche ou avoir ce que j'appelle l'effet coucou, qui se produirait si nous y installions un service provisoirement et que le provisoire devenait définitif, il faut impérativement qu'il y ait très vite la définition de la vocation de ce site.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes tout à fait en phase encore une fois. Vous l'avez dit et je ne pourrais pas dire mieux, nous devons avoir la maîtrise foncière de ce site, nous devons éviter qu'il devienne une friche mais, bien évidemment, il va falloir ensuite travailler sur plan et travailler sur site, et des études vont être menées. Nous ne pouvons qu'être d'accord sur ce sujet. Qui est pour ? Qui est contre ? Une voix contre. Qui s'abstient ? Levez bien la main que nous comptons s'il vous plaît. Huit. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DÉCIDE (moins 1 voix contre et 8 abstentions)** l'acquisition de l'établissement scolaire Notre Dame au prix de 2.000.000 €, les frais de notaire étant à la charge d'EPN,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes, conventions et documents inhérents à ce dossier.

---

#### Cité Lafayette (Évreux) - Acquisition par EPN d'un pavillon à Eure Habitat

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit d'un dossier que vous connaissez bien et qui concerne le secteur de Lafayette. Nous cherchons à aménager cette zone située dans un quartier d'Évreux. Le projet est de construire environ 270 logements sur les 26 hectares de cette zone. Les bailleurs sociaux avaient acquis en 2013 certains lots. L'objet de cette délibération est de racheter le lot 146 qu'avait acheté Eure habitat en 2013. Vous le savez, ces logements ne sont plus occupés depuis plusieurs années, ils se sont dégradés, ils ont parfois été vandalisés. Il s'agit ici d'un logement dans lequel a été détecté de l'amiante et l'on pressent qu'il y aura du plomb de sorte que la valorisation de cette maison se fait plutôt par comparaison à la valorisation du terrain, déduction faite des coûts de dépollution et de démolition du bâti. Le prix négocié avec Eure habitat sur cette base-là était de 85 K€ et nous avons estimé le désamiantage, la démolition et la remise en état à 15 K€, de sorte qu'un accord est intervenu avec Eure habitat pour l'acquisition de ce logement pour la somme de 70 K€.

**M. Guy LEFRAND**

Vous pouvez présenter la suivante en même temps.

**M. Xavier HUBERT**

Oui, tout à fait. La suivante concerne deux lots qui avaient été acquis par la SECOMILE. Il s'agit exactement du même dossier, avec les mêmes caractéristiques de bâtis totalement impropres à l'usage d'habitation, vandalisés, comportant de l'amiante et du plomb. Le terrain a été estimé sur le même mode et nous sommes convenus, si vous êtes d'accord, d'acquiescer à la SECOMILE ces deux lots au prix de 70 K€ par lot.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** l'acquisition auprès d'Eure habitat du lot n°146 sur la copropriété Cité Lafayette sise à EVREUX au prix de 70 000 €, les frais de notaire étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

---

**Cité Lafayette (Évreux) - Acquisition par EPN à la SECOMILE de deux pavillons**

**M. Guy LEFRAND**

Même vote pour la délibération n°19, mes chers collègues. Merci.

**Le Conseil communautaire :**

- **DÉCIDE** l'acquisition auprès de la SECOMILE des lots n°62 et 138 sur la copropriété Cité Lafayette sise à EVREUX au prix de 70 000 € par lot, les frais de notaire étant à la charge d'Évreux Portes de Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

---

**Commune d'Évreux – Construction d'une crèche - Acquisition par EPN auprès de la Ville d'Évreux de l'ancienne école Saint Germain**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne la construction de la crèche de Navarre.

**M. Xavier HUBERT**

Oui, il s'agit de la construction de la crèche de Navarre, qui pourrait se situer dans l'ancienne école élémentaire Saint Germain, dans la petite rue Saint Germain. Cette école a été fermée faute d'un nombre d'élèves suffisant et la Ville d'Évreux qui est propriétaire de l'immeuble pourrait céder à l'Agglomération, à titre gracieux, la superficie de la parcelle qui elle-même serait utilisée pour accueillir une future crèche à Évreux. C'est donc une bonne opération dans le cadre des compétences de notre Agglomération. Je crois qu'il y a un PowerPoint de présentation.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, M. ROYOUX va nous présenter la future crèche.

**M. Claude ROYOUX**

Merci M. le Président, mes chers collègues.

En ce moment, la crèche du quartier de Navarre fonctionne dans deux appartements en rez-de-chaussée, loués à la SAIEM AGIRE pour un loyer de 26 080 € par an. Elle accueille 15 enfants de 7 heures 30 à 18 heures 30.

La difficulté rencontrée sur cette crèche tient à la constante manipulation du mobilier pour optimiser l'espace au quotidien. Par ailleurs, nous rencontrons d'énormes problèmes avec le voisinage (déchets jetés par les balcons, bruit). Aussi n'est-il pas convenable de continuer dans de telles conditions, surtout s'agissant de bambins en très bas âge. Ce nouveau projet de construction devrait permettre l'accueil de 30 enfants sur un site exclusivement réservé à cet effet. La demande grandit dans ce quartier, notamment du fait que les habitants d'Arnières et de Saint Sébastien qui travaillent à Évreux pourraient y amener leurs enfants et prétendre à cette structure. Il n'y a pas d'espace de repos, d'espace d'intimité pour les agents qui travaillent sur le site actuel, donc il est difficile pour eux de travailler. Or, dans la nouvelle construction, nous pourrions accueillir une salle d'activités multi-âges, une salle polyvalente motricité-peinture-lecture, deux dortoirs, une salle de change, une cuisine simplifiée, une buanderie, des bureaux de direction, un accueil, un local à poussettes, des vestiaires enfants, une cour de récréation avec des jeux et des espaces enherbés. Il est évident que les agents retrouveraient un confort par le biais des vestiaires-sanitaires, de la salle de déjeuner et des locaux de stockage. La surface de plancher est estimée à 416 m<sup>2</sup>, la surface de la cour à 115 m<sup>2</sup>, la surface du préau à 30m<sup>2</sup>, la surface des espaces verts à 410 m<sup>2</sup>. Et quant au stationnement, dont ne bénéficient pas actuellement les familles et qui est très aléatoire, il y aurait 13 places de stationnement pour le dépôt des enfants.

Voilà la future crèche de Navarre qui vous est proposée.



**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est un très joli projet. M. MASSON.

**M. Serge MASSON**

Oui, M. ROYOUX, je voudrais rebondir sur le projet de crèche de Saint André. Il y a un peu plus d'un an, la commune de Saint André a voté le don d'une parcelle de terrain pour la réalisation de ce projet. Cela fait un peu plus d'un an que nous attendons, donc j'aimerais savoir où en sont les choses.

**M. Claude ROYOUX**

Alors, le projet est toujours dans les tuyaux. Toujours est-il que nous passons les dossiers par ordre de priorité. La crèche de Navarre est quand même prioritaire étant donné que les conditions de travail des agents sont insuffisantes. La crèche de Saint André est tout de même plus indépendante que celle de Navarre ; elle n'a pas les contraintes qu'a la crèche de Navarre du fait de son environnement et de certains habitants. Donc je pense que la crèche de Navarre est prioritaire par rapport à celle de Saint André, mais le projet reste toutefois dans les tuyaux, il est toujours d'actualité.

**M. Serge MASSON**

D'accord. C'est donc que nous n'avons tout simplement pas les moyens actuellement de mener les deux projets en parallèle.

**M. Guy LEFRAND**

Pas cette année, non. Il ne sera pas possible de faire deux crèches dans la même année. Merci. Dans le fond, je ne sais pas qui demande la parole. Est-ce Marc MORILLON ?

**M. Giovanni CAPUANO**

Non, c'est M. CAPUANO.

Avons-nous vérifié s'il y avait de l'amiante dans ce bâtiment ? Une étude a-t-elle été faite ?

**M. Claude ROYOUX**

Oui, bien évidemment. Tout à fait.

**M. Giovanni CAPUANO**

Est-ce à dire qu'il y a de l'amiante ?

**M. Claude ROYOUX**

Le site va être désamianté.

**M. Giovanni CAPUANO**

Il y a donc de l'amiante. Qui va prendre en charge le coût du désamiantage ?

**M. Claude ROYOUX**

Sur le désamiantage proprement dit, je ne peux pas vous répondre, je pourrai vous répondre plus tard.

**M. Giovanni CAPUANO**

Il s'agit tout de même d'un point important.

**M. Claude ROYOUX**

Le coût total de l'opération est de 1,5 M€, sachant que la CAF et le Département notamment participent à la subvention. Je n'ai pas le coût du désamiantage mais je pourrai vous le dire plus tard.

**M. Giovanni CAPUANO**

Ce serait bien.

**M. Guy LEFRAND**

Cela fait évidemment partie du projet global.

**M. Claude ROYOUX**

Je pourrai vous apporter une réponse plus précise dans les jours qui viennent.

**M. Guy LEFRAND**

Nous vous donnerons le coût précis du désamiantage, coût qui s'inscrit dans le cadre du projet global, qui lui-même est largement subventionné. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- *DÉCIDE l'acquisition de l'ancienne école Saint Germain à Évreux, parcelle cadastrée section BL n°737p d'une superficie d'environ 1 876,95 m<sup>2</sup> à parfaire ou à diminuer, à titre gratuit (les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'Évreux Portes de Normandie),*

- **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'acte de vente et tout document à intervenir dans le cadre de cette opération. Les locaux seront aménagés en crèche collective.

---

**Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Guichainville - Passage de réseaux - Convention EPN/SETOM**

**M. Guy LEFRAND**

M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

La délibération n°21 concerne l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage. Vous savez que l'Agglomération a l'obligation de prévoir cette aire, qui a été repérée sur le territoire de la commune de Guichainville. Nous devons aménager une canalisation pour les eaux usées et, pour ce faire, nous raccorder à une parcelle propriété du SETOM. Il convient donc d'autoriser le Président à signer une convention qui permettra ce raccordement sur cette parcelle du SETOM.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de servitude de passage de réseaux ou tout avenant à intervenir avec le SETOM, dans le cadre de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

---

**Parc de loisirs sur l'identité médiévale et Viking de la Normandie - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de cessibilité des parcelles**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. HUBERT.

**M. Xavier HUBERT**

La délibération n°22 concerne un projet emblématique de notre territoire, le développement d'un parc de loisirs sur l'histoire médiévale et viking. Toutefois, la délibération qui vous est proposée ne porte pas sur l'opportunité du projet mais sur un outil dont l'Agglomération pourrait se doter, en l'espèce le recours à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), qui permet de faciliter la réalisation d'un projet. Vous en connaissez le principe, cet outil permet à l'Agglomération d'acquérir de façon forcée, autoritaire en quelque sorte, les terres nécessaires à la réalisation de ce projet. Alors, évidemment, ce n'est qu'un outil, cela ne veut pas dire que l'Agglomération a l'intention d'utiliser cette procédure. Toutefois, en se dotant de cet outil, l'Agglomération évite la surenchère qui peut se produire lorsque les propriétaires savent qu'un projet peut être initié sur telle ou telle zone. Je rappellerai que nous avons voté à l'Agglomération cet outil pour le dossier de la Cité Lafayette, ce qui a permis sans doute une meilleure négociation avec les propriétaires. Toujours est-il que cette procédure de DUP se décompose en deux phases : une phase administrative pilotée par le préfet, qui déclare d'utilité publique le projet par arrêté préfectoral et, le cas échéant, une phase judiciaire correspondant au transfert de propriété des parcelles au profit de l'Agglomération.

Voilà très rapidement proposée cette Déclaration, qui est classique en matière d'aménagement et qui, je le rappelle, n'est qu'un outil que l'Agglomération n'a pas l'intention d'utiliser véritablement mais dont elle souhaite se doter pour pouvoir, le cas échéant, réaliser le projet de parc viking. Cependant, ce projet qui vous a été présenté a lui-même son temps et ses étapes de développement. En l'occurrence, nous ne sommes que sur la procédure de DUP.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

M. CAMOIN.

**M. Gérard SILIGHINI**

César envoyait ses légions, Maître HUBERT envoie une DUP.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Nous plaisantons là, mais qu'est-ce qu'une DUP ? Cela permet de faire des expropriations et également de geler des terrains pour un projet dont nous ne sommes pas certains qu'il verra le jour. Puis je trouve quand même assez étonnant que l'Agglomération, ou du moins le Président de l'Agglomération, monte ce type de projet contre les élus locaux, contre les maires, qui ne sont pas d'accord. Nous avons discuté ensemble du sujet hier et vous m'avez expliqué qu'il n'y avait pas de risques pour l'Agglomération et qu'il n'y avait pas de coût pour cette dernière puisque vous alliez faire intervenir des fonds privés. D'accord, mais le rôle de l'Agglomération est d'assister les personnes qui viennent nous proposer un certain nombre de projets ; ce n'est pas le rôle de l'Agglomération de créer les projets, de créer les études pour savoir si les choses sont faisables. C'est aux investisseurs privés de venir nous voir pour nous proposer leurs idées et leur projet d'implantation. Et alors, effectivement, si nous avons des investisseurs, nous pouvons bloquer des terrains sur une zone, sur une ville. Mais de la manière dont vous travaillez aujourd'hui, vous avez tout fait à l'envers : alors que nous devrions, nous, attendre à ce que des investisseurs viennent nous voir pour nous présenter un projet, vous faites tout à fait le contraire aujourd'hui, c'est-à-dire que, comme vous voulez faire quelque chose, vous allez chercher les investisseurs. Je ne pense pas que ce soit le rôle de l'Agglomération de travailler ainsi.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

M. VEYRI.

**M. Timour VEYRI**

Je crois que Mme CANEL a demandé la parole.

**M. Guy LEFRAND**

Oui, mais je la donne dans l'ordre des demandes.

**M. Timour VEYRI**

Je l'ai demandée après. Il serait bien que la maire concernée puisse prendre la parole avant moi.

**M. Guy LEFRAND**

J'ai l'ordre des demandes, donc ne m'expliquez pas comment je dois donner la parole. Mais à partir du moment où vous renoncez à votre tour, il n'y a aucun problème.

**M. Timour VEYRI**

Je renonce à mon tour.

**Mme Françoise CANEL**

La délibération de ce soir pour prendre une DUP est vraiment trop précoce. Je vous le répète encore, vous connaissez mon opposition complète à ce parc de loisirs, vous connaissez mon opinion. En revanche, il y a certaines choses que j'aimerais que chacun sache avant de voter, en son âme et conscience, comme on dit.

Au dernier Conseil communautaire du 19 juin, je vous ai posé des questions bien précises car la délibération portant sur la SEMOP stipulait que la SEMOP serait chargée de concevoir, réaliser, exploiter, maintenir et financer le parc. Je vous ai demandé qui paierait si le parc ne marchait pas et vous m'avez répondu : « Chacun s'exprime. » C'est toute la réponse que j'ai eue de vous, M. LEFRAND. Le 19 juin. C'est marqué, vous n'allez pas me dire non quand même. Vous pouvez sourire, moi cela ne me fait pas sourire du tout.

Il y a quelque chose que j'aimerais déjà savoir avant que chacun puisse voter pour ou contre, sachant que je suis absolument contre ce vote de ce soir, car je trouve qu'il n'y a pas urgence à faire ce vote. On nous dit que c'est sous le coude pour quinze jours, on va demander au préfet qu'il fasse la chose, et puis on galope, on galope, on galope. Nous ne savons même pas combien cela va nous coûter et ce qui va être fait. On me dit que je suis au courant de beaucoup de choses, mais dites-moi de quoi je suis au courant ; je ne suis au courant de rien ou du moins je suis au courant de peu de choses. Alors j'aimerais que vous puissiez me répondre ce soir sur la SEMOP. Cette société aura un capital de 2,3 M€ à sa création en 2019, s'il y a des investisseurs, mais sur un projet à 80 M€. S'il y a un projet de 100 M€, admettons, la SEMOP restera-t-elle toujours à 70 K€ ?

Et j'aimerais savoir aussi qui va acheter les terres, qui les aménagera. Peut-être lis-je mal ou comprends-je mal, c'est possible, mais expliquez-moi cette phrase : « *La SEMOP sera chargée de concevoir, réaliser, exploiter, maintenir et financer le parc de loisirs sur le territoire de la commune* ». Je ne sais peut-être pas lire ou alors je ne sais pas lire entre les lignes, mais expliquez-nous en long et en large, avec des chiffres, combien cela va nous coûter avant de voter une DUP qui, pour moi, n'est pas urgente ce soir. Elle peut se voter dans deux ou trois mois, il y a un Conseil communautaire presque tous les mois. Mais il faudrait quand même que chacun puisse savoir ce soir combien cela va coûter et qui fait quoi.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

M. VEYRI, qui a de nouveau envie de parler. Allez-y.

**M. Timour VEYRI**

M. le Président, mes chers collègues, mesdames et messieurs les maires, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui est peut-être, à notre sens, l'une des plus importantes que nous aurons à instruire en tant que représentants de notre territoire dans cette enceinte. Légalement, c'est ce qui a été dit par le vice-président, il s'agit en effet de savoir si ou non nous considérons que ce projet de parc viking justifie des expropriations. C'est un premier point. Mais, collectivement, et c'est là-dessus que je voudrais attirer votre attention, il s'agit également pour nous, pour chacune et chacun d'entre nous, de dire si, vu notamment les révélations financières de ces derniers jours, nous pensons, en notre âme et conscience, comme l'a rappelé Mme la Maire, qu'il est raisonnable d'avancer plus avant sur un projet de 80 M€ dont on nous dit qu'il serait essentiellement porté par le privé.

Quel est le débat sur ce soir ?

Le premier sujet, qui n'est justement pas en débat et que je vous propose que nous écartions d'un revers de main tout de suite, pour éviter le type de débats que nous avons souvent, serait de savoir si nous sommes pour ou contre le fait d'approfondir, d'accompagner, d'encourager le développement touristique. Je crois que ce n'est pas le sujet, je crois que nous sommes tous d'accord, et donc le sujet n'est pas de savoir s'il faut aller plus avant là-dessus. Nous avons tous les chiffres en tête, le tourisme en France représente 7% du PIB, 2 millions d'emplois, ce sont 100 millions de touristes attendus en France à l'horizon 2020. Et ce que nous espérons tous faire, c'est de capter les touristes qui iront à Paris ou au Mont Saint Michel pour Évreux et pour les Portes de Normandie. Il s'agit là de notre objectif global, collectif, et j'espère que nous partons bien là-dessus. Et d'ailleurs, en ce sens, je tiens à saluer ce qui a été fait avec l'Office de Tourisme et de Commerce de notre Agglomération, qui part dans une très bonne direction et qui reçoit déjà des retours très positifs, ce qui montre que, lorsque l'on écoute les services, on fait de belles choses.

Ce soir, le sujet est beaucoup plus précis, à défaut d'être petit. La question n'est pas « pour ou contre le tourisme », elle est de savoir si nous pensons qu'il faut continuer – et c'est là où je suis en désaccord avec vous, M. le Vice-président – ce projet de parc viking sorti du chapeau, si j'ose dire, il y a à peu près un an ou un peu plus. Il y a deux possibilités – je pense qu'il n'y en a pas qu'une, je pense qu'il n'y en a pas trois, je pense qu'il y en a deux. D'un côté, la première option serait de se dire que, de toute façon, Guy LEFRAND veut son parc viking. En gros, ne perdons pas de temps pour en discuter, évitons de nous écharper. Dans ce premier groupe de ceux qui ne veulent pas forcément que nous débattions, il y a celles et ceux qui sont proches du président et qui veulent soutenir son projet. C'est naturel, mais pas que. Dans ce groupe il y a aussi toutes celles et tous ceux qui se disent que, de toute façon, il ne sert à rien d'en débattre tant que Guy LEFRAND est président de l'Agglomération et qu'à la limite il vaut mieux laisser traîner ce dossier jusqu'en 2020, année où les cartes seront rebattues. C'est une autre option, évidemment. Vous l'aurez compris, je pense qu'il y a une autre voie que celle-là, elle consiste à prendre le dossier dans le bon ordre – j'ai entendu quelqu'un tout à l'heure utiliser l'expression « marcher sur la tête », et je crois que c'est un peu de cela dont il s'agit –, à décider en fonction de critères rationnels – et non pas donc pour ou contre Guy LEFRAND – pour savoir s'il faut voter ou non cette délibération ce soir.

Plutôt que de passer en force je crois qu'il est préférable pour l'intérêt général de notre territoire de faire tout autrement et donc, M. le Président, je vous propose trois points de méthode. Le premier d'abord, c'est le respect de tous nos points de vue, qui est quelque chose sur lequel nous pouvons tous être d'accord. Le second, M. le Président, c'est le respect du bon sens et des procédures et surtout le rejet d'une précipitation qui pourrait nous faire tomber dans l'amateurisme, et je crois que c'est ce qui a été dénoncé il y a quelques instants par madame la Maire, et il faut que nous l'ayons bien tous en tête. Enfin, le troisième point, qui n'est pas le moindre, c'est la question de la hauteur de vue et la question du consensus.

Sur le premier point, qui me semble très important, le respect de tous, je souhaite d'abord saluer toutes celles et tous ceux des habitants qui sont venus dire leur inquiétude, leurs interrogations et leurs craintes de ce projet. J'aurais aimé, j'eus aimé que nous puissions les voir.

**M. Guy LEFRAND**

J'eusse.

**M. Timour VEYRI**

J'eusse. C'est très bien, M. le Président, concentrez-vous là-dessus, je pense que ce sera mieux pour vous.

**M. Guy LEFRAND**

Continuez comme cela, vous allez convaincre tout le monde.

**M. Timour VEYRI**

Il aurait été très bien qu'on les rencontre avant et quand je dis « on », je pense évidemment à l'exécutif. Je regrette, par exemple, que les échanges avec les conseillers municipaux concernés aient été réduits à peau de chagrin, je trouve cela particulièrement dommage. On peut faire autrement dans le respect des différentes positions, c'est un premier point. Il y a évidemment les préoccupations locales des municipalités concernées mais il y a également les préoccupations du Conseil d'Agglomération en tant que tel. Et le respect, c'est aussi le respect de ce qui s'est dit ici. Un certain nombre de choses ont été dites ici à l'occasion du dernier Conseil d'Agglomération que je ne retrouve ni dans cette délibération ni même dans les propos du vice-président lorsqu'il explique la situation. Je ne les retrouve pas. Cela sera ma transition avec la question de la méthode. Un point très important a été évoqué la dernière fois notamment avec Rémi PRIEZ, c'était le fait de savoir si ce projet était mûr. Alors, on nous a dit qu'il n'était pas vraiment tout à fait mûr mais qu'il fallait qu'on avance. Et puis, là, ce soir, on nous dit que le projet n'est pas encore tout à fait mûr mais qu'il faut qu'on avance. Nous connaissons cette technique, malheureusement. Donc, ce que je vois ce soir, c'est qu'il manque encore au dossier le principal document dont depuis le début nous constatons tous ensemble l'absence, à savoir l'étude de faisabilité. Je ne parle pas d'une étude pour expliquer juridiquement comment on va monter les choses. Pardon de dire cela ainsi mais, à la limite, tout le monde s'en fiche, c'est très bien dans un second temps, mais le premier document qui manque, c'est une étude de faisabilité qui nous dise si ce parc viking va ou non marcher, s'il y a un public, quel est ce public, sa provenance, combien il dépensera. Je suis désolé mais le document que vous considérez comme une étude de faisabilité n'en est pas une et, pourtant, vous nous dites dans la délibération que *« en 2017 une étude juridique, financière et technique a été réalisée par le groupement GB2A-Théorème-Looping qui a confirmé la faisabilité du projet. L'étude de faisabilité a permis également l'identification de potentiels investisseurs et exploitants »*. Or, tout le monde peut relire le document que vous nous avez donné la dernière fois, il n'y a absolument rien qui explique en quoi le projet est faisable. Alors, je suis désolé mais quand on met autant de moyens humains, financiers, juridiques dans un projet, on commence d'abord par cela. Et donc, je regrette que nos conseils d'Agglomération se suivent et se ressemblent, des conseils où nous demandons des documents que nous n'avons jamais. Et maintenant on nous dit que nous aurons ces documents la prochaine fois mais que ce soir il faut voter la DUP. Cela ne peut pas marcher ainsi. Ensuite, mes chers collègues, et là je suis désolé mais je vais rejoindre ce qui a été dit précédemment, une DUP, ce n'est pas n'importe quoi. Ce n'est pas n'importe quoi.

Pardon de le rappeler mais dans la Constitution française et dans la Déclaration des Droits de l'Homme, il est dit que la propriété est un droit inviolable et sacré. Les Déclarations d'Utilité Publique doivent être l'exception dans la gestion et elles sont soumises, comme cela a d'ailleurs été rappelé, à un préalable qui est le fait que la collectivité considère qu'il y a une utilité publique. Mais normalement, dans la construction des DUP, l'idée est quand même, pardon de le rappeler, de faire des hôpitaux, d'aider un train à passer, de désenclaver une vallée, éventuellement de faire une route, ce n'est pas pour faire des parcs vikings sortis du chapeau à la dernière minute. En l'occurrence, on foule aux pieds la propriété privée, le droit de propriété garanti par la Constitution française pour un projet dont nous n'avons même pas le début d'un soubassement théorique, économique, financier, etc. C'est un premier problème. Sur la méthode encore, si nous acceptons aujourd'hui que cela arrive pour l'une de nos communes, que se passera-t-il demain ? C'est un deuxième point, et non le moindre. Il y a un troisième point : la solidité de ce document que vous nous livrez. Vous nous dites que vous faites cela au cas où. J'entends bien, j'imagine que les services ont regardé cela avec énormément d'attention. Toutefois, normalement, l'expropriation intervient une fois que tous les recours amiables ont été épuisés. Donc j'ai une question : tous les recours amiables ont-ils été épuisés ? Vous pourrez effectivement me contredire, et j'en serai heureux, mais en attendant il s'agit d'une procédure extrêmement sérieuse, qui va d'ailleurs être scrutée à la loupe, et cela veut dire que, vu l'ambiance générale, on peut s'attendre à une cascade de recours. D'ailleurs, je vous le dis franchement, je les soutiendrai. Enfin, il y a un dernier point, c'est que l'intérêt général que nous allons éventuellement déclarer ce soir n'est pas seulement l'intérêt général entendu au sens de l'intérêt économique, parce que je vois bien que c'est ce que vous mettez en avant d'abord, c'est aussi l'intérêt général au sens général, cela donc veut dire avec différentes facettes, différentes dimensions. En la matière, nous connaissons tous la jurisprudence, notamment la jurisprudence de 1972 sur le sujet. Évidemment, nous pouvons parler de l'emploi mais l'intérêt général c'est aussi l'écologie, l'équilibre territorial, l'ordre public, le respect des familles, et là je me demande vraiment comment vous allez faire pour motiver cela. Nous voyons donc qu'il y a un problème de méthode, un problème de respect de tous, mais maintenant mettons cela de côté pour parler d'une chose toute simple : la question du fond et du moyen terme. Je pense qu'il y a un sujet aussi dont il ne faut pas parler parce qu'on sent bien qu'il est gênant. Il y a deux sujets majeurs. Il y a d'abord la question financière, et regardons sur un sujet pareil ce que cela veut dire : nous ne sommes pas, chers collègues, en train de délibérer pour le mois qui vient, l'année qui vient, ni même pour la décennie qui vient ; nous sommes en train de délibérer pour les décennies qui viennent. Cette question financière est un premier point. Cela fait des années maintenant que nous le disons, notamment avec mon collègue Gérard SILIGHINI, mais actuellement nous avons des révélations en cascade sur les difficultés financières de la Ville d'Évreux ; peut-être y en aura-t-il demain sur l'Agglomération EPN. C'est important, bien sûr, parce que si tout va bien, alors dans ce cas-là nous avons les épaules, mais s'il y a la moindre difficulté, comment allons-nous faire ? Vers qui allons-nous retourner en cas de difficulté ? Il s'agit là d'un premier point de fond, d'horizon. Comment faire en cas de difficulté financière ? Et puis, mes amis, quand même, je pense qu'il y a un autre sujet qui n'a pas encore été abordé – mais je suis sûr qu'il le sera parce que c'est un sujet majeur. Voulons-nous vraiment continuer à bétonner la Normandie ? Là, on parle de 50 hectares de terre agricole. Alors, vous n'êtes pas sans savoir que Guy LEFRAND a également des responsabilités au niveau régional sur ces sujets-là, et nous aurons des désaccords de fond. En 40 ans, 54% des prairies normandes ont disparu au profit de zones industrielles, commerciales et d'habitat. C'est un massacre qui se déroule sous nos yeux. Une étude publiée par le CESER (Conseil économique et social régional), qui est en ligne et que vous pouvez tous découvrir, révèle que les zones bétonnées représentent 8,7% du territoire normand. Nous sommes la deuxième région de France la plus bétonnée, derrière la Bourgogne-Franche-Comté. Alors, je veux poser une question toute bête : avec un projet pareil, aussi peu préparé, aussi peu fondé, aussi peu expliqué, que dirons-nous dans 20 ans à nos enfants ? Pour moi ce n'est pas très clair. Quel signal donnerons-nous à nos agriculteurs ?

Pour moi ce n'est pas très clair. Et je sais que vous partagez les mêmes préoccupations que moi, donc pour nous, ce soir, ce sera encore une fois, évidemment, non. Je veux finir par une anecdote, mes chers collègues, qui s'est produite il y a peu de temps – ce n'était pas il y a dix ans ou cinq ans ou trois ans ou un an, c'était il y a trois semaines. M. le Maire nous expliquait que les Fêtes Normandes allaient être un succès, qu'elles allaient cartonner. Vous avez dit devant la presse que vous auriez entre 40 000 et 50 000 spectateurs, vous en avez eu 20 000, peut-être 30 000. Mais ce n'est pas cela le fond du sujet. Le fond du sujet, M. le Président, c'est que si vous faites le même raisonnement avec le parc viking qu'avec vos Fêtes Normandes... Maryvonne HANNOTEAUX a dit le fond de ma pensée avec ses mots à elle. Alors, je crois profondément, M. le Président, et ce sera ma conclusion, qu'il faut respecter les élus, respecter les habitants et les contribuables et respecter les générations futures. Si l'on respecte les élus mais pas le contribuable ou les générations futures, c'est qu'on navigue à courte vue ; si l'on respecte le contribuable mais pas les élus et les générations futures, c'est qu'on gouverne pour sa réélection ; si l'on respecte les générations futures mais qu'on méprise les élus et les contribuables, on prend le risque de se compromettre ; et M. le Président, lorsqu'on manque les trois objectifs, c'est qu'on va dans le mur. Alors, comme le disait le célèbre psychanalyste Lacan, « *le réel c'est quand on se cogne* ». Ensemble, ce soir, ce que je vous propose, c'est que nous évitions de nous faire mal encore plus et que nous votions tous contre cette délibération. Et je demanderai évidemment un vote à bulletins secrets.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Ensuite, Mme DELAVIGNE ? Non, M. BÉHAR.

**M. Claude BÉHAR**

Merci, M. le Président. Chers collègues, bonsoir.

Je rejoins un peu ce qui a été dit, à savoir ne mettons pas, M. le Président, la charrue avant les bœufs. Je trouve que cela va très vite. En conférence des maires, nous avons quand même eu le privilège d'avoir une présentation du projet. Le projet nous a été présenté, nous avons eu des éléments, un PowerPoint que nous avons demandé. Cela dit, je trouve à chaque fois que nous allons trop vite. Je l'ai déjà dit, peut-être maladroitement, ou du moins peut-être pas suffisamment parce que je n'arrive pas à me faire entendre. Mais dans un processus il y a toujours l'assimilation, l'accommodation et l'intégration, et à chaque fois on nous fait intégrer, intégrer, intégrer. On y va à coups de massue et puis ça passe. Je l'ai même dit au vice-président PRIEZ qui nous a présenté le projet. D'ailleurs, il nous l'a présenté en employant parfois le futur, parfois le conditionnel, en mélangeant ; son inconscient devait lui faire défaut. Nous ne savions pas si, en fin de compte, ce projet était déjà acquis ou bien si c'était toujours en pourparlers. C'était flou. Ce qui m'étonne, c'est qu'en conférence des maires nous avons abordé le PLUi. Nous sommes actuellement dans une démarche PLUi. Le vice-président HUBERT l'a déploré, et nous avons tous fait un constat de carence au niveau de la première consultation/diagnostic. Après tout, les moyens avaient été mis en place, peut-être pas suffisamment, mais en tous cas les moyens avaient été mis en place. Donc, nous sommes dans un processus de PLUi. Attendons le zonage, il n'a pas encore été fait. Et le zonage est un élément public, qui est présenté. Le PLUi, en termes de démocratie participative, s'adresse à la population. Je disais aussi au vice-président, peut-être également de manière maladroite, qui est-ce « nous » ? Certes, ce soir, M. le Président, peut-être allez-vous faire passer cette délibération. On peut bien nous dire « chers collègues, c'est vous qui votez », mais je représente une voix, comme mon voisin, comme le voisin d'en face, comme chaque collègue. Vous, avec les 42 élus d'Évreux, qui ne voudront pas se mettre en conflit de loyauté avec leur maire, ce qui est bien normal, et avec la quinzaine de vice-présidents, vous avez déjà la majorité.

**M. Guy LEFRAND**

Je ne suis pas sûr que l'opposition municipale vote forcément ce que je demande à Évreux.

**M. Claude BÉHAR**

Oui, enfin, vous avez une quarantaine d'élus.

**M. Guy LEFRAND**

Non, non, trente.

**M. Claude BÉHAR**

Trente élus plus les quinze vice-présidents. Je doute qu'ils se mettent en conflit de loyauté avec vous, ou alors il faudrait les licencier sur le champ, il y aurait vraiment une crise institutionnelle.

**M. Guy LEFRAND**

Vous avez raison, nous allons licencier les élus qui s'opposent à nous.

**M. Claude BÉHAR**

C'est ce que je ferais à votre place.

**M. Guy LEFRAND**

Je vous remercie du conseil, les gens concernés apprécieront.

**M. Claude BÉHAR**

Il faut être clair. Pour ma part, je le ferais si quelqu'un était en conflit de loyauté. Mais en fin de compte, on dit des choses à travers la presse, on rapporte des faits, puis après on dit le contraire, puis il paraît qu'on s'est rabiboché ; je ne comprends rien à tout cela.

**M. Guy LEFRAND**

Nous non plus, rassurez-vous.

**M. Claude BÉHAR**

Il y a quand même une crise.

**M. Guy LEFRAND**

Il y en a qui savent faire.

**M. Claude BÉHAR**

Certainement, il doit y avoir une crise. En tous cas, je maintiens que c'est mettre la charrue avant les bœufs. Je ne peux pas dire que j'ai été étonné puisqu'un collectif s'est mis en place et a fait une distribution dans toutes nos communes. Je peux vous dire qu'avant même de prendre une décision de cette nature – une DUP n'étant pas rien tout de même – je crois qu'il faut d'abord se rapprocher davantage des populations et faire des réunions publiques qui, je pense, mobiliseront du monde. Vous allez peut-être me dire que les gens qui se déplacent sont généralement des mécontents, mais je crois beaucoup en la pédagogie, et ça manque de pédagogie dans ce Conseil, M. le Président, excusez-moi de vous le dire. Il y a des dossiers qui passent à l'arrache. Tout à l'heure des collègues vous faisaient part qu'ils manquaient d'éléments sur des projets à 2M€ alors qu'ensuite le dossier de la crèche, qui n'est pas rien non plus mais qui est quand même un peu moins conséquent, était hyper détaillé. Donc je pense que les projets devraient toujours être présentés ainsi. Or, à chaque fois sur ce dossier vous faites passer des délibérations en disant qu'elles ne nous engageaient à rien, vous nous faites croire que vous faites de la prévention, que c'est à titre préventif, mais en fin de compte vous ne faites que du curatif ou du moins vous faites à la hussarde. Donc je pense que c'est trop tôt et je demanderai également un vote à bulletins secrets, non pas pour moi, car je suis prêt à dire que je voterai contre cette DUP ce soir, mais peut-être cela peut-il gêner des élus qui n'ont pas l'habitude. Je sais qu'il y a une procédure à tenir au niveau de la légalité pour le vote à bulletins secrets, mais j'espère que ce sera suivi au moins pour ce soir ou alors il faudra que j'en déduise, si cela passe, que tous les gens auront vraiment intégré ce projet, auront intégré les répercussions, l'impact que pourrait avoir une DUP sur les populations qui habitent Parville et Gauville. Car avons-nous vraiment réfléchi à l'impact que pourrait avoir ce projet sur les populations ? Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas le faire, cela veut dire que nous devons le leur expliquer avant d'agir. Et la dernière chose que je voudrais dire, c'est que, jusqu'alors j'ai cru comprendre que les parcs qui ont été mis en place, comme Disneyland ou Astérix – et je ne parlerai pas de Mirapolis qui a été un échec total – ont toujours été éloignés des villes. Certes, par la suite c'est devenu une ville dans la ville. Je trouve qu'il est quand même osé de faire un parc d'attraction de 55 hectares avec une fréquentation de 469 000 visiteurs – d'après les chiffres du bureau d'études qui n'engagent que lui pour l'instant – en bordure de l'agglomération.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

**M. SENKEWITCH.**



**M. Georges SENKEWITCH**

D'abord, je regrette la méconnaissance géographique de certains conseillers. Ce que je dirai c'est qu'il y a un mépris à l'égard de la commune de Parville, qui n'est nullement citée, alors que Parville se situe également sur le territoire de ce projet. Par ailleurs, il s'agit d'un projet intéressant pour EPN. Effectivement, différents volets doivent être pris en compte, notamment le volet « étude sonore », le volet « gestion de trafic » et le volet économique. Ces volets peuvent prendre toute leur valeur au travers d'études de cabinets voire même du CEREMA, qui est un établissement public tout à fait à même d'apporter des éléments dans ce domaine. S'agissant du volet économique, on parle volontiers de ce qui ne marche pas mais on pourrait également parler de ce qui marche ; je pense notamment au parc Festyland à Carpiquet qui va fêter ses 30 ans en 2019, au parc Saint-Paul à côté de Beauvais qui va fêter ses 35 ans l'année prochaine et au parc du Bocasse, qui a 50 ans d'existence. Il y a donc des parcs qui tournent, qui sont rentables. Ce sont peut-être des parcs de moindre dimension. Aussi faut-il peut-être tabler sur des projets plus familiaux au départ pour pouvoir construire l'avenir ensuite, mais nous ne pouvons pas nous fermer sur notre propre coquille et rester sur des terres sans projets.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. SENKEWITCH. C'est bien quand la majorité silencieuse s'exprime, avec peut-être moins d'emphase mais avec beaucoup d'humanité.

M. RANGER.

**M. Michel RANGER**

Merci M. le Président, mes chers collègues.

**M. Guy LEFRAND**

J'ai allumé le micro mais vous avez changé de micro.

**M. Michel RANGER**

Je pense que M. DE LANGHE avait demandé depuis longtemps la parole.

**M. Guy LEFRAND**

Peu importe. M. DE LANGHE d'abord, et M. RANGER, je vous redonne la parole juste après.

**M. Christian DE LANGHE**

Le principe de la DUP est l'expropriation. Pour bien connaître le propriétaire des terres agricoles concernées, à ce jour il n'a encore jamais été contacté ni par la SAFER ni par EPN. De plus, il n'est pas vendeur. Donc, ce soir, nous allons prendre une DUP pour l'exproprier d'un tiers de son exploitation agricole. Alors, je ne sais pas s'il y a des chefs d'entreprises ici, mais si on vous dit demain qu'on va vous prendre un tiers de votre entreprise, je ne sais pas si vous serez tout à fait d'accord. Si ce projet doit se faire, il se fera en parfait accord avec le vendeur, le propriétaire du terrain, qui sera ou non d'accord pour vendre. S'il n'est pas d'accord pour vendre, alors nous reverrons cette DUP, si nécessaire. Mais, pour l'instant, je pense que nous n'avons pas besoin de voter une DUP puisque aucune démarche n'a été effectuée auprès de lui. Il était présent tout à l'heure, nous aurions pu lui demander confirmation. Donc, je pense que cette DUP ne doit pas être votée ce soir, il sera toujours temps de la prendre à un moment ou à un autre. Et de toute façon je voterai contre cette décision.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je redonne la parole à M. RANGER.

**M. Michel RANGER**

Au mois de juin, quand vous avez présenté le dossier, nous avons eu un débat et, à un moment, vous nous avez dit que nous n'irions pas plus loin tant qu'aucun dossier sérieux ne serait présenté. Alors, peut-être avez-vous un dossier sérieux à présenter mais il n'a pas été proposé ce soir. Vous aviez même une deuxième question derrière que vous avez retirée puisqu'elle engageait des finances. Et aujourd'hui, sans que nous ayons d'éléments nouveaux par rapport à la dernière fois, vous nous indiquez que vous voulez faire une DUP. J'ai l'impression que vous cherchez à gagner du temps à chaque question, vous ne répondez pas d'ailleurs.

Vous n'avez pas répondu à ma première question par laquelle je vous demandais si les communes peuvent bénéficier du service Sécurité d'EPN, je vous la rappelle, peut-être me répondrez-vous directement, et non par l'intermédiaire de notre collègue chargée des ordures ménagères. Et puis, en tant qu'habitant de Saint Sébastien, je rappellerai que la commune de Saint Sébastien s'est vu refuser une subvention de 400 K€ de l'État parce qu'elle allait détruire des terres agricoles. Il s'agissait, mes chers collègues, de 1,5 hectare pour construire des logements pour personnes âgées. Or, aujourd'hui, nous allons faire une Déclaration d'Utilité Publique pour 50 hectares. Je pense que le préfet ne peut l'accepter. Mais le préfet est peut-être sur le départ.

**M. Guy LEFRAND**

Ah ! Vous en savez plus que nous.

**M. Michel RANGER**

Je n'en sais pas plus que vous, mais vous connaissez la durée de vie d'un préfet sur un département, même s'il est soutenu par certains de vos amis ou de vos anciens amis.

**M. Guy LEFRAND**

Ça devient compliqué.

**M. Michel RANGER**

Non, vous comprenez bien le propos.

Je considère, pour ma part, cette DUP comme une déclaration de guerre : déclaration de guerre contre la commune, déclaration de guerre contre l'agriculteur, comme vient de le dire notre collègue. Je pense que lorsque l'on veut parler de Vikings, on n'est pas obligé de déclarer la guerre.

**M. Guy LEFRAND**

Ah, pardon, vous avez fini. Merci. Je n'avais pas suivi la chute.

M. GANTIER.

**M. François GANTIER**

Je voudrais seulement dire quelques mots et d'abord dire ma solidarité avec ma voisine, Mme la Maire de Gauville, parce que ce qui arrive à Gauville pourrait arriver à n'importe quelle commune de notre agglomération, et je veux l'assurer de mon soutien. Le sujet a été abordé il y a quelques jours en conférence des maires et je voudrais redire ce que j'y ai dit ce jour-là. Tout à l'heure en arrivant, nous avons vu qu'il y avait des gens à la porte, venus là pour manifester leur mécontentement, voire leur opposition, et je pense que ce serait une erreur que de ne pas les écouter, tout simplement parce que ne pas les écouter serait un déni de démocratie de notre part, tout du moins de la direction d'EPN. Je pense qu'il faut les écouter, ensuite ils diront ce qu'ils ont à dire, mais il faut les écouter par respect pour la démocratie. Au cours de cette conférence des maires, une proposition a été faite par M. BOREGGIO – parce que vous étiez absent à ce moment-là, M. le Président. Il a proposé qu'il y ait un débat sérieux, de fond – cette semaine ou la semaine prochaine, peu importe – portant uniquement sur ce projet, avec des éléments tangibles. Aujourd'hui, en effet, nous n'avons pas grand-chose à nous mettre sous la dent. Des chiffres ont certes été présentés, mais j'aimerais bien – et je ne suis pas le seul – que nous ayons des éléments intéressants qui nous permettent de savoir où nous allons car, tout de même, 50 hectares de terre ne passent pas inaperçus. Dans la délibération qui nous est proposée aujourd'hui, il est dit qu'EPN est partiellement propriétaire du foncier. J'ai cru comprendre, si mes informations sont bonnes, qu'il s'agissait d'environ 40%, c'est-à-dire qu'il reste 60% à acheter. Qui va les acheter ? Est-ce l'Agglomération ou les investisseurs ? Nous n'avons pas de réponse aujourd'hui. Si c'est l'Agglomération qui achète ces terres, cela aura aussi une incidence sur le budget de notre collectivité et j'avoue que, quand je vois que ce soir nous avons voté des projets à 2 M€, projets que j'ai votés, je m'inquiète un peu pour l'avenir de notre Agglomération. En outre, peut-être que, lors d'un mandat futur, ce seront d'autres maires et d'autres gens qui seront là, et ils auront aussi à gérer ce problème. Donc je pense qu'il faut être sérieux, écouter ce que les gens ont à nous dire et ne pas les balayer d'un revers de main comme c'est fait aujourd'hui.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Mme CANEL.

**Mme Françoise CANEL**

Je suis d'accord avec tout ce que mes collègues disent parce que c'est tout à fait ce que je pense. Il est vrai qu'on ne montre pas beaucoup de respect à la population de Gauville, on la met de côté. Nous sommes pratiquement 600 habitants, mais ce n'est pas grave. Ils auront le bruit, ils seront enquinés, ce n'est pas grave. On suit son chemin, on fait voter des choses qui n'ont pas besoin d'être votées ce soir, je le répète à chacun. Et que chacun réfléchisse bien ce soir avant de voter la DUP, car si cette DUP est votée ce soir, nous donnons carte blanche à EPN, et EPN ce n'est pas personne, EPN c'est nous. C'est nous qui payons. La part d'EPN sur la feuille d'impôt est de 4% pour l'instant, mais elle risquerait de grimper sérieusement, parce que ces budgets ne pourront plus être comblés, en 2020 ou 2021, car ce n'est pas pour tout de suite, et nous n'avons pas de chiffres de toute façon. Nous ne pouvons pas monter un budget, nous n'avons pas de chiffres. Vous allez peut-être mettre dans le budget 2019 2 millions, 3 millions, je n'en sais rien, je n'ai pas de chiffres pour l'instant. Si vous en avez à nous en donner à chacun, nous sommes preneurs. Car je regrette, mais présenter un tel dossier sans chiffres n'est pas sérieux. On nous laisse de côté, on ne nous prend pas en compte. Elle crie, elle crie. Mais c'est tout. « Criez, vous m'intéressez », et point barre. C'est ma colère de ce soir. C'est tout.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

M. JAMES.

**M. Jean-Claude JAMES**

J'aurais une question très courte. Je suis d'accord avec ce qui a été dit là-dessus par le camarade, l'ami DE LANGHE.

**M. Guy LEFRAND**

Le camarade. Ah, ça y est, on va remonter l'Internationale.

**M. Jean-Claude JAMES**

Nous ne sommes ni de l'Internationale ni camarades politiques mais nous sommes amis. Il ne faut pas tout mélanger. M. le Président – je ne dirai pas « camarade », je viens de perdre ma zone artisanale, qui était inscrite dans tous mes documents jusqu'à présent – je voudrais vous poser une question. Imaginez que vous soyez maire de Gauville-la-Campagne, ce qui peut arriver, tout le monde n'a pas une bonne carrière, accepteriez-vous l'implantation du parc Viking dans votre village si vos habitants n'étaient pas d'accord ? Répondez franchement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

**M. Jean-Claude JAMES**

Vous ne répondez pas.

**M. Guy LEFRAND**

Je vais répondre à tout le monde. Ce n'est pas très sympa pour Gauville, mais bon.

M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je ne sais pas si je vais ajouter beaucoup d'arguments, je vais peut-être dire des choses de façon différente, mais des choses qui ont déjà été dites. En fait, j'ai un peu le point de vue d'un Huron et j'ai le sentiment d'en être un parce que j'ai été contraint pour des raisons indépendantes de ma volonté, comme on le dit souvent, de manquer quelques conseils communautaires et que, par conséquent, je redécouvre ce dossier. Quand j'ai vu cette DUP, j'ai évidemment téléphoné à quelques collègues pour leur demander si, mis à part ce que j'avais lu dans les délibérations que je recevais quand même, il y avait eu autre chose. Ils m'ont répondu que non. Et alors là, je vous avoue que je n'ai pas compris. En effet, dans la démarche que j'ai eue depuis le début, il m'est arrivé, comme à beaucoup d'entre nous d'ailleurs, de voter ou de laisser passer quelques étapes, ne fût-ce que la délibération qui a lancé et financé cette étude. Ma position, quand cela a été lancé la première fois, revenait à dire – pardonnez-moi, M. le Président : « C'est une idée du président, il en a beaucoup, il vient de la sortir de sa poche, ça lui passera. Au pire, il nous fera un petit Ornavik sur le site de Navarre dont nous ne savons pas bien quoi faire et qui est plein d'herbe. Laissons-le dérouler son idée ; après tout, c'est le privilège d'un nouveau président.

Tant que cela ne coûte pas trop, tant que cela ne grève pas trop la vie des gens, laissons-le faire. » Après tout, c'était la première fois qu'il était président d'une Agglomération.

**M. Guy LEFRAND**

Il y en a qui ne le seront peut-être jamais.

**M. Gérard SILIGHINI**

Il y en a qui ne le seront jamais. En ce qui me concerne, je sais que je ne le serai jamais, je vous l'ai déjà dit, je ne suis candidat à rien et je ne serai candidat à rien, ce qui me donne aussi un peu cette position de Huron. Aujourd'hui, les choses sont différentes. Il y a eu une étude ou en tous cas un début d'étude. Nous n'avons pas de retour. Nous savons que le projet devrait coûter aux alentours de 80 M€, et nous le comprenons car 50 hectares, ce n'est quand même pas rien. Nous savons que cela coûtera au départ entre 2,3 et 2,7 M€ à l'Agglomération, c'est-à-dire que tout cela va fonctionner avec un investisseur, avec des groupes financiers, qui généralement ne sont pas là pour faire du bénévolat. Pour autant, nous n'avons aucun détail – en tous cas je n'en ai pas eu, peut-être est-ce à cause de mes absences, peut-être mes collègues en ont-ils eu davantage, pourtant ils me disent que non – sur le déroulement de tout cela, sur ce que cela va donner, notamment en matière de circulation, sujet qu'évoquait tout à l'heure le maire de Parville. Vous savez qu'aujourd'hui on a des difficultés partout, on a des alertes climatiques partout. Est-il raisonnable d'ajouter 500 000 voitures, puisque c'est bien de cela que nous parlons, sur le pourtour de la ville d'Évreux et à côté d'un hôpital de surcroît ? On va me parler d'attractivité. Alors, je ne vais pas faire le sondage, je l'ai fait un petit peu autour de moi car vraiment je découvrais cette chose-là, mais qui connaît la commune de Chessy ? Y en a-t-il beaucoup ? Je vois une main, deux mains. Tout le monde connaît évidemment Disneyland mais c'est moins évident pour la commune de Chessy. Donc, je ne crois pas trop non plus à l'attractivité, et j'y crois d'autant moins qu'un parc – même celui que vous avez en projet, que je ne connais pas mais que j'ai hâte de connaître – pour fonctionner, pour récolter de l'argent, doit vivre sur lui-même. Il ne va pas développer le commerce local, il ne faut pas rêver, il va vivre sur lui-même. Je prendrai un exemple tout petit, un échantillon : le cabaret équestre. Ce cabaret a permis d'utiliser un local qu'il fallait préserver, le manège Tilly, et dont nous n'avons pas l'usage. Je peux l'entendre. Certes, ce cabaret équestre, dont on nous avait dit qu'il allait attirer du monde de l'extérieur, qu'il allait faire venir des bus – j'avais même eu des craintes tant on nous annonçait beaucoup de bus –, fonctionne, mais le bistrot du quartier qui est quasiment en face a fermé pour cause de faillite, il vient d'être repris, mais il a quand même fermé, et je ne suis pas sûr que la crêperie L'Herveline, qui est en face du cinéma, ait gagné beaucoup de clientèle depuis l'ouverture du cabaret équestre. Parce que c'est un peu le même principe : le cabaret équestre est là pour tourner sur lui-même, et je ne vois pas bien ce qu'il apporte réellement à l'attractivité d'Évreux, à la dynamisation du centre-ville d'Évreux. De la même façon, je ne vois pas bien ce qu'un parc viking va apporter à la dynamisation de notre agglomération. Alors, peut-être avez-vous raison, peut-être l'idée qui a germé il y a quelque temps va-t-elle faire son chemin, peut-être les études vont-elles nous conforter à ce sujet et peut-être allons-nous découvrir qu'il serait bien de faire fonctionner un tel parc sur le territoire de l'agglomération, mais aujourd'hui ce ne sont que des peut-être et nous n'avons pas les éléments pour en décider, en tous cas nous n'avons pas les éléments pour mettre en perspective ce projet. Or, dans le même temps, on nous dit qu'il faut lancer une DUP ou en tous cas qu'il faut d'ores et déjà prévoir une DUP. Cela veut dire que, sans savoir sur le fond (environnement...) si le projet est intéressant, sans savoir sur le plan économique si le projet sera rentable et surtout si nous pourrions en conserver peu ou prou la maîtrise – je crains qu'avec 80 M€ sur la table dont 2,7 M€ d'argent public, nous n'ayons pas nécessairement tout à fait la maîtrise –, sans savoir tout cela, nous devrions décider ce soir autour de cette table, dans cette enceinte, que c'est quelque chose de prioritaire qui relève de l'utilité publique, c'est-à-dire qui personnifie l'intérêt général. C'est cela que l'on nous demande de voter et c'est cela que, bien évidemment, il ne faut pas voter. Nous ne pouvons pas le voter sans savoir. Tout à l'heure, puisque l'on parle de 50 hectares de terres agricoles, nous avons acheté 20 hectares à 10 €/m<sup>2</sup>. Je me suis abstenu car il me semblait qu'une négociation à 10 € était quand même un peu chère.

Je ne savais pas à quel prix nous allions pouvoir les revendre et vous m'avez répondu entre 30 et 80 € ; je ne savais pas combien coûterait l'aménagement et vous m'avez dit 25 €. Pourtant, nous n'avons pas fait de Déclaration d'Utilité Publique pour ce dossier. Après tout, j'ai entendu qu'il était très important pour notre agglomération que de développer le Long Buisson, et c'est vrai.

**M. Guy LEFRAND**

Il y a une DUP.

**M. Gérard SILIGHINI**

Bon. Mais nous avons quand même les dossiers. Pour ma part, je ne peux pas, M. le Président, accepter l'idée que nous déterminions ici que ce parc viking est tellement la priorité des priorités que nous allons dessaisir des gens de leurs terres, je ne peux pas l'accepter tant qu'il n'y a pas eu de débat sur le fond. Et je rejoins tous ceux qui ont dit qu'ils allaient voter non pour cette raison-là. Je ne dis pas qu'au bout du compte vous avez tort, je dis simplement que, pour l'instant, vous n'avez pas d'éléments suffisants pour nous convaincre qu'il y a une priorité aussi urgente qu'un hôpital, etc. Non. Par ailleurs, je crois qu'il serait de votre part élégant, quelle que soit la procédure, d'accepter le vote à bulletins secrets. Et là j'imagine qu'à partir du moment où vous aurez accepté ce vote à bulletins secrets, par élégance au moins, vous vous soumettez à la décision que donnera ce vote.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

M. DROUARD.

**M. Daniel DROUARD**

Je me pose une question tout de même. Quand j'ai vu les plans, j'ai remarqué que des terrains appartiennent déjà à EPN. Ils appartenaient déjà au GEA, c'est-à-dire que leur achat remonte à une époque antérieure à la création d'EPN. Je crois que ces terrains étaient prévus pour une zone commerciale. Je ne vois pas pourquoi à ce moment-là cela n'a pas posé problèmes à ceux qui ont mis cette zone là. Je me pose la question de ce côté-là. Une zone commerciale aurait quand même aussi posé des problèmes au voisinage. On critique aujourd'hui la zone de Carrefour, on critique tout ce qui se fait, et pourtant cette zone-là devait servir à cela. Alors, pourquoi à l'époque les personnes qui ont inscrit cette zone – je ne sais pas qui, je n'accuse personne – n'ont fait face à aucune réaction à ce moment-là ? C'est une question que je me pose.

**M. Guy LEFRAND**

Merci M. DROUARD.

Alors, nous sommes repartis pour un petit tour.

M. CAMOIN.

**M. Emmanuel CAMOIN**

Il y a une chose dont nous n'avons pas parlé. S'agissant de cette DUP, si l'on regarde stricto sensu la manière dont on doit procéder, il va falloir faire une enquête publique. Cette enquête publique va chercher trois critères, et l'un des critères principaux porte justement sur la détermination de l'utilité publique du projet. Or les débats que nous avons aujourd'hui démontrent qu'il y a quand même un sérieux doute sur son utilité publique. Quant à notre collègue de Parville, dont je ne sais pas si les propos s'adressaient à M. VEYRI ou à moi-même, s'il avait suivi un petit peu l'actualité, il saurait que je connais très bien Parville et que je connais aussi très bien le canton de Conches et la deuxième circonscription.

**M. Guy LEFRAND**

Vous en avez même rêvé !

**M. Emmanuel CAMOIN**

En outre, j'ai étudié la question des parcs, donc si vous voulez nous amener sur le terrain de ces trois parcs, il faut aussi que vous ajoutiez le montant des subventions publiques qui permettent à ces parcs de perdurer. Et croyez-moi, l'Agglomération de Caen la mer n'a pas du tout les mêmes budgets que l'Agglomération d'Évreux. Ils ont peut-être les moyens de soutenir un parc à perte, mais ici je ne crois pas que nous les ayons.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

M. NOGARÈDE.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Mme HANNOTEAUX.

**M. Guy LEFRAND**

Mme HANNOTEAUX, pardon.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Je vais peut-être dire des bêtises mais il me semble que, lorsque nous en avons parlé au mois du juin, il était notifié dans la délibération que ce parc ne pourrait exister que si la déviation d'Évreux était terminée. Alors, je dis peut-être une bêtise mais il ne me semble pas qu'elle le soit. Cela veut dire que nous allons faire une DUP sans savoir si cette fameuse déviation sera terminée. Terminons au moins la déviation et nous verrons après. Une fois de plus, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Nous savons que cette déviation est bloquée. M. le Maire de Parville, vous avez eu la vôtre. Mais nous savons qu'il y a des problèmes. Donc, nous allons entrer en guerre avec un cultivateur, nous allons lui piquer ces terrains agricoles sans savoir quand nous aurons cette déviation et si ce parc va ouvrir. Je ne comprends plus les choses, je ne comprends pas les élus. Je trouve qu'en ce moment rien ne va plus, tout tourne à l'envers et nous marchons vraiment sur la tête. Franchement, il va falloir très sérieusement que je me recycle.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Mme CANEL.

**Mme Françoise CANEL**

Pour revenir aux 20 hectares indiqués sur le PowerPoint que nous avons eu tout à l'heure, je tenais à vous préciser que les 20 hectares dont EPN est propriétaire sont situés en face, du côté de Baobab et non du côté viking. EPN avait 26 hectares derrière Baobab. Elle en a revendu 4 hectares à un agriculteur et il lui en reste 20. Mais ces 20 hectares se trouvent derrière Baobab. M. DROUARD disait que le projet d'implantation de Leroy Merlin à cet endroit n'avait pas posé de soucis. Non, en effet, le projet Leroy Merlin ne nous dérangeait pas, car Leroy Merlin n'aurait pas fait un barouf comme cela au pied de nos maisons. Leroy Merlin ou un autre. Les voitures sont là, elles tournent toute la journée, cela fait peut-être de la pollution mais cela ne fait le bruit d'un parc de loisirs à ras de nos maisons. De l'autre côté, dans la zone Viking, puisqu'il faut désormais l'appeler ainsi, EPN, si j'ai bonne mémoire, est propriétaire de 4 hectares, qu'elle vient d'acheter ou échanger. Et sur le reste, elle ne possède aucun hectare. Dites-moi si je dis quelque chose de faux. Sur la zone des 58 hectares à exproprier, sur le parc viking, dites-moi si EPN est déjà propriétaire de quelque chose. Parce que les 20 hectares mentionnés partout sont en face.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Voilà un beau débat.

Est-ce bon ?

Ah ! M. BROCHOT.

**M. Bernard BROCHOT**

Voilà encore un dossier qui pose problème. J'en ai bien l'impression.

**M. Guy LEFRAND**

Voilà une belle synthèse.

**M. Bernard BROCHOT**

Il est clair que cela va vite, nous sommes obligés de le dire. Nous savons cependant que le président n'a pas l'habitude de marcher lentement.

**M. Guy LEFRAND**

De votre part je le considère plutôt comme un compliment.

**M. Bernard BROCHOT**

Malgré tout, une DUP ce n'est pas rien. Il est vrai que, peut-être, il y a une attente d'informations plus précises. Peut-être, pour une raison ou pour une autre, a-t-on décidé d'apporter cette information un peu plus tard ou de ne pas l'apporter. Il y a peut-être des choses là-dessous que nous ne savons pas. Par ailleurs, je me pose une question : en votant cette DUP, nous engageons-nous sans possibilité de retour sur une validation de la réalisation définitive du projet ?

**M. Guy LEFRAND**

Bien sûr que non. Tout le monde le sait. Attendez, je vous ai laissé parler pendant une heure, alors laissez-moi dire au moins une phrase. Je réponds très précisément à une question précise, et après j'interviendrai, si vous m'y autorisez.

**M. Bernard BROCHOT**

Vous venez de répondre à ma première question mais je me pose une deuxième question. Je me demande si ce projet est un projet intéressant qui mérite une DUP. Mais à partir du moment où nous posons une DUP, il me semble qu'il y a intervention du préfet ensuite.

**M. Guy LEFRAND**

Bien sûr.

**M. Bernard BROCHOT**

Et, à moins qu'il soit idiot, le préfet va-t-il valider une fausse DUP sur un projet qui ne le mérite pas ? Non, donc finalement la DUP que nous aurons votée ce soir tombera à l'eau après-demain. Je pose la question.

**M. Guy LEFRAND**

Vous maîtrisez parfaitement le sujet.

**M. Bernard BROCHOT**

J'ai une troisième question. Aujourd'hui, le parc a un périmètre, qui est schématisé sur le petit plan que nous avons là – qui n'est d'ailleurs pas très facile à lire, mais passons – mais ce périmètre est-il définitif ou est-il modulable ? Peut-on dire de façon raisonnable que c'est un projet économique, qu'il faut un projet économique pour Évreux ? Parce que, je l'ai dit tout à l'heure mais je le répète, j'ai des amis et de la famille en province, et quand je vais en province et que je dis aux gens que j'habite Évreux, la moitié me demande où ça se trouve. Quant à Saint Germain-des-Angles, n'en parlons pas, personne ne connaît.

**M. Guy LEFRAND**

C'est pourtant le plus beau village après Le Mesnil-Fuguet.

**M. Bernard BROCHOT**

Sérieusement. Le sujet est sérieux. En partant du principe qu'effectivement la première maison est à 100 mètres du périmètre du parc, n'y a-t-il pas possibilité de réduire un petit peu ce périmètre de façon à ce que les premières maisons soient à 200 mètres et non à 100 mètres ? S'il n'y a que cela qui empêche le projet économique, cela ne me semble pas compliqué à régler. Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Nous repartons pour un dix-huitième tour.

**M. SILIGHINI.**

**M. Gérard SILIGHINI**

Ce n'est que mon deuxième tour, pardonnez-moi.

Je crois qu'il faut faire très attention. Le préfet est sans doute très intelligent, il a des services très organisés, mais ce n'est pas pour autant que, personnellement, je m'en laverai les mains en me disant qu'après tout on verra bien ce que fera le préfet, qu'après tout il est plus intelligent que moi. On appelle un peu cela la technique du parapluie. Cette technique du parapluie, je ne l'utilise pas, mes chers collègues, lorsqu'il s'agit de définir l'utilité publique. Quand on doit construire un hôpital, je sais ce qu'est un hôpital, je sais à quoi sert un hôpital et je me dis qu'aucun propriétaire privé, si cet hôpital doit être là, ne doit s'opposer à quelque chose qui correspond aux besoins de santé de l'ensemble de la population. Aujourd'hui, on nous demande de nous engager sur le sentiment que nous aurions qu'il est d'utilité publique de faire un parc viking dont nous ne savons rien, ou pas grand-chose, du financement, des partenaires, du fonctionnement, des nuisances, des risques pour l'ensemble des équilibres économiques, car s'il s'agit d'un projet économique de grande taille – dont je ne sais pas quels risques il peut réellement comporter et que j'aimerais que nous étudions – et parfois les projets de très grande taille viennent phagocyter d'autres projets. Et un projet économique, ce doit être, selon moi, qui ai connu dans ma jeunesse ce que donnait la mono-industrie, quelque chose d'assez diversifié. Quand la mono-industrie s'est écroulée, cela a fait très mal. Si ici la Base 105 et Glaxo s'écroulaient, cela ferait extrêmement mal. Donc, attention aux projets démesurés. Quand je dis « démesuré », c'est par rapport à la

puissance financière de l'Agglomération, par rapport à ce qu'est notre Agglomération. Et surtout, attention au projet unique.

Pour ma part, je ne veux pas me défausser sur le préfet, je veux pouvoir dire que je considère que ce projet est tellement nécessaire pour l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie qu'il n'est pas question que quelque propriétaire privé que ce soit, soit récalcitrant. C'est ce que l'on nous demande de voter, mais je ne peux pas le voter, et je vous incite à ne pas le voter parce que nous n'avons aucun élément qui puisse nous garantir cela. Alors, pardonnez-moi M. le Président, peut-être allez-vous considérer que je fais baisser la qualité du débat, mais pour revenir à la technique qui est utilisée aujourd'hui et à laquelle notre collègue BROCHOT semble être sensible, j'ai envie de comparer ce projet à une vieille voiture. Je sors du contrôle technique.

**M. Guy LEFRAND**

Pas vous mais votre voiture.

**M. Gérard SILIGHINI**

Ma voiture. Mais cela m'arrive aussi de temps en temps, rassurez-vous. Il le faut bien, j'atteins un certain âge. J'ai un peu de sagesse. Si sur votre vieille voiture vous avez un rétroviseur qui n'est pas bien, vous le changez, ça fait tant d'euros. Puis vous continuez. Une vitre ne descend plus, vous la changez, ça fait tant d'euros. Puis vous continuez encore un peu et, au bout d'un moment, cela commence à faire un tel paquet d'euros que, quand le moteur casse, vous vous dites que, puisque vous avez déjà mis pas mal d'argent dans cette voiture, vous n'allez pas arrêter maintenant. Il y a un moment où il faut savoir arrêter. Pour ce projet de parc viking, le parallèle peut tenir : nous avons eu une idée, nous nous sommes dit « pourquoi pas » et nous avons voté. Nous avons voté ensuite pour qu'il y ait des études, puis nous avons voté une troisième fois, me semble-t-il, pour diligenter la SAFER, ce qui nous a fait faire encore un petit pas. Je crois qu'il y a un moment – et c'est ce moment critique auquel nous sommes – où il faut, sans renoncer nécessairement au projet, arrêter et faire une pause pour regarder. Tant que nous n'aurons pas fait une pause pour regarder, nous ne pourrions pas dire dans cette enceinte que ce projet est absolument nécessaire pour tous les habitants de l'agglomération et que ce ne sont quand même pas les Gaulois de Gauville qui vont empêcher tous les habitants de l'agglomération d'avoir leur parc Viking. Nous ne pouvons pas dire cela aujourd'hui parce que ce parc viking, nous ne le connaissons pas. Et comme je le disais tout à l'heure sans micro, la DUP que nous a présentée Maître HUBERT avec l'élégance de l'avocat qui sait faire les choses, c'est Jules César qui envoie les légions romaines.

**M. Guy LEFRAND**

Mme CANEL, pour une dernière intervention peut-être.

**Mme Françoise CANEL**

Ah bon ? Peut-être.

Notre collègue parlait du bruit tout à l'heure et disait que l'on pourrait peut-être repousser le parc à 200 ou 300 mètres, mais le bruit passe par-dessus et n'a pas de barrières. Les maisons sont juste à côté, ce n'est pas parce que les attractions seront à 200 ou 300 mètres que nous n'aurons pas le bruit. De plus, comme je le dis toujours, les vents sont relativement souvent sud-sud/ouest, et nous sommes en plein dedans, c'est nous qui recevons tout. Comme l'ont très bien dit les collègues qui me soutiennent, et je les en remercie, je voterai contre la DUP et je demande à mesdames et messieurs les conseillers communautaires, qui ne sont pas tous maires, de partager mon avis et de voter contre cette DUP qui n'est pas nécessaire aujourd'hui. Par ailleurs, vous n'avez pas répondu.

**M. Guy LEFRAND**

Vous ne m'en laissez pas le temps.

**Mme Françoise CANEL**

Vous n'avez pas répondu à mes questions de départ.

**M. Guy LEFRAND**

Je rêve de pouvoir répondre mais j'attends que chacun ait pu s'exprimer.

**Mme Françoise CANEL**

Je vous laisse me répondre.



**M. Guy LEFRAND**

Vous êtes trop gentille, Mme CANEL, merci.

M. DE LANGHE.

**M. Jean-Luc CINTRAT**

Non, c'est M. CINTRAT.

**M. Guy LEFRAND**

M. CINTRAT, pardon, excusez-moi.

**M. Jean-Luc CINTRAT**

J'ai deux petites questions très courtes.

Premièrement, je découvre quand même ce soir qu'il n'y a pas 35 hectares à acquérir mais 55. Et deuxièmement, je me demande où est l'urgence. C'est tout.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

Alors, M. SENKEWITCH.

**M. Georges SENKEWITCH**

J'aurais simplement une question technique. Quelle est la durée de vie d'une DUP telle que celle-ci ? Cinq ans ?

**M. Guy LEFRAND**

Bonne question.

**M. Georges SENKEWITCH**

Et si pour telle ou telle raison le projet était avorté, à qui reviendrait le foncier ?

**M. Guy LEFRAND**

Si le projet est avorté, il ne se passe rien.

Si vous me permettez de dire un mot... Je vous remercie.

Ce projet n'est pas né comme ça sur un coin de table, il est né de réflexions pour essayer de trouver des solutions pour développer économiquement ce territoire qui a subi une désindustrialisation profonde et brutale, à laquelle jusqu'ici personne n'a trouvé de bonnes solutions. Oui, le tourisme est important et, oui, le tourisme se développe et fonctionne de mieux en mieux. Nous avons encore battu des records cette année dans notre pays. Alors, on peut estimer qu'Évreux ne mérite pas de bénéficier de l'afflux de touristes, mais, de mon côté, je pense qu'Évreux a sa part à prendre aujourd'hui entre l'Île-de-France et les grands sites que sont le Mont Saint Michel ou les plages du débarquement. Oui, nous avons travaillé sur ce projet, et vous avez régulièrement suivi les uns et les autres le Bureau communautaire qui a beaucoup travaillé sur ce sujet, et j'y suis très sensible. Ce projet est un magnifique projet pour l'agglomération d'Évreux. J'y crois mais cela ne suffit pas. Nous avons fait des études. S'il y a des études qui n'ont pas été fournies, nous vous les fournirons. Nous vous fournirons de manière très précise les études, notamment le business-plan et le business-model. Nous redonnerons les études sur l'intérêt de la SEMOP, ce qui va me permettre d'en dire un mot. La SEMOP est une structure juridique intéressante puisque le « public » garde la main, garde notamment la présidence, et que c'est le privé qui prend les risques financiers, ce qui est plutôt original. Les juristes et les législateurs nous ont créé des OVNI juridiques très intéressants. Oui, la SEMOP est intéressante. Oui, ce projet sera très majoritairement financé par le privé. L'Agglomération d'Évreux, dans le cadre de ce projet, aura à financer, de mémoire, 2,3 M€, correspondant à sa part dans le capital, quelle que soit la taille du projet. Qu'il soit à 80 M€, 100 M€ ou plus, le capital reste le même. C'est la base juridique. S'agissant de l'emplacement, à l'extrémité de la déviation, Mme HANNOTAUX nous propose d'attendre que la déviation soit finie pour réfléchir à ce que nous ferons, mais bien évidemment, il ne faut pas attendre 2022 pour réfléchir à ce que nous ferons. Alors, oui, c'est un projet qui mérite notre attention aujourd'hui. Je rappelle où nous en sommes. Nous avons, via un cahier des charges, un appel à projets pour voir s'il y a des réponses et pour voir si les personnes qui répondent sont crédibles, à la fois sur le plan financier et sur le plan opérationnel, sur le plan de l'exploitation, puisqu'il faut, pour ce genre de projets, avoir des investisseurs et un exploitant. Il faut les deux et que les deux soient solides. Nous en sommes à cette phase où nous avons avancé sur différents sujets, comme le disait effectivement M. SILIGHINI, et notamment sur la SEMOP, telle que nous l'avons présentée la dernière fois. De mémoire, je crois que c'est Bernard BROCHOT qui

posait la question de savoir si, parce que nous allions valider la possibilité de créer une SEMOP, cela voulait dire que le parc allait se faire. Bien sûr que non. Ce soir, avec la Déclaration d'Utilité Publique, nous sommes sur un même sujet. Une DUP ne veut pas dire que le projet se fera puisqu'il faut avoir des investisseurs et un exploitant, et c'est à la commission chargée d'étudier les offres, qui nous a prévenus qu'il y avait des offres, qu'il revient de nous le dire. Je n'y ai évidemment et heureusement pas accès, je ne veux pas savoir. Ce n'est pas de mon ressort. Ce projet est donc un beau projet, et je vous remercie de le suivre. Toutefois, j'entends aujourd'hui ce que vous dites les uns et les autres. J'entends les grandes phrases avec des arrière-pensées politiques, mais c'est normal, c'est la règle du jeu. Laissez-moi finir. Vous avez du mal à écouter les autres. J'entends aussi tous ceux qui sont troublés et qui se demandent si effectivement nous ne pouvons pas attendre deux mois pour faire cette DUP. J'entends car ce sont des interrogations vraies.

Je vous entends les uns et les autres et nous avons l'habitude ici de travailler dans ce Conseil communautaire avec le plus large consensus possible. Il y a des combats politiques qui méritent d'être menés, d'être vécus, ce qui est normal, et j'en suis très heureux. Je suis le premier à m'opposer au parti unique, ce n'est pas pour refuser qu'on puisse débattre ici et qu'on puisse ne pas être d'accord. Aujourd'hui, et comme cela m'est arrivé quelques fois dans cet hémicycle, je sens un vrai trouble parmi nombre d'entre vous et je ne veux pas vous mettre en difficulté. Je vous propose donc de retirer cette délibération.

*[Des conseillers applaudissent.]*

Il ne s'agit pas de se faire applaudir, il s'agit de travailler le mieux possible ensemble. J'entends bien le trouble de certains d'entre vous, et c'est normal. Une DUP, évidemment, c'est important. Oui, nous avons pris une DUP sur la Cité Lafayette, sur le Long Buisson 3, et je pense qu'ici, si c'est nécessaire, il faudra en faire une. Je ne renonce pas au parc de loisirs, bien au contraire. J'y crois plus que jamais, mais je ne veux pas que certains d'entre vous ici aient l'impression de ne pas être respectés. Et je comprends certains termes, même s'ils sont parfois utilisés de manière exagérée. Je respecte chacune et chacun d'entre vous et j'entends ce que vous m'exprimez ce soir, j'entends ce que vous dites. Donc je vous propose que nous reparlions de ce projet dès lors que nous saurons – et ce sera rapide puisque c'est en décembre – s'il y a une offre viable sur le plan investissement et sur le plan exploitant, et à ce moment-là je vous proposerais de nouveau, si besoin était, cette DUP. Voilà ce que je vous propose après avoir écouté chacune et chacun d'entre vous et notamment tous ceux qui ont fait part de réflexions et d'inquiétudes de fond, sans manifester une volonté de battre LEFRAND. Car je crois que ce n'est pas le sujet ici ce soir, il s'agit avant tout de travailler ensemble ici de la meilleure manière possible, comme nous l'avons fait depuis quatre ans et demi, et que nous allons continuer à le faire. Je crois en ce projet, j'espère vous le démontrer dans les deux mois qui viennent, mais en tous cas aujourd'hui je ne veux pas que certaines et certains d'entre vous se sentent malmenés, floués, troublés par ce que nous proposons. Voilà ce que je vous propose, mes chers collègues, ce soir.

Mme CANEL.

**Mme Françoise CANEL**

Merci, entre guillemets, de la bonne nouvelle. Chacun aura le temps d'étudier un peu plus le projet, à condition, comme je le répète et le répèterai toujours, que nous ayons un débat entre maires, en conférence des maires, voire même en Conseil d'Agglomération car il y a des conseillers communautaires qui ne sont pas maires, et que nous ayons aussi, je le répète, des réponses à nos questions. En effet, je le regrette mais je n'ai pas de réponses aux questions que j'ai posées au Conseil communautaire du 19 juin. À quoi sert la SEMOP ? Nous devons y mettre 2,3 M€ au départ et, ensuite, plus rien. Nous n'y mettons plus rien et nous gagnons tout. C'est le loto. J'exagère peut-être mais s'il y a un débat de fond sur le sujet, il faut au moins que nous ayons des chiffres. Qui achètera les terrains ? Etc. Je le répète et je le répèterai encore, je suis peut-être un peu casse-pied, mais je le répèterai encore, tant que nous n'aurons pas de chiffres, nous ne pourrions pas voter n'importe quoi.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Si vous me permettez, je veux bien que nous relançons une dix-huitième fois le débat *[Des conseillers manifestent leur désapprobation.]*

Il y a des gens qui ont le droit de parler pendant deux heures, j'ai bien le droit de parler cinq minutes. Merci. J'ai pris une décision ce soir parce que j'écoute les conseillers communautaires. Et je dis et je redirai autant de fois qu'il le faudra, parce que moi aussi je crois à la pédagogie par la répétition, que nous avons besoin que le projet soit présenté par celui qui sera retenu dans le cadre de l'appel d'offres. Nous sommes aujourd'hui sur des grandes masses (80 M€). S'agissant très précisément des 2,3 M€, nous en avons débattu à l'occasion du vote sur la SEMOP et vous avez eu tous les éléments nécessaires dans ce cadre. J'ai un esprit ultra communautaire et j'écoute, et quand je sens qu'il y a un trouble, qu'il y a une inquiétude chez les communautaires, j'en tiens compte. Ne relançons pas le débat, il a eu lieu. Passons maintenant à des choses solides.

Je veux bien qu'on dise qu'on est au courant de rien mais il ne faut pas trop pousser non plus. Nous n'allons pas relancer le sujet ce soir. Nous aurons ce débat une fois que nous aurons l'offre et alors nous aurons des choses très précises à présenter. Je ne peux pas être plus précis. Je peux le redire vingt fois mais je ne pourrai toujours vous dire que la même chose.

Après débat, le Président **RETIRE** de la séance, le projet de délibération n°22 « Parc de loisirs sur l'identité médiévale et viking de la Normandie - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de cessibilité des parcelles ».

---

### Parc d'activités de Long Buisson 3 - Mise en compatibilité des PLU des communes d'Évreux, Guichainville et Angerville-la-Campagne

**M. Guy LEFRAND**

Passons à la délibération suivante. Il revient encore à Maître HUBERT, comme dirait M. SILIGHINI, de nous la présenter.

**M. Xavier HUBERT**

Mes chers collègues, cette délibération concerne le Long Buisson 3. Vous savez que l'Agglomération est presque en passe d'être en pénurie de zones d'aménagement en vue d'activités économiques. Le Long Buisson 3 sera aménagé, mais nous devons pour cela rendre compatible les PLU des trois communes, Angerville-la-Campagne, Évreux et Guichainville, pour permettre cet aménagement. La délibération qui vous est présentée vise à prescrire la modification des PLU de ces trois communes pour les rendre aménageables tel que nous le souhaitons. Il faut quand même préciser que notre PLU est en cours et que ces modifications que nous prescrivons ici seront reprises par le PLU, qui doit être adopté avant la fin de l'année 2019.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Même s'il fait moins débat, c'est aussi un sujet majeur que de pouvoir avoir des terrains d'intérêt économique sur notre territoire. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par l'aménagement de Long Buisson 3 en vue d'améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire et conforter le rayonnement d'Évreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi,
- **DÉCIDE** de prescrire la modification des Plan Locaux d'Urbanisme des communes d'Angerville-la-campagne, Évreux et Guichainville pour les zonages de l'opération d'aménagement de Long Buisson 3, dans le cadre d'une procédure de Déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU des trois communes concernées,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité nécessaire à la modification desdits documents d'urbanisme existants afin de permettre la réalisation du parc d'activités de Long Buisson 3.

## Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Évreux - Procédure de modification simplifiée

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**M. Xavier HUBERT**

Ce dossier concerne une procédure de modification simplifiée. Vous savez que nous sommes compétents pour le faire et que nous pouvons le faire dans le laps de temps qui précède l'adoption du PLUi. Il s'agit là de protéger des arbres situés sur le quartier de Saint Michel, dans un espace susceptible d'être aménagé. Il nous est apparu important que ces arbres qui, d'un point de vue paysager, écologique, esthétique, doivent être maintenus et préservés, puissent l'être, ce qui est tout à fait conforme au PADD de la commune d'Évreux qui prévoit que les éléments paysagers et patrimoniaux peuvent être protégés.

Il vous est demandé cette modification simplifiée, qui ne coûtera pas énormément (1 000 € environ) pour que nous puissions conserver les arbres dans la zone qui est grisée sur le plan qui vous est proposé.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit aussi d'un dossier important même si le sujet vous semble beaucoup moins important. Les élus de Saint Michel le savent, lorsque les premières démolitions ont été réalisées par le bailleur social sur ce territoire, tous les arbres ont été arrachés sur une parcelle, et il nous a semblé fondamental de protéger, à la demande des habitants qui nous ont alertés, ce secteur boisé et paysager avec des arbres plus que cinquantenaires et parfois centenaires. C'est fondamental. Nous avons d'ailleurs bien fait de le faire puisqu'il y a un acheteur potentiel pour ces « chalets stars », dont nous aurons donc l'occasion de reparler, et qu'il s'est engagé à respecter ces arbres – même si de toute façon il n'aura pas le choix avec ce que vous allez voter ce soir – et à présenter un projet qui corresponde aux maisons actuelles, en tous cas à celles qui étaient habitées jusqu'à présent. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE** d'engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Évreux (la modification simplifiée du PLU aura pour objectif de protéger une partie des arbres situés sur le quartier de Saint Michel, et plus précisément l'ilot des « chalets stars »),
- **PRÉCISE** que le projet de modification simplifiée sera mis à disposition du public avant approbation, selon les modalités suivantes :
  - Affichage d'un avis en mairie et à EPN précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations (Mairie d'Évreux et siège EPN), au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition et pendant toute la durée de cette dernière,
  - Publication de cet avis en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition,
  - Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, seront mis à sa disposition en mairie d'Évreux et au siège d'EPN.

---

## Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-le-Roy - Approbation

**M. Guy LEFRAND**

Bois-le-Roy.

**M. Guy LEFRAND**

Les trois délibérations suivantes concernent des approbations de PLU.

Vous savez que l'Agglomération a repris la compétence mais que nous respectons la volonté des communes. Nous avons repris telles qu'elles étaient les élaborations de Plans Locaux d'Urbanisme. La première délibération concerne la commune de Bois-le-Roy qui avait prescrit l'élaboration de son PLU en 2014. L'arrêt du PLU a été voté en décembre 2016, juste avant que Bois-le-Roy ne rejoigne notre Agglomération. Nous avons poursuivi cette procédure et nous souhaitons que vous puissiez approuver le Plan Local d'Urbanisme.

Il faut préciser que, dans le cadre de l'enquête qui a été réalisée, un certain nombre de personnes sont venues consulter le dossier, que des remarques ont été faites et qu'il en a été tenu compte pour partie. Par conséquent, sauf si vous souhaitez d'autres précisions, nous vous proposons d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois-le-Roy tel qu'il a été en grande partie rédigé par la commune et le maire.

**M. Guy LEFRAND**

Merci, M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je lis qu'il y a eu un avis défavorable du commissaire enquêteur sur la conformité du dossier et un avis favorable du même commissaire enquêteur sur le projet de PLU. Alors, ma question est la suivante : somme-nous réellement sur la forme du dossier ?

Manquait-il des pièces ? Ou est-ce que ces pièces manquantes étaient également manquantes au moment de la consultation publique ?

**M. Xavier HUBERT**

En réalité, c'est pour une question de forme. Lorsque la consultation en mairie a été faite, un certain nombre de pièces faisait défaut les premiers jours de la consultation. Le dossier a été complété, et par conséquent il y a eu consultation de l'ensemble des documents et l'erreur de forme a été régularisée quelques jours après le début de l'enquête publique.

**M. Gérard SILIGHINI**

Mais les pièces manquantes étaient-elles des pièces d'importance ? L'avis de presse, j'ai envie de dire que l'on s'en moque un peu, mais les choses étaient-elles claires dans la présentation du dossier ? Les gens qui se sont rendus à la consultation publique avaient-ils les éléments pour être éclairés ? Tel est le sens de ma question.

**M. Xavier HUBERT**

Oui, si vous voulez, 24 personnes sont venues consulter le dossier, un certain nombre de remarques ont été faites, ces remarques ont été prises en compte. Par conséquent, il y a eu une consultation sincère du public, même si, comme l'a relevé le commissaire enquêteur, dans les premiers jours de la consultation faisaient défaut certaines pièces de forme (plans). Cela a été régularisé immédiatement.

**M. Guy LEFRAND**

Et donc, M. le Vice-président, nous proposons cette délibération, malgré cet avis défavorable sur la forme, en accord M. le Maire de Bois-le-Roy.

**M. Xavier HUBERT**

Oui, tout à fait.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes bien d'accord. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. SILIGHINI s'abstient. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE (moins 1 voix contre)** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bois le Roy,
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Bois le Roy et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Bois le Roy et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

---

### Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Habit - Approbation

**M. Guy LEFRAND**

Après Bois-le-Roy, L'Habit.

**M. Xavier HUBERT**

La commune de L'Habit avait, avec Bois-le-Roy, engagé cette procédure. Elle a suivi à peu près le même chemin. Aujourd'hui, il vous est donc proposé, par la même délibération, d'approuver le PLU de la commune de L'Habit.

Il n'y a pas eu de difficultés comme celles précédemment soulevées et le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de PLU de la commune.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de L'Habit,
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de L'Habit et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de L'Habit et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

---

**Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain-sur-Avre - Approbation**

**M. Guy LEFRAND**

Saint Germain-sur-Avre.

**M. Xavier HUBERT**

La procédure était presque arrivée à son terme avant que la commune rejoigne notre Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier dernier puisque l'arrêt du PLU date de juin 2017, que l'enquête publique a été faite, avec la consultation des partenaires publics associés, au cours de l'année 2017. Nous venons simplement, tout à fait en fin de procédure, approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain-sur-Avre.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ? Même vote.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Germain-sur-Avre,
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Saint Germain-sur-Avre et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Saint Germain-sur-Avre et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

---

**Plan Local d'Urbanisme de la commune du Vieil Évreux - Approbation de la modification simplifiée**

**M. Guy LEFRAND**

Vieil Évreux.

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit d'une modification simplifiée, comme celles qui peuvent être faites dès à présent, sur le territoire de la commune du Vieil Évreux. Cette modification est en lien avec l'installation de la station de recharge (hydrogène, électricité, gaz naturel). Le zonage tel qu'il est prévu actuellement par le PLU du Vieil Évreux permet un certain nombre d'activités mais n'autorise pas les stations services accessibles au public. Nous demandons à ce que cette modification simplifiée puisse admettre, dans le cadre de notre projet, le public afin qu'il vienne se recharger à la station service à créer. Il vous donc demander d'approuver cette modification simplifiée.

**M. Guy LEFRAND**

C'est fondamental pour notre territoire car il y aura avec celle d'Évreux 11 stations de distribution d'hydrogène sur toute la région Normandie. Si nous ne l'avons pas, nous allons nous priver d'un afflux important. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du Vieil Évreux visant à permettre la réalisation du projet de station multi-énergies ouverte au public d'EPN,
- **PRÉCISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie du Vieil Évreux et au siège d'Évreux Portes de Normandie, ainsi que d'une mention dans un journal local diffusé dans le département,

- **INFORME** que le dossier approuvé de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie du Vieil Évreux et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

---

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements - Modification des secteurs de concertation/collaboration

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec le PLUi-HD.

**M. Xavier HUBERT**

Vous avez une carte, c'est très bien.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit de changement de secteurs.

**M. Xavier HUBERT**

Vous savez que, dans le cadre de notre PLUi-HD, un document extrêmement important structurant notre agglomération, nous avons réalisé un diagnostic sur un certain nombre de thèmes pour définir les grandes orientations de notre PADD. J'en profite pour remercier les élus qui ont participé aux sept ou huit ateliers de travail que nous avons organisés, et j'invite tous ceux qui n'ont pas encore participé à ce débat à le faire car c'est essentiel pour déterminer les grandes orientations d'aménagement de notre agglomération. En cela, je me réfère aux débats que nous avons eus sur un certain nombre de grands projets. Ceci étant, nous avons pensé qu'il était opportun que les communes travaillent ensemble et coopèrent à l'élaboration de leurs zonages, éventuellement au règlement de certaines zones, et se divisent en une dizaine de périmètres. Un certain nombre de communes, vous le savez, ont demandé à changer. Foucrainville a finalement souhaité réintégrer sa zone initiale alors que Saint Vigor a souhaité rejoindre la zone dans laquelle se trouvent Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure, parce que ces trois communes coopèrent sur un certain nombre d'items. Il n'y a évidemment pas de sujet et pas d'opposition de principe. Et c'est cette nouvelle carte que nous vous proposons. Nous solliciterons les élus dont nous espérons qu'ils participeront nombreux à la concertation et aux réunions que nous organiserons pour aménager l'ensemble de notre territoire réparti dans ces dix périmètres.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** l'actualisation de la carte des secteurs de concertation/collaboration, dans le cadre de la procédure PLUi-HD avec l'intégration de la commune de Foucrainville dans le périmètre 7, (initialement dans le 8), l'intégration de la commune de Saint Vigor dans le périmètre 4 (initialement dans le 3) et la création d'un seul périmètre pour la commune d'Évreux.

---

### Commune de Saint Sébastien-de-Morsent - Projet urbain partenarial - Extension du réseau d'eau potable

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : Saint Sébastien.

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit d'une convention de projet urbain partenarial (PUP). Le PUP est un dispositif juridique qui permet à la collectivité de faire payer à l'aménageur de parcelles un certain nombre d'équipements publics dans le cadre de ce projet. Nous vous en proposons un avec M. Jacques MALARD qui souhaite construire quatre habitations sur une zone située à Saint Sébastien-de-Morsent. Pour aménager ces terrains, il faut prévoir une extension du réseau de distribution électrique, pour un peu plus de 1 000 €, et une extension du réseau d'eau potable, pour un peu plus de 18 000 €. Nous vous proposons donc de mettre à la charge de M. MALARD le coût de ces travaux. Comme il sera le seul à pouvoir bénéficier, dans le cadre de son aménagement, de ces équipements, nous pouvons mettre à sa charge 100% des travaux dans le cadre de ce PUP à réaliser, qui est désormais signé entre

l'Agglomération et M. MALARD puisque la collectivité compétente est celle qui est en charge de l'aménagement des documents d'urbanisme.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir le projet de Monsieur Jacques MALARD construction de 4 habitations groupées sur une parcelle sise à Saint Sébastien-de-Morsent, 4 rue de l'Église et rue des Marguerites, cadastrée ZC 1325), pour un montant estimé de 15 478,61 € HT, à réaliser avant fin décembre 2018,
- **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique pour desservir le projet de Monsieur Jacques MALARD pour un montant estimé de 909,84 € HT,
- **DÉCIDE** de fixer la prise en charge financière des travaux par Monsieur Jacques MALARD à hauteur de 100% du montant des travaux d'extension soit 16 388,45 € HT,
- **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 3 ans,
- **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur Jacques MALARD et Évreux Portes de Normandie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur Jacques MALARD et la convention financière avec la commune Saint Sébastien-de-Morsent, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

---

**Commune de DARDEZ-Lotissement TOUFLET-JOVELIN - Convention de rétrocession préalable**

**M. Guy LEFRAND**

Une rétrocession cette fois-ci.

**M. Xavier HUBERT**

Il s'agit d'une délibération très classique. Vous savez que, lorsqu'un lotissement se fait, l'Agglomération préconise de pouvoir signer une convention de rétrocession préalable, qui permettra à l'aménageur de rétrocéder la propriété des parties communes à la commune dans laquelle le lotissement est implanté et, par conséquent, la gestion de ces équipements (voirie, réseaux divers) à l'Agglomération, dans la limite de ses compétences. C'est ce que nous avons fait sur la commune de Dardez pour le lotissement TOUFLET-JOVELIN et nous vous proposons aujourd'hui d'accepter les conditions de reprise par EPN des différents équipements de ce lotissement.

**M. Guy LEFRAND**

M. DULONDEL.

**M. Michel DULONDEL**

Toujours le charmant village... Le lotissement est-il terminé ou n'est-il pas commencé ?

**M. Xavier HUBERT**

Je ne sais pas exactement.

**M. Guy LEFRAND**

Il n'est pas commencé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement TOUFLET-JOVELIN (opération de 15 lots libres – cadastré ZD 133 -154 et 157 situé rue des Haies Bourdon à Dardez), relevant de sa compétence,
- **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Dardez et les lotisseurs TOUFLET-JOVELIN ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.



EPIC Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie – Changement d'adresse - Actualisation des statuts

**M. Guy LEFRAND**

Nous passons à M. PRIEZ.

**M. Rémi PRIEZ**

Merci M. le Président. Il s'agit d'une délibération rapide qui concerne l'actualisation des statuts de l'Office de Tourisme et de Commerce. En fait, il s'agit uniquement d'actualiser l'adresse suite à notre déménagement.

**M. Guy LEFRAND**

Vous êtes pour bien sûr. Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme et de Commerce Évreux Portes de Normandie, formalisant le changement d'adresse de l'Office de Tourisme et de Commerce : 11 rue de la Harpe à Évreux.

---

Journée des formations supérieures - Partenariat Bassin Éducation Formation Évreux -Verneuil, Centre d'Information et d'Orientation - Subvention 2018

**M. Guy LEFRAND**

Ensuite, M. MABIRE.

**M. Arnaud MABIRE**

Bonsoir à tous. J'ai deux délibérations à vous présenter.

La première concerne une subvention pour l'organisation de la journée des formations supérieures qui a lieu tous les ans. L'an passé, la manifestation a accueilli 70 exposants et près de 3 700 élèves (près de 100 classes). Une subvention de 6 000 € a été demandée et je vous propose d'accorder, comme les années précédentes, une subvention de 4 000 €, sachant qu'EPN participe activement à cette manifestation en tant qu'exposant et en fournissant les locaux.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je remplace le président qui s'est absenté quelques instants. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 € au lycée Senghor, coordinateur du Bassin Éducation Formation Évreux Verneuil, pour l'organisation de l'édition 2018 de la journée des formations supérieures,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi d'une subvention au lycée Senghor, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.

---

Unité de Recherche clinique du CHES - Subvention 2018

**M. Sylvain BOREGGIO**

M. MABIRE.

**M. Arnaud MABIRE**

La deuxième délibération concerne un sujet très passionnant, et je suis très passionné, vous le savez. Le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES) met en place une unité de recherche clinique (URC) à destination des médecins, professionnels paramédicaux et étudiants. L'objectif est de faire du territoire une place reconnue et attractive en matière de recherche et d'innovation dans le domaine de la e-santé. La diversification des activités du CHES permettra de renforcer son attractivité auprès des jeunes praticiens.

Pour rappel, les missions opérationnelles du CIRCE NEV sont de :

- Promouvoir et faciliter la recherche clinique au sein du CHES,
- Développer et valoriser des projets de recherche et d'innovation,
- Renforcer la professionnalisation des personnels, qu'ils soient paramédicaux ou médicaux,

- Animer l'activité scientifique à travers l'organisation de colloques et congrès – et j'en parlerai dans deux secondes,
- Renforcer l'attractivité du CHES et lutter contre la désertification médicale,
- Et surtout favoriser les collaborations entre l'hôpital et les médecins de ville.

Nous en parlons un peu tout à l'heure, mais l'hôpital est dans son monde, il y a peu de relations physiques ou virtuelles entre les médecins de ville et les hôpitaux. L'ensemble des équipes du CHES est impliqué dans cette unité de recherche clinique.

Et dès 2018, bien que cette unité de recherche ait été créée en tout début d'année, différents projets ont été menés :

- Organisation d'une journée « Innovations médicales en e-santé » qui a eu lieu aujourd'hui. Étaient présents 40 exposants dont des exposants étrangers et des grands groupes qui sont venus discuter de sujets de très haut niveau devant près de 300 personnes,
- Développement d'applications dédiées au rapprochement médecine de ville et hôpital – le but du CIRCE étant de favoriser les échanges d'informations, le partage de données, la téléassistance, en utilisant des lunettes de type Google Glass pour qu'un praticien puisse voir ce que fait un chirurgien et réciproquement,
- Projet de développement supports d'enseignements innovants,  
Le CIRCE va développer par exemple des MOOC, c'est-à-dire des cours en ligne, pour les praticiens et les personnels paramédicaux.

Nous allons ouvrir en début d'année prochaine un DU santé connectée, également ouvert aux praticiens et personnels paramédicaux.

Cette année, nous avons ouvert la licence 2 d'ingénierie en e-santé, ce qui fait que nous avons désormais sur Évreux un cursus complet de la licence jusqu'à un Masters 2 de biologie. Dès cette année, nous avons ainsi pu constater un plus grand recrutement dès la première année de licence.

Grâce au CIRCE NEV et à l'IUT, nous travaillons également à l'ouverture d'un Masters 2 en bio-production en milieu stérile.

Nous développons donc vraiment autour du pôle Pharma, autour de l'hôpital, tout un enseignement sur la santé.

- Projet de création d'un parcours patient numérique aux urgences,
- Projet de protocoles de recherche et d'expérimentations afin d'améliorer le suivi du parcours numérique aux urgences.

Pour coordonner et piloter tous ces projets de l'URC dans leur mise en œuvre opérationnelle et pour accompagner les praticiens dans leurs activités de recherche, le CHES sollicite un soutien financier d'EPN à hauteur de 30 K€ et s'engage à dédier une personne ressource pour piloter tous ces projets.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je passe la parole à Francine MARAGLIANO.

**Mme Francine MARAGLIANO**

Bonsoir, mes chers collègues.

J'ai eu le plaisir d'assister toute la journée au colloque Med-Connect, qui était d'une qualité remarquable, notamment sur la présentation d'outils numériques, et vous savez que je travaille beaucoup sur la e-santé, avec quelques points de vigilance pour l'utilisateur autour des données. Il y a eu également une présentation des maisons de retraite à domicile, avec de la domotique extraordinaire. Ce colloque est vraiment une occasion de nous rencontrer entre acteurs de la santé et de répondre à cette problématique du désert médical, puisque le département de l'Eure est tout de même dixième en partant du bas. Aussi, je suis très fière de voir un salon d'une telle qualité à Évreux. Je voulais simplement partager.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je confirme, car j'ai eu le plaisir d'y participer, non pas toute la journée mais jusqu'à midi, et c'était vraiment d'un très haut niveau et c'était très intéressant. Ce colloque était une première sur Évreux et il est à renouveler car, vu le nombre de participants que nous avons eu aujourd'hui, je pense que nous ne pouvons que voir ce nombre s'accroître au fil des années suivantes.

Par ailleurs, nous pouvons également nous féliciter de tout ce qu'Arnaud MABIRE nous a annoncé en matière de développement des études qui tournent autour de la médecine, du paramédical et de la pharmacie.

**M. Arnaud MABIRE**

Le prochain rendez-vous, la session n°2, est programmé au 14 novembre 2019.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous allons passer au vote de cette demande de subvention. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre Hospitalier Eure Seine pour l'Unité de Recherche Clinique, au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec le Centre hospitalier Eure Seine, ainsi que tous documents ou avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

---

**Action Cœur de Ville d'Évreux - Étude pré-opérationnelle OPAH/PIG sur Évreux**  
**Portes de Normandie avec un volet OPAH-RU sur le centre-ville d'Évreux**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, le n°35.

M. BOURRELLIER.

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Il vous est proposé une délibération qui intègre le projet « Action Cœur de Ville », projet pour lequel la ville d'Évreux a été retenue parmi un peu plus de 200 villes moyennes, pour contribuer à la réflexion sur la requalification de leur centre-ville. Nous profitons, sur le volet habitat, de cette opportunité pour lancer une étude à deux volets.

Le premier volet concerne bien évidemment l'opération Cœur de Ville, c'est-à-dire une OPAH-RU. L'idée est de définir un périmètre sur le centre-ville d'Évreux et de voir de quelle manière, avec les différents opérateurs, nous sommes en capacité de mener un diagnostic sur le volet habitat du centre-ville, sa vacance, les différentes copropriétés et la dimension commerciale puisque, dans un bon nombre d'artères du centre-ville, des habitats sont joints aux commerces. Sur l'habitat du centre-ville, les problématiques sont donc complexes et l'étude permettra d'avancer sur un certain nombre de scénarios qui pourront vous être soumis dans un avenir proche.

Le deuxième volet de l'étude est intéressant puisque nous allons le greffer, si je puis dire, à ce premier volet d'étude. Vous le savez, en tous cas pour les deux territoires que sont l'ex GEA et l'ex CCPN, un Programme d'Intérêt Général (PIG) s'est déroulé sur le territoire de l'ex GEA sur les deux années 2016-2017 et s'est achevé à l'été 2017 et, sur le territoire de l'ex CCPN, il y avait évidemment l'intérêt majeur pour une OPAH. À travers le PIG qui s'est terminé en 2017, il s'agissait de pouvoir réfléchir sur l'ensemble du territoire d'ÉPN, dès lors que la fusion avait été actée, et de voir de quelle manière un nouveau PIG ou une OPAH sur l'ensemble du périmètre d'ÉPN pouvait être intéressant à mener. L'idée, à travers cette étude complémentaire, est de voir de quelle manière nous allons pouvoir désigner cet intérêt et surtout désigner des objectifs communs sur l'accessibilité dans le logement privé et sur la lutte contre la précarité énergétique, notamment dans le logement privé.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est une belle opération, et largement financée en l'occurrence par l'ANAH et la Caisse des Dépôts.

Mme MARTIN.

**Mme Françoise MARTIN**

Je voulais savoir si nous avons une idée du coût de cette étude.

**M. Guy LEFRAND**

M. BOURRELLIER.

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Oui, bien sûr. Cette étude s'élève à 75 K€ HT, sachant que sur cette somme il y a les deux volets, l'étude portant sur le renouvellement urbain du centre-ville et celle sur l'ensemble du périmètre d'EPN pour mesurer un intérêt d'un volet PIG ou OPAH. Comme le rappelait le Président, le reste à charge pour EPN est de 25%.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde a voté pour. Je vous remercie.

Dossier suivant. Pardon, excusez-moi Mme HANNOTEAUX.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Ce n'est pas grave, je vous pardonne.

C'est à Ludovic BOURRELLIER que je vais m'adresser. Je n'ai pas tout compris à cette délibération. Lors de la commission, il y avait tout un ensemble d'études avec les montants, tout était joint. Or, là elles ne sont pas jointes. Est-ce normal ? Ou est-ce moi qui ai perdu je ne sais quoi ?

**M. Guy LEFRAND**

Dit comme cela...

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

Parce que je vais vous dire honnêtement que, lors de la commission, j'étais quand même assez affolée de voir le montant des études, qui tournait autour de 430 K€ me semble-t-il. Je trouvais cela trop cher. D'un côté, nous n'avons plus d'argent pour faire revivre le centre d'Évreux, le cœur d'Évreux – je ne peux qu'être d'accord – mais d'un autre côté, nous avons permis à Carrefour de s'agrandir, ce qui vide le centre, etc. Je trouve tout cela un peu incohérent. Alors, pourquoi les études ne sont-elles pas jointes à la délibération ?

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Nous sommes sur le volet habitat, Mme HANNOTEAUX, donc nous avons l'étude qui est désignée comme tel. Il s'agit seulement du volet habitat sur le cœur de ville. D'autres études sont menées mais sur d'autres volets. Là nous sommes simplement sur le secteur de l'habitat.

**Mme Maryvonne HANNOTEAUX**

D'accord. Mais ma question n'était pas idiote quand même.

**M. Guy LEFRAND**

Vos questions ne sont jamais idiotes, Mme HANNOTEAUX, et vos remarques encore moins.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** la réalisation d'une étude Opération Programmée d'amélioration de l'habitat / Programme d'Intérêt Général (OPAH/PIG) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération Évreux Portes de Normandie avec un volet Opération Programmée d'amélioration de l'habitat / renouvellement urbain (OPAH RU) sur le centre-ville d'Évreux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des subventions pouvant être obtenues dans le cadre de cette étude.

---

**Association Départementale d'information sur le Logement de l'Eure - Subvention de fonctionnement 2018 - 3 500 €**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. BOURRELLIER.

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Il s'agit d'une subvention récurrente et classique que nous vous proposons chaque année : la participation de l'Agglomération à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Eure (ADIL).

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Dossier suivant.

Pardon, M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Le montant que nous versons est-il le même que l'an dernier ?

**M. Guy LEFRAND**

Oui.

**M. Gérard SILIGHINI**

Et l'an dernier, demandait-elle déjà 6 500 € ?

**M. Guy LEFRAND**

Bonne question.

M. BOURRELLIER.

**M. Ludovic BOURRELLIER**

Je n'ai pas le chiffre en tête mais les demandes sont relativement récurrentes et l'attribution est toujours récurrente.

**M. Gérard SILIGHINI**

D'accord. Merci.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2018.

---

### Cohésion Sociale et Territoriale -Programmation 2018 – 3ème phase - Attribution de subventions

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. DERRAR.

**M. Mohamed DERRAR**

Bonsoir, M. le Président, chers collègues.

Il s'agit d'une délibération habituelle portant sur la programmation de la cohésion sociale.

Il vous est demandé d'attribuer une subvention de 1 000 € à la mairie de Bois-le-Roy pour un projet de chantier de jeunes bénévoles pour l'aménagement d'une clôture sur une aire de jeux. Dix jeunes de 12 à 15 ans étaient concernés. Ce projet a été plutôt bien apprécié par les habitants et par les jeunes eux-mêmes et a une grande utilité.

**M. Guy LEFRAND**

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE**, au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement d'une subvention de 1 000 € à la commune de Bois le Roy (Chantier de jeunes bénévoles),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

---

### Politique de la ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville - Étude stratégie foncière

**M. Guy LEFRAND**

M. ETTAZAOUI.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Merci, M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

La délibération n°38 vous propose, à l'occasion d'une troisième phase de programmation, d'attribuer des subventions à des associations. Il s'agit de quelque chose de récurrent. Nous arrivons au solde de l'enveloppe que nous avons budgétisée sur l'année 2018. Nous vous proposons d'attribuer un montant de 37 615 € de subventions à des associations qui œuvrent dans le champ de l'alphabétisation, dans le champ du soutien scolaire mais également dans le champ des ateliers « savoirs de base ». Il restera à l'issue de cette programmation 1 635 €. J'attire également votre attention sur le fait que pour l'une des associations qui figurent sur le document nous avons fait le choix de suspendre la

subvention dans l'attente d'une discussion que nous aurons avec l'État concernant la Maison des services au public.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. SILIGHINI.

**M. Gérard SILIGHINI**

Je ne veux pas remettre sur la table un débat, mais s'agissant du REP+ Neruda, comment fonctionne la transition entre les écoles élémentaires et le collège, ou plutôt les collégiens, puisque maintenant il n'y a plus de collège ?

**M. Guy LEFRAND**

Il y a des collèges.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Nous avons fait le choix, M. SILIGHINI, de continuer à maintenir les subventions malgré la fermeture du collège Pablo Neruda. Les collèges étaient têtes de pont sur la question des subventions, ce sont eux qui captaient et reversaient ensuite les subventions pour des projets aux écoles élémentaires. Ce sont les écoles élémentaires qui sont essentiellement bénéficiaires de cette manne.

Depuis la disparition du collège Neruda, c'est désormais le collège de Navarre qui est le réceptionnaire des fonds et qui redistribue aux écoles élémentaires du quartier de La Madeleine les financements.

**M. Gérard SILIGHINI**

Merci.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE**, au titre du financement Politique de la ville – 3<sup>ème</sup> phase de programmation 2018, le versement de subventions, pour un montant total proposé de 36 000 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels (report du dossier du CIDFF après discussion avec l'État).

---

**Politique de la ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville - Étude copropriétés**

**M. Guy LEFRAND**

Continuons.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Il s'agit là d'une étude de stratégie foncière dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain. Il s'agit de définir à l'issue de l'ensemble des programmations les disponibilités foncières à la suite des déconstructions (par exemple, les LOPOFA) mais également d'envisager les reconstructions, d'étudier les périmètres, la domanialité des terrains qui seront, à la suite de la rénovation urbaine, disponibles. C'est la raison pour laquelle nous préconisons cette étude stratégique foncière, que vous avez déjà validée par ailleurs dans le cadre de la convention ANRU, car elle figurait et dans la convention et dans la maquette financière. C'est donc quelque chose pour lequel vous vous êtes d'ores et déjà prononcés.

**M. Guy LEFRAND**

Stéphane SIMON.

**M. Stéphane SIMON**

Oui, je suis un peu perdu dans les délibérations.

Avons-nous voté la n°38 ?

Vous n'avez pas soumis la n°38 au vote.

**M. Guy LEFRAND**

Il me semble. Non ? Alors, n°38, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci M. SIMON pour votre précision et votre écoute.

Nous étions sur la n°40.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Sur la n°39, concernant l'étude stratégique foncière, qui figurait et dans la maquette financière et dans la convention ANRU que nous avons signée le 4 octobre.

**M. Guy LEFRAND**

Nous sommes donc dans la mise en œuvre de ce qui a déjà été voté.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE**, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville, le cofinancement à hauteur de 33%, d'une étude de stratégie foncière portant sur les enjeux fonciers liés à la reconfiguration des espaces publics (démolitions, constructions d'équipements, interventions sur la voirie) menée dans le cadre du projet urbain,
- **OCTROIE** une subvention de 20 000 € TTC à l'Établissement Public Foncier de Normandie qui va mener cette étude,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et les documents afférents à cette opération.

---

**Politique de la ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville - Étude copropriétés**

**M. Driss ETTAZAOUI**

Même chose pour la n°40, qui figurait déjà dans la convention et la maquette financière. Il s'agit d'une étude sur les copropriétés dégradées portant sur les Résidences du Parc à Nétreville.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ? Même vote.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE**, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier de Nétreville, la réalisation d'une étude « socio – technique » des Résidences du parc visant d'une part, à permettre d'établir un diagnostic global (social, urbain, technique et financier), mesurer le niveau de fragilité de ces copropriétés et leur rapport au quartier (commerces – équipements – pratiques sportives – santé ...), d'autre part à répondre aux questions de domanialité (notamment gestion des espaces verts) et enfin à déterminer le bon dispositif à utiliser ensuite pour permettre le bon fonctionnement de ces copropriétés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, avenants et les conventions afférentes à ce dossier et solliciter les subventions afférentes à ce dossier.

---

**Politique de la ville - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties Avenants aux conventions au profit des bailleurs sociaux années 2019-2020**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : le contrat de ville.

**M. Driss ETTAZAOUI**

Non, il s'agit de la convention « taxe foncière ». Mes chers collègues, vous le savez, ou peut-être ne le savez-vous pas, tous les bailleurs qui ont du patrimoine sur les quartiers dits prioritaires bénéficient d'un abattement de 30% de la taxe foncière. En contrepartie de cet abattement, ils ont l'obligation de « rendre » cet argent de manière à améliorer le cadre de vie des habitants domiciliés sur ces mêmes quartiers. Vous avez permis au président de signer la dernière convention d'abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Il s'agit aujourd'hui d'un avenant pour les années 2019 et 2020, mais naturellement il appartiendra au président d'envisager la reconduction de ces avenants avec chacun des bailleurs au regard des dépenses éligibles pour chacune des opérations.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le Conseil communautaire,**

- **AUTORISE**, dans le cadre de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants 2019/2020 aux conventions d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties au profit des bailleurs sociaux en contrepartie des actions engagées par eux, ou tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

**CISPD – Programmation 2018 -2ème phase de programmation – Attribution de subventions**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**M. Driss ETTAZAOUI**

À l'instar de la délibération n°38, la délibération n°42 vise à octroyer des subventions dans le cadre du Conseil Intercommunal de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Les trois opérateurs que sont la mairie de Bois-le-Roy, CIGALE et ALEGRA portent des opérations qui visent à prévenir la délinquance sur ces territoires autour de la fracture numérique et du développement d'outils de communication.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ? Même vote.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE** au titre de la 2<sup>ème</sup> phase de financement de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance le versement de subventions pour un montant total de 3 800 € (Mairie Bois le Roy : 1 500 €, CIGALE : 1 500 € et ALEGRA : 800 €),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

**ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) - Subvention 2018**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. DERRAR.

**M. Mohamed DERRAR**

Il s'agit d'une demande de subvention au profit de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), qui aide les personnes exclues du marché du travail, qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique. Structure de l'Économie Sociale et Solidaire, l'ADIE est pionnière du microcrédit en France et en Europe. Elle accompagne par ailleurs les porteurs de projet afin de les soutenir en amont et en aval du lancement de leur micro-entreprise pour en garantir la pérennité. Comme vous le savez, sur notre territoire nous avons un public qui est plutôt sensible à ce dispositif, notamment pour la création d'entreprise, et nous les accompagnons par ailleurs sur d'autres aspects. Le bilan des actions portées par l'ADIE sur l'exercice 2017 est adossé à la délibération. Il s'agit ici de renouveler, au titre de l'année 2018, la subvention de 5 000 € qui leur a été octroyée l'année dernière sur l'exercice 2017.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ? Même vote. Merci.

**Le Conseil communautaire,**

- **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'ADIE au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels.

**Mise en œuvre d'un observatoire départemental des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) dans l'Eure pour la période 2019-2021 - Constitution d'un groupement de commandes-Convention**

**M. Guy LEFRAND**

Nous attaquons l'eau et l'assainissement, M. DOSSANG.



**M. Guy DOSSANG**

Merci M. le Président. La délibération concerne l'Observatoire départemental des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC). Il s'agit de la constitution d'un groupement de commandes et d'un partenariat 2019-2021 pour la mise en place de l'Observatoire départemental des BAC avec l'Agence de l'Eau et la Chambre d'Agriculture, afin de suivre les effets des actions menées par les BAC sur la qualité de l'eau, notamment vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires, des reliquats d'azote en entrée d'hiver et en sortie d'hiver. Le but est d'atteindre 200 parcelles suivies sur les BAC. Cet observatoire est financé à 80% par l'Agence de l'Eau, à 10% par le Département de l'Eure et à 10 % par EPN (8 082,47 €). Ce montant sera inscrit au budget 2019 de l'eau. Il vous est donc demandé de décider la participation d'EPN à l'Observatoire. La 2<sup>ème</sup> commission a rendu un avis favorable.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE** la participation d'EPN à l'Observatoire départemental des Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) et à la constitution d'un groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention pour la mise en œuvre d'un observatoire départemental des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) dans l'Eure pour la période 2019-2021 et pour la constitution d'un groupement de commandes, ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires à venir. Le montant de la participation d'EPN s'élève à 8082,47€ par an.

---

**Délégation de service public d'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif de Garennes-Sur-Eure - Signature du protocole de fin de contrat**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : la délégation de service public.

**M. Guy DOSSANG**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, EPN assure le suivi et la gestion du contrat d'assainissement entre VEOLIA et la commune de Garennes-sur-Eure, via une délégation de service public (DSP) qui prendra fin le 25 novembre 2018. Il s'agit donc de régler définitivement les comptes et de faire un inventaire de sortie. Afin d'assurer la continuité de l'exploitation, un marché de prestation de service (d'1 an, renouvelable 3 fois), a été notifié à l'entreprise VEOLIA sur le sud du territoire de l'EPN. Il vous est demandé d'approuver les termes du protocole de fin de contrat.

**M. Guy LEFRAND**

Même vote ? Même vote.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** les termes du Protocole de fin de contrat de délégation de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif de Garennes-Sur-Eure,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat.

---

**Eau potable/Assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public - Année 2017 - Territoire d'EPN Eau potable - Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service public - Année 2017 - Commune de Bois-le-Roy - Commune de Mousseaux-Neuville - Commune de Muzy - Commune de Prey - Syndicat du Plateau de Saint André Assainissement collectif - Rapport annuel 2017 - SYAC Saint Germain-Mesnil**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant n'appellera pas de vote puisqu'il s'agit de prendre acte.

**M. Guy DOSSANG**

Il s'agit de prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS).

Suite à l'évolution du territoire d'EPN, la compétence Assainissement (collectif et non collectif) a été prise par EPN au 1er janvier 2017. La DSP du SYAC (communes de Saint Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée) fait l'objet d'un rapport spécifique en 2017.

Vous avez donc trois rapports, celui du SYAC, celui de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif.

Concernant la compétence Eau potable, elle a été prise au 1<sup>er</sup> janvier 2018, c'est pourquoi vous avez six rapports : celui de la commune de Bois-le-Roy, celui de Mousseaux-Neuville, celui de Muzy, celui de Prey, celui du Syndicat du Plateau de Saint André et celui d'EPN. Cette année, nous n'allons passer qu'une seule délibération pour prendre acte de ces différents RPQS. Une synthèse sur la qualité de l'eau potable, le rendement et le prix de l'eau vous est fournie. Je rappelle qu'une étude est en cours qui permettra de faire des projections tarifaires en 2019. Il est écrit 2018 sur la délibération mais c'est bien 2019, ce sera corrigé pour la préfecture. Une synthèse sur l'assainissement collectif EPN vous est également fournie. Les tarifs de l'eau assainie de 2016 ont été reportés à l'année 2017. Ils sont de :

- 3,44 € pour Croth, La Couture Boussey, Les Authieux et Saint André,
- 3,36 € pour Garennes-sur-Eure,
- 3,91 € pour le SYAC,
- 3,34 € pour Prey,
- 2,55 € pour EPN.

Je rappelle qu'EPN n'a pas de TVA.

Pour l'assainissement non collectif, le nombre d'assainissements a doublé en 2017.

S'agissant du SYAC, le syndicat a été dissout le 31 décembre 2017. SUEZ assurait une DSP qui a pris fin le 31 juillet 2018. Un marché de prestation de service, d'un an renouvelable 3 fois, a été notifié à VEOLIA le 1<sup>er</sup> août 2018. Ce prestataire effectuera l'exploitation de ces ouvrages au fur et à mesure de l'arrêt de chaque contrat existant, le dernier s'arrêtant le 4 janvier 2019. À partir du 5 janvier 2019, il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur dans le sud du territoire d'EPN. Il vous est donc demandé de prendre acte de ces rapports.

**M. Guy LEFRAND**

Avez-vous des remarques sur ces rapports ? Nous lançons le débat. Non ? C'est parfait.

Merci beaucoup.

**Le Conseil communautaire,**

- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif d'Évreux Portes de Normandie,
- **PREND ACTE** des Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable des communes de Bois-le-Roy, de Muzy, de Mousseaux-Neuville, de Prey et du Syndicat du Plateau de Saint André,
- **PREND ACTE** du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du Syndicat d'assainissement collectif de Saint Germain-Mesnil.

---

### Évreux - Desserte du Collège Jean Jaurès - Travaux de réaménagement - Réalisation et financement

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. MOLINA.

**M. Michel MOLINA**

Nous avons déjà un peu parlé de cette délibération qui concerne le collège Jean Jaurès. Le Département doit faire des travaux de sécurité dans l'entrée des collèges. Ce projet avait évalué à 550 K€ HT, ventilé sur les trois parties : la commune d'Évreux, le Département et EPN.

Il s'agit là de faire aussi une rétrocession du parking à la Ville d'Évreux à la fin des travaux. J'en profite pour vous dire qu'il y aura une délibération de la Ville d'Évreux pour transférer le parking à EPN puisque les parkings sont désormais pris en charge par l'Agglomération.

**M. Guy LEFRAND**

Génial ! Cela nous occupe.

**M. Michel MOLINA**

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **ADOPTE** le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Jaurès à Évreux Commune d'Évreux : 183 333,33 € HT, Département de l'Eure : 183 333,33 € HT et EPN : 183 333,33 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à **SIGNER** la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Jaurès à Évreux.

---

### Parkings de l'hôtel de ville et de la gare à Évreux - Rapport d'activités 2017 de la Société Q PARK

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. MOLINA.

**M. Michel MOLINA**

Il s'agit de prendre connaissance pour la première fois d'un rapport d'activités de la société Q Park, qui gère le parking de l'Hôtel de ville et de la gare d'Évreux. Un certain nombre de points ont été mis en évidence pour pallier des imperfections de fonctionnement très techniques. Par ailleurs, EPN regarde à la loupe le financement et la bonne gestion de ces deux parkings malgré quelques déficiences en ce qui concerne le parking de la gare.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Faut-il voter ? Non, c'est un rapport d'activités. Merci beaucoup, M. MOLINA.

**Le Conseil communautaire,**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire Q PARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2017.

---

### Attributions du Conseil Communautaire - Gestion des régies comptables Délégation au Président - Modification de la délibération du 9 janvier 2017

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant appelle une modification de la délibération du 9 janvier 2017.

Vous m'aviez à ce moment-là, mes chers collègues, donné délégation pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires. La Préfecture nous demande de modifier la rédaction de cette délibération en ajoutant à la création, la modification et la suppression des régies comptables. Il s'agit d'une correction d'erreur matérielle demandée par la Préfecture. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

**Le Conseil communautaire,**

- **ABROGE** la délégation au Président du 9 janvier 2017 relative aux régies comptables,
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Président d'Évreux Portes de Normandie, ainsi, éventuellement, qu'aux Vice-présidents dans le cadre de l'article L2122-17 relatif à la suppléance : « **la création, la modification et la suppression** des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires »,
- **HABILITE** Monsieur le Président à subdéléguer à un ou plusieurs de ses Vice-présidents et conseillers communautaires délégués membres du Bureau, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

Commission locale d'évaluation des charges transférées - Rapport final pour les attributions de compensation définitives 2018 - Adoption

**M. Guy LEFRAND**

M. BOREGGIO.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci M. le Président. Avant tout, je voudrais vous saluer tous de la part de Bruno GROIZELEAU avec lequel j'ai échangé tout à l'heure. Le premier point concerne la CLECT. Dans le cadre de l'adhésion à EPN des douze nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées et a déterminé le montant des attributions de compensation à verser. Nous avons validé ces points lors de notre rencontre du mercredi 19 septembre 2018. Il appartient ce soir au Conseil communautaire d'adopter ce rapport proposé par la CLECT.

**M. Guy LEFRAND**

Il y a eu un gros travail de la CLECT, et je remercie tous ceux qui y ont participé parce que c'est un sujet toujours complexe. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il y a deux abstentions.

**M. Guy LEFRAND**

Il y a deux abstentions. Pardon, excusez-moi. Avez-vous noté, les services ? Est-ce bon ? Excusez-moi.

*Le Conseil communautaire,*

- **ADOpte** (moins 2 abstentions) le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est réunie le mercredi 19 septembre 2018.

---

Exercice 2018 - Décision modificative n°2

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec la délibération n°51, une décision modificative (DM).

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il s'agit de la décision modificative n°2 qui consiste à accepter, bien évidemment, des modifications mais aussi à décider la création de deux budgets annexes, qui nous ont été imposés, concernant les zones d'activités de Droisy et de Marcilly-la-Campagne. Concernant la décision modificative sur le budget principal, en matière de fonctionnement, souhaitez-vous le détail complet ?

**M. Guy LEFRAND**

Ils l'ont lue.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Vous l'avez tous lue. Cette DM apporte-t-elle des questions ? Je peux vous faire grâce de tous les chiffres.

**M. Guy LEFRAND**

Ce n'est pas la peine, sauf si quelqu'un le demande. Elle a été vue.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous pouvons regarder, si vous le souhaitez, les budgets annexes qu'on nous demande de créer. Concernant ces deux zones d'activités, nous voyons un certain nombre de dépenses, notamment pour l'achat de terrains, mais nous avons aussi toutes les recettes correspondant à ces ventes de terrains qui sont déjà commencées et bien réalisées.

**M. Guy LEFRAND**

Le plus important est effectivement la création de ces deux budgets annexes pour Droisy et Marcilly et les inscriptions budgétaires qui vont avec. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire,*

- **DÉCIDE** la création des 2 budgets annexes : ZA de Droisy et ZA de Marcilly,
- **VOTE** les inscriptions budgétaires des budgets annexes : ZA de Droisy et ZA de Marcilly,
- **ADOpte** la décision modificative n°2.

## Création d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le dossier suivant concerne des AP/CP avec des créations et des modifications. La première création concerne l'AP/CP de la crèche de Navarre au Budget principal pour un montant initial de 1,8 M€ qui se répartit sur trois exercices :

- 2018 : 80 000 €,
- 2019 : 1 600 000 €,
- 2020 : le reliquat de 120 000 €.

La deuxième création d'AP/CP concerne l'externalisation de la facturation du Budget annexe de l'eau. Le montant initial est de 1 006 364 €, rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement se fera entre 2019 et 2024 :

- 2019 : 578 739 €,
- 2020 : 386 682 €,
- 2021 : 12 038 €,
- 2022 : 12 038 €,
- 2023 : 12 038 €,
- 2024 : un solde de 4 829 €.

La troisième création d'AP/CP concerne le renouvellement des canalisations du secteur de Saint André au Budget de l'assainissement de l'ex CCPN. Le montant initial est de 984 583,60 € ; rien ne sera budgété en 2018 et tout sera financé sur 2019. Vient ensuite la création d'une AP/CP « Entretien, suivi et exploitation des installations d'eau potable » au Budget annexe de l'eau. Le montant initial est de 1 181 393,44 € ; rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement se fera entre 2019 et 2022. Nous avons la création d'une AE/CP « Externalisation de la facturation » au Budget annexe de l'eau. Le montant initial de ce projet est 3 774 708 € ; rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement de cette somme se fera entre 2019 et 2024. Nous avons également la création d'une AE/CP « Externalisation de la facturation » au Budget annexe de l'assainissement ex GEA. Le montant initial est de 1 311 120 € ; rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement se fera entre 2019 et 2024.

Dernier point, nous avons la création d'une AE/CP « Externalisation de la facturation » au Budget annexe de l'assainissement ex CCPN. Le montant initial est de 115 093 € ; rien ne sera budgété en 2018 et l'étalement se fera entre 2019 et 2024 également.

**M. Guy LEFRAND**

Merci.

**M. NOGARÈDE.**

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci M. le Président.

Je crois qu'au dernier conseil Eaux de Normandie a été retenue pour l'externalisation de la facturation et il me semblait que le contrat portait sur 5 ans et 4 mois et que ces 4 mois correspondaient à septembre, octobre, novembre et décembre 2018, ce qui allait leur permettre d'être fonctionnels à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Or, je ne vois aucune inscription budgétaire en 2018.

**M. Guy LEFRAND**

Cela démarre au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**M. Alain NOGARÈDE**

Cela veut dire qu'ils n'auront rien fait avant alors.

**M. Guy LEFRAND**

M. DOSSANG.

**M. Guy DOSSANG**

C'est la phase de préparation qui court pour pouvoir être prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**M. Alain NOGARÈDE**

Il faut bien la rémunérer alors.

**M. Guy LEFRAND**

Non.

**M. Alain NOGARÈDE**

Ils en font cadeau.

**M. Guy DOSSANG**

Cela fait partie du montant total.

**M. Alain NOGARÈDE**

D'accord.

**M. Guy LEFRAND**

Est-ce bon ?

**M. Alain NOGARÈDE**

Ce n'est pas bon mais c'est bon.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. SIMON surveille si j'ai bien fait voter.

**Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée ci-après :
  - Création d'une AP/CP Crèche de Navarre au Budget principal,
  - Création d'une AP/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'eau,
  - Création d'une AP/CP Renouvellement des canalisations du secteur de Saint André au Budget de l'assainissement ex-CCPN,
- **APPROUVE** l'ouverture des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE/CP) ci-après :
  - Création d'une AE/CP Entretien, suivi et exploitation des installations d'eau potable au budget annexe de l'eau,
  - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'eau
  - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'assainissement ex-GEA,
  - Création d'une AE/CP Externalisation de la facturation au Budget annexe de l'assainissement ex-CCPN.

---

#### Maison de l'Europe de l'Eure - Subvention de fonctionnement 2018

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. BOREGGIO toujours.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il concerne la Maison de l'Europe de l'Eure. Il s'agit là d'une demande de subvention que nous retrouvons chaque année. Je rappelle que la Maison de l'Europe est une association dont l'objectif principal est de promouvoir l'Union Européenne sur le territoire d'Évreux. Elle nous demande comme chaque année une subvention de fonctionnement et cette subvention est à hauteur de 6 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 6 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier.

---

#### Soutien au sport de compétition de haut niveau - Saint-Sébastien Sports Hand Ball – Subvention 2018

**M. Guy LEFRAND**

Soutien au sport.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Cette fois il s'agit du soutien au sport de haut niveau. Pour la première fois nous allons, avec votre accord, mes chers confrères, subventionner le Saint Sébastien Sports Hand Ball, qui fait partie des sports considérés de haut niveau sur notre territoire. La démarche avait été initiée dès 2017, mais nous leur avons expliqué que nous ne fonctionnerions qu'en année sportive (à compter de septembre 2018). Je vous propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 6 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **OCTROIE** une subvention de 6 000 € à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball » au titre de l'année 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.

---

**Mise en œuvre du Contrat de Territoire 2017-2021 - Travaux de sécurisation de l'École - Subvention d'équipement à la commune de Cierrey**

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons et nous attaquons à présent les réalisations du Contrat de territoire.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Absolument. Plusieurs dossiers vont se succéder. Le premier concerne la subvention d'équipement à la commune de Cierrey. Cette commune s'est engagée dans un projet global de sécurisation des abords de l'école. Le projet s'élève à 23 975 € HT.

Les subventions s'échelonnent comme suit :

- État DETR : 11 987 €
- Département de l'Eure : 5 995 €
- Subvention EPN : 1 198 €
- Reste à charge pour la commune : 4 795 €

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dans la mesure où nous avons signé le Contrat de territoire, nous entrons dans sa mise en œuvre.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE**, dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 1 198 € à la commune de Cierrey pour son opération de sécurisation de l'école communale,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

---

**Mise en œuvre du Contrat de territoire 2017-2021 - Vidéo-protection de l'école et de la commune - Subvention d'équipement à la commune de La Couture Boussey**

**M. Guy LEFRAND**

Continuons.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Même genre de sujet concernant la commune de La Couture Boussey.

**M. Guy LEFRAND**

Un joli petit village.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Oui, mais bien moins que d'autres. Cette fois, il s'agit de sécuriser les abords de l'école par l'installation d'un système de vidéo-protection. Le montant global de l'opération est de 61 993,82 € HT, qui s'échelonne avec les aides suivantes :

- État : 23 980 €
- Département 14 988 €
- Subvention EPN 10 538 €
- Reste à charge pour la commune 12 487 €

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE**, le dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 10 538 € à la commune de La Couture Boussey pour son opération de sécurisation et vidéo-protection des écoles et de leurs abords,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

---

**Mise en œuvre du Contrat de Territoire 2017-2021 - Réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et ses abords - Subvention d'équipement à la commune d'Évreux**

**M. Sylvain BOREGGIO**

Autre sujet, beaucoup plus important cette fois, concernant la commune d'Évreux et une subvention d'équipement. Il s'agit d'améliorer l'attractivité touristique du cœur historique de la cité. Quelques travaux sont prévus, je crois même qu'ils ont commencé, je pense que vous l'avez tous constaté. Le coût prévisionnel de ce projet est de 6 M€, et les apports sont les suivants :

- Département de l'Eure : 1 000 000 €
- Région Normandie : 200 000 €
- Subvention EPN : 2 400 000 €
- Reste à charge de la commune : 2 400 000 €.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE**, dans le cadre du Contrat de territoire, le versement d'une subvention d'équipement de 2 400 000 € à la commune d'Évreux pour son opération de réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville et ses abords,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

---

**Mise en œuvre du Contrat de Territoire 2017-2021 - Construction de locaux à vocation sportive - Subvention d'équipement à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier n°58 est reporté puisque nous devons faire face au désistement de l'État qui semble ne plus vouloir apporter la contribution prévue. Il est donc reporté au prochain conseil, le temps de refaire nos calculs.

Le Président **REPORTE** l'examen du projet de délibération n°58 « mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 – construction de locaux à vocation sportive – subvention d'équipement à la commune de Saint Sébastien de Morsent » à un prochain Conseil communautaire, le plan de financement de l'opération venant d'être modifié.

---

**Fonds LEADER - Participation d'EPN au GAL d'Eure, d'Avre et d'Iton**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Le dossier suivant concerne les Fonds LEADER et la participation d'EPN au Groupe d'Action Local (GAL) d'Eure, d'Avre et d'Iton. Sont concernées les communes de l'ex CCPN et les communes du sud de l'Eure qui nous ont rejointes, qui appartenaient déjà à ce GAL à travers le Pays d'Eure, d'Avre et d'Iton qui existait avant la création d'EPN. 2017 a été une année blanche ; en 2018, les relations se sont renouvelées. Et nous souhaitons de nouveau adhérer pour bénéficier de ce que peuvent apporter les Fonds LEADER en matière de subventions. Il serait quand même dommage de nous priver de fonds importants.



J'aimerais vous les rappeler mais je ne les ai plus en tête. Pour la période 2016-2020, le Groupe d'Action Locale peut bénéficier d'une dotation européenne d'un montant de 1 573 900 €. Un certain nombre de projets concernant nos communes sont déjà initiés, qui s'élèvent aujourd'hui à un peu plus de 50 K€. D'autres projets sont en attente. Donc il nous semble opportun de pouvoir continuer. Toutefois, pour que nous puissions bénéficier de ces aides, il nous faut adhérer au GAL. Le GAL a un coût de fonctionnement de 75 K€ par an et demande une participation financière de 6 900 € au titre de l'exercice 2018. Une réunion sur le sujet est prévue demain soir dans la commune de Coudres pour les communes concernées.

**M. Guy LEFRAND**

Je pense que nous récupérerons largement cette somme en retour.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Très largement. Nous avons déjà récupéré largement l'avance qui est faite.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **VALIDE**, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Européen LEADER, la mise en place d'une convention de partenariat entre INSE et EPN réglant les dispositions de participation d'EPN au fonctionnement du Groupe d'Action Local d'Avre, d'Eure et d'Iton,
- **DÉCIDE**, au titre de l'exercice 2018, le versement d'une participation financière de 6 900 € à l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) pour le fonctionnement annuel du GAL à raison de 9.20 % du reste à charge de l'INSE
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention partenariale et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

---

#### Commune de Boncourt - Annulation d'un fonds de concours

**M. Guy LEFRAND**

Un évènement rare.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Une commune annule un fonds de concours. Rassurez-vous, il ne s'agit pas d'un don de la commune de Boncourt. En fait, ce projet a déjà été subventionné à travers des fonds de concours et a bénéficié d'une aide globale sur un projet un peu plus large que celui initié ici. Aussi, ce fonds de concours de 438,60 € n'avait plus lieu d'exister puisqu'il avait déjà été attribué.

**M. Guy LEFRAND**

Merci à M. le Maire de Boncourt de nous avoir prévenus. Tout le monde est-il d'accord pour récupérer ce fonds de concours ?

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE** l'annulation du fonds de concours de 438,60 € délibéré lors du Conseil communautaire du 20 février 2018 au profit de la commune de Boncourt pour l'acquisition d'un évier et d'un ballon d'eau chaude pour sa mairie,
- **DÉCIDE** l'abrogation de la convention correspondante (ces matériels ont été intégrés dans un second dossier de fonds de concours).

---

#### Communes - Attribution de fonds de concours

**M. Guy LEFRAND**

Et maintenant la délibération que vous attendiez tous !

**M. Sylvain BOREGGIO**

Les fonds de concours.

**M. Guy LEFRAND**

Nous n'allons peut-être pas tous les détailler.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Je ne vais pas les lire, mais je rappellerai simplement qu'EPN avait attribué 400 K€ de plus pour pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes de fonds de concours. Nous avons déjà entamé cette somme supplémentaire. Il restera un dernier passage au mois de décembre, quelques dossiers étant encore en attente et étant en cours de finalisation par les services, mais je peux d'ores et déjà annoncer que les 2,4 M€ attribués cette année seront utilisés.

**M. Guy LEFRAND**

Qui dit que l'Agglomération n'aide pas les communes ? Qui est pour les fonds de concours ? Qui est contre ? Êtes-vous contre ? J'ai eu peur.

**M. Jean-Claude JAMES**

Je ne suis pas contre mais j'ai déposé une demande de fonds de concours pour la création d'un sas de sécurité dans la salle des fêtes de Sacquenville. Une demande de DETR a été faite. Nous avons également fait une demande de fonds de concours à l'Agglomération. M. le Président m'a répondu qu'il fallait attendre le courrier de DETR. Je vous ai retransmis ce courrier mais je n'ai pas eu de suite.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Quand l'avez-vous transmis ?

**M. Jean-Claude JAMES**

Le courrier DETR date du 30 juillet 2018.

**M. Sylvain BOREGGIO**

D'accord, donc il fait probablement partie des dossiers qui sont encore en cours d'instruction et qui passeront en décembre.

**M. Jean-Claude JAMES**

Mais je suis pour.

**M. Guy LEFRAND**

Puisque tout le monde est pour les fonds de concours, nous continuons. Encore un peu de patience, mes chers collègues.

**Le Conseil communautaire,**

- **DÉCIDE** le versement :

- d'un fonds de concours de 3 962,70 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la régénération du terrain de football,
- d'un fonds de concours de 6 864,79 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la réfection de la clôture du cimetière situé rue Charles Péguy,
- d'un fonds de concours de 25 451,38 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise en accessibilité de son école,
- d'un fonds de concours de 4 624,43 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes des installations électriques des bâtiments scolaires et des locaux de la mairie,
- d'un fonds de concours de 1 801,50 € à la commune de Bretagnolles pour la restauration et la motorisation du portail de la mairie,
- d'un fonds de concours de 3 335,55 € à la commune de Bretagnolles pour la réhabilitation du sol de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 23 412,28 € à la commune de Chavigny-Bailleul pour la 2ème tranche d'aménagement de son cimetière,
- d'un fonds de concours de 12 600 € à la commune de Courdeманche pour la construction d'un local technique,
- d'un fonds de concours de 6 408,50 € à la commune de Croth pour la mise en place d'un système de vidéo-protection des espaces publics,
- d'un fonds de concours de 9 524 € à la commune d'Emalleville pour les travaux de la chaufferie de l'école maternelle,
- d'un fonds de concours de 10 500 € à la commune d'Emalleville pour l'acquisition d'un micro tracteur tondeuse,
- d'un fonds de concours de 2 165,50 € à la commune d'Épièds pour la réhabilitation du mur du cimetière,

- d'un fonds de concours de 35 142,50 € à la commune d'Évreux pour la réfection de la toiture de l'hippodrome de Navarre,
- d'un fonds de concours de 78 150 € à la commune d'Évreux pour la réfection des façades de la maison de quartier de Nétreville,
- d'un fonds de concours de 33 985 € à la commune d'Évreux pour la réfection de la cour de l'école Jean Moulin,
- d'un fonds de concours de 50 353,50 € à la commune d'Évreux pour la cellule de refroidissement de l'Unité Centrale de Production (UCP),
- d'un fonds de concours de 5 157,50 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la démolition et la mise en place d'une nouvelle clôture d'une maison communale,
- d'un fonds de concours de 7 802,25 € à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'une voiturette,
- d'un fonds de concours de 1 485,75 € à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'une autolaveuse,
- d'un fonds de concours de 3 265 € à la commune de Jouy-sur-Eure pour la pose d'une gouttière et le remplacement des tuiles défectueuses sur un pan de la toiture de l'église,
- d'un fonds de concours de 248,70 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 de l'extension de la mairie (électricité),
- d'un fonds de concours de 116 131,50 € à la commune de la Baronnie pour l'aménagement et la restructuration des bâtiments des deux anciennes mairies de Garencières et Quessigny ayant fusionné,
- d'un fonds de concours de 4 295,75 € à la commune de la Baronnie pour le remplacement du lave-vaisselle de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 2 399,50 € à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition et l'installation de deux tableaux numériques,
- d'un fonds de concours de 3 662,50 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour l'aménagement des entrées de Binou,
- d'un fonds de concours de 2 113,63 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour le changement des fenêtres de la salle du conseil municipal,
- d'un fonds de concours de 1 264,50 € à la commune du Mesnil-Fuguet pour la seconde phase de mise en lumière de l'église,
- d'un fonds de concours de 11 065,41 € à la commune du Plessis-Grohan pour la reprise de sépultures et le nettoyage d'un monument spécifique tombal avec gravure,
- d'un fonds de concours de 2 507 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la remise en état de la cloche de l'église et de son système électrique,
- d'un fonds de concours de 2 654,05 € à la commune des Ventes pour la démolition d'une maison,
- d'un fonds de concours de 658,50 € à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'abribus au lieu-dit Le Buisson,
- d'un fonds de concours de 12 121,35 € à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réalisation et pose de nouveaux vitraux de l'église,
- d'un fonds de concours de 499,90 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la mise en conformité du jardin du souvenir du cimetière,
- d'un fonds de concours de 4 865 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la rénovation des sanitaires des vestiaires du club de football,
- d'un fonds de concours de 562,04 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'acquisition de matériel pour les services techniques,
- d'un fonds de concours de 3 363,22 € à la commune de Miserey pour le remplacement de la porte de la salle du Conseil municipal,
- d'un fonds de concours de 1 320,41 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition d'une autolaveuse et ses accessoires,

- d'un fonds de concours de 2 966,92 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition et la pose de volets roulants à la mairie,
- d'un fonds de concours de 1 450 € à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'aménagement d'espaces publics jouxtant le restaurant scolaire,
- d'un fonds de concours de 12 569,55 € à la commune de Normanville pour la réfection de la clôture du groupe scolaire,
- d'un fonds de concours de 21 543,77 € à la commune de Normanville pour les travaux de défense incendie de la commune,
- d'un fonds de concours de 4 973,75 € à la commune de Normanville pour la réfection du plafond et la protection du bar de la salle des fêtes,
- d'un fonds de concours de 3 130,41 € à la commune de Parville pour la mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir,
- d'un fonds de concours de 9 249,50 € à la commune de Sacquenville pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,
- d'un fonds de concours de 5 099,63 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de l'aire de jeux du square de la Fraternité,
- d'un fonds de concours de 1 922,09 € à la commune de Saint-Vigor pour l'acquisition de nouveaux mobiliers pour le nouveau bâtiment dédié à l'accueil périscolaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

---

#### Litige EPN/Eure habitat – Protocole transactionnel EPN/Ville d'Évreux/Eure habitat

##### **M. Guy LEFRAND**

Nous continuons avec M. MOLINA sur Eure habitat et EPN.

##### **M. Michel MOLINA**

Cela concerne un litige entre EPN et Eure habitat dans le cadre des travaux qui ont été réalisés au Vallon Fleuri sur la commune de Saint Sébastien-de-Morsent. Ce litige, évalué par Eure habitat, était de 453 330 €. Eure habitat a ensuite présenté un nouveau chiffrage de 200 K€, réduisant de plus de la moitié ses demandes et ses prétentions. La Ville d'Évreux, venant aux droits d'EPN, ne s'estimant pas liée à un quelconque préjudice concernant la ZAC du Vallon Fleuri, a néanmoins admis qu'il convenait de procéder à un règlement amiable du différend. La remise en état d'un coût de 200 K€ a été reprise par EPN. Eure habitat sera donc délié de l'entretien et de la remise en état de ces voiries, qui représente un coût de 200 K€ de travaux. Réciproquement, l'organisme s'engage à ne pas réclamer les 200 K€ nés de son litige avec EPN au sujet de la ZAC du Vallon Fleuri. EPN s'engage quant à elle à effectuer la remise en état des différents espaces ainsi cédés à la Ville, représentant 200 K€ de travaux qui étaient à l'origine à la charge d'Eure habitat. Cette concession aura pour effet d'éteindre la dette née du différend avec Eure Habitat concernant la ZAC du Vallon Fleuri.

##### **M. Guy LEFRAND**

Merci. C'est l'aboutissement, enfin, d'un litige qui dure depuis des années. Quand on peut régler les choses à l'amiable, c'est tout de même plus efficace. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

##### **Le Conseil communautaire,**

- **APPROUVE** les termes du Protocole d'accord transactionnel mettant fin au litige opposant EPN à Eure Habitat dans le cadre des travaux de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du « Vallon Fleuri » à Saint-Sébastien-de-Morsent,
- **AUTORISE** le président d'EPN à signer ce protocole d'accord transactionnel avec Eure Habitat, portant acquisition gracieuse des espaces situés sur le quartier de Nétreville ; mettant ainsi fin au litige :

Eure habitat s'engage à céder à titre gratuit à la Ville d'Évreux :

- Les stationnements le long de la rue Carnot.
- La rue Hoche et son prolongement jusqu'au terrain de pétanque.

- La rue Marceau et son prolongement.
- Les stationnements de part et d'autre de la rue Marceau.
- Les stationnements et voiries de la rue Kellerman.
- La rue Kleber.
- Le reliquat de la rue Carnot et ses stationnements, derrière les immeubles.
- Les espaces verts.
- Les espaces réalisés par le PRU.

*Eure habitat sera donc déliée de l'entretien et de la remise en état de ces voiries, qui représente un coût de 200 000€ de travaux. Réciproquement, l'organisme s'engage à ne pas réclamer les 200 000€ nés de son litige avec EPN au sujet de la ZAC du Vallon Fleuri.*

*EPN s'engage quant à elle à effectuer la remise en état des différents espaces ainsi cédés à la Ville, représentant 200 000€ de travaux qui étaient à l'origine à la charge d'Eure habitat.*

### **Motion pour le soutien au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie**

**M. Guy LEFRAND**

Nous avons terminé nos délibérations, je vous propose maintenant, avant d'aller vous sustenter, parce que vous l'avez bien mérité, deux motions : une première sur le soutien au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie et une deuxième sur le projet d'enfouissement de déchets inertes à Arnières-sur-Iton.

Mme AUGER, pour la première.

**Mme Stéphanie AUGER**

Merci M. le Président.

Chers collègues, nous vous proposons ce soir une motion de soutien au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie. L'État a annoncé le 11 juillet dernier une nouvelle baisse de la ressource fiscale affectée au réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie à hauteur de 400 M€ d'ici 2022, soit l'équivalent de 50 % de leurs ressources. Cette nouvelle coupe drastique survient après une baisse de 150 millions en 2018 et ne pourra être absorbée par le réseau des CCI sans remise en cause du maillage des CCI dans les territoires et de l'accompagnement de proximité apporté aux TPE/PME. Si cette chute de la ressource fiscale affectée aux CCI devait être confirmée par le gouvernement, les élus que nous sommes considèrent que plusieurs actions des chambres consulaires seraient remises en cause. Vous en avez la liste, il s'agit notamment de :

- L'accompagnement des TPE/PME  
Je vous rappelle que nous avons une convention avec la CCI sur le territoire et nous avons des relations très partenariales.
- Les partenariats mis en place entre les CCI et les intercommunalités,
- La proximité des services,
- L'investissement apporté sur les territoires,
- L'engagement bénévole des chefs d'entreprise au plan national – plus de 7 500 chefs d'entreprises sont impliqués.

Ainsi, si nous pouvons souscrire aux objectifs de réforme du réseau des CCI, nous appelons néanmoins le gouvernement à préserver la proximité et à veiller au rythme et à la faisabilité humaine et financière de cette transformation. Et donc, nous vous demandons ce soir de nous accompagner sur cette motion.

**M. Guy LEFRAND**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention : M. RANGER.

Je vous remercie.

**Le Conseil communautaire,**

- **SOUTIENT (moins 1 abstention)** le réseau des CCI, partenaires privilégiés des EPCI,
- **EXPRIME**, au même titre que l'Association des communautés de France (AdCF), leurs plus vives inquiétudes quant au devenir d'actions essentielles au développement économique des territoires.

## Motion contre le projet de décharge GUINTOLI à Arnières-sur-Iton

### **M. Guy LEFRAND**

Les trois communes concernées par le projet d'enfouissement des déchets, Les Baux-Sainte-Croix, Arnières-sur-Iton et Évreux, ont voté à l'unanimité contre ce projet. Afin de soutenir la commune d'Arnières-sur-Iton et les communes limitrophes, nous vous proposons que l'ensemble de la Communauté d'Agglomération adopte cette motion.

M. HUBERT.

### **M. Xavier HUBERT**

Vous l'avez peut-être lu dans la presse qui s'est fait l'écho de cette difficulté importante. La commune d'Arnières avait été sollicitée par une entreprise de travaux publics, GUINTOLI, pour accueillir sur son territoire des déchets provenant de la déviation sud-ouest d'Évreux. La commune, comme elle l'a fait à d'autres occasions, avait donné un premier accord pour aider finalement à la réalisation de nos projets intercommunaux. Aujourd'hui, la commune est de nouveau sollicitée, et le dossier qui est présenté a singulièrement changé par rapport à ce qui avait été annoncé en 2014-2015.

Tout d'abord, la superficie impactée par ce projet n'est plus de 5 ou 6 000 m<sup>2</sup> mais de près de 100 000 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire 10 hectares. Les voies d'accès imposent de créer le long d'un petit chemin existant le long des coteaux, un chemin tout à fait agréable pour la balade et le footing, une voie de 7 mètres de large qui défigurerait cet endroit. En outre, on s'aperçoit que les déchets de la déviation ne représentent plus qu'une faible partie de l'ensemble des déchets inertes qui seraient entreposés. Et puis les déchets des dossiers locaux, qui représentaient environ 50 000 m<sup>3</sup>, sont en réalité annoncés sur près de 500 000 m<sup>3</sup>, c'est-à-dire à peu près dix fois ce qui était initialement annoncé. L'exploitation initialement prévue pour trois ans a été portée à dix années. Le projet n'est donc plus le même et nous soutenons la commune d'Arnières-sur-Iton dans son opposition à ce projet qui véritablement impacterait lourdement Arnières.

### **M. Guy LEFRAND**

Avez-vous des remarques particulières ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Notre conseil communautaire est terminé. Je vous remercie et je vous propose de nous retrouver à côté pour une collation bien méritée.

### **Le Conseil communautaire,**

- **S'OPPOSE** au projet présenté par l'entreprise GUINTOLI visant à enfouir des déchets inertes dans la commune d'Arnières-sur-Iton.

---

La séance est levée à 22 heures 03.



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
•••  
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2018  
•••  
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 14 novembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 novembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

**PRESENTS :**

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur MABIRE Arnaud,

**DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- **ADOPTE** le choix opéré par le Centre de gestion de l'Eure qui a retenu le groupement SOFAXIS/CNP pour conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel sous la forme d'une couverture « prévoyance », **DECIDE** de fixer le montant de la participation financière pour la prévoyance maintien de salaire à 4 € brut par mois par agent adhérent à une garantie maintien de salaire (ce montant est proratisé au temps de travail effectué par l'agent), **OCTROIE** le versement de la participation financière proratisée au temps de travail aux agents suivants qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG 27 :

- Titulaires et stagiaires de la collectivité, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet;
- Non titulaires de droit public ou de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité,

et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

- **DECIDE** d'annuler la délibération 23 du 19 décembre 2017 en raison de la modification à la baisse du plan de financement prévisionnel de l'opération modifiant le montant de la subvention délibérée, **DECIDE** le versement à Eure habitat, d'une subvention d'un montant de 891 110 € pour la réhabilitation du « groupe des 300 » logements du quartier de la Madeleine à Evreux et **DECIDE** de garantir l'opération à hauteur de 20,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6288000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 87550 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

- **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après sollicitées dans le cadre du dispositif FISAC du centre-ville d'Evreux (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) :

**Pour Emma création** 5 place du General de Gaulle, 27000 Evreux Activité: Fabrication et vente de bijoux, vente d'accessoires de mode, une subvention d'un montant total de 371,07€

**Pour Tout pour le bureau** 15 rue de Grenoble 27000 Evreux Activité: Papeterie, articles bureautique et informatique, travaux d'impression, cadeaux, gadgets, une subvention d'un montant total de 797,90€

**Pour La Gazette** 7 rue Saint sauveur 27000 Evreux Activité: Restaurant, une subvention d'un montant total de 532,11€

**Pour L'Authentique** 13 rue du Général Leclerc 27000 Evreux Activité: Restauration, une subvention d'un montant total de 1462,5€.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant de prorogation à la convention FISAC (Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour une durée d'une année à compter du 28/11/2018, soit jusqu'au 27/11/2019 inclus.

- **DECIDE** le versement à l'Université de Rouen d'une subvention d'investissement d'un montant de 7 500 € au titre de l'acquisition d'un banc d'étude d'échangeurs thermiques informatisé pour la halle agroalimentaire de l'IUT d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document liés à cette subvention.

- **APPROUVE** les propositions d'extensions du site NATURA 2000 « Vallée de l'Eure », sur les parcelles appartenant à Evreux Portes de Normandie et référencées :

- OD 108 sur la commune du Boulay Morin (extension dans la Vallée du Mesnil Doucerain pour la préservation des coteaux calcicoles et de leurs pelouses sèches)

- et ZA 58 sur la commune d'Evreux (extension dans le secteur du lieu-dit de « la Queue d'Hirondelle » pour la préservation de prairies maigres de fauche notamment. La parcelle est classée en zone Naturelle du PLU et elle est à proximité des captages gérés par Evreux Portes de Normandie).





**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
•••  
**SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2018**  
•••  
**COMPTE RENDU**

L'An deux mille dix-huit, le 05 décembre, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 28 novembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

**PRÉSENTS :**

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno.

**DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** le versement à l'Association des étudiants du Diplôme de Comptabilité et de Gestion du Lycée Aristide Briand (association Briand DCG) d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 500 € pour la participation des étudiants au 4L Trophy (un problème technique a obligé les étudiants à acheter un nouveau véhicule) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant afférant et document liés à ladite subvention (en juin 2018, EPN avait déjà accordé à l'association une subvention de 1000 € pour leur participation à ce raid).

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018****EXTRAIT DU COMPTE RENDU****ÉVREUX**

PORTES DE NORMANDIE

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 décembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président. M. Hervé GILLES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie jusqu'à dossier 41, M BARRAL Fernand, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine jusqu'au dossier 33, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DE LANGHE Christian, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, Mme GIPSON Severine, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme JUIN Clarisse, M KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata à partir du dossier n°3, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M MASSON Serge, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre jusqu'au dossier 6, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M VEYRI Timour, Mme VILAIN Mireille, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, M MARAIS Thierry, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Mme ROUVEIX Michèle, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Madame Clarisse JUIN, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Nicolas GAVARDGONGALLUD a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER,

Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Francoise LUVINI, Mme Stéphanie AUGER a donné pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO à compter du dossier 41, M. Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à M. Emmanuel ROUSSEL à compter du dossier 6.

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BONNARD Renée, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur FRERET Robin, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynal, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame TUBIANA Camille, Monsieur ALLANO Jean-Claude

\*\*\*

**Le Conseil communautaire :**

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral des séances en date du 19 septembre et du 16 octobre 2018

☞ **DECIDE**, par vote à bulletins secrets demandé par 1/3 des élus présents, le maintien de M. Ludovic Bourrellier, Vice-président privé de ses délégations, dans ses fonctions de Vice-président. Le détail du vote est le suivant :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
Nombre de bulletins blancs et nuls	12
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	47

Le résultat des opérations de vote est le suivant :

**48 voix contre la suspension** des fonctions de M. BOURRELLIER

46 voix pour la suspension des fonctions de M. BOURRELLIER

☞ **PROCEDE** à l'élection d'un 4<sup>ème</sup> membre du Bureau communautaire et **DESIGNE Madame Francine MARAGLIANO** en qualité de membre du Bureau communautaire d'EPN  
Candidature : Mme Francine MARAGLIANO

Le résultat de l'élection du nouveau membre du Bureau communautaire est le suivant :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	113
Nombre de bulletins blancs et nuls	32
Nombre de suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41

Le résultat des votes est le suivant :

**Mme Francine MARAGLIANO 74**

Mme Séverine GIPSON 6

M. Gérard SILIGHINI 1

☞ **DECIDE** de définir l'intérêt communautaire en matière d'Equilibre social de l'habitat l'intérêt communautaire comme suit, dans l'attente des documents de planification :

**1. Politique du logement d'intérêt communautaire**

Dans le cadre du développement de la politique d'habitat, sont d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre de la politique de peuplement, telle que définie dans le document cadre et Convention Intercommunale d'Attribution de la Conférence Intercommunale du logement, ainsi que la coordination du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et le dispositif de gestion partagée des dossiers de demande ;
- l'accompagnement à l'information et la communication sur l'habitat ;
- la création de ZAC d'habitat d'intérêt communautaire

## **2. Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire, dans le parc locatif social et le parc en accession sociale, les actions contribuant au développement et à l'amélioration du logement social. Cela se traduit par l'apport de subvention et de garanties pour les opérations portées par les organismes d'habitation à loyer modéré au sens large qui œuvrent sur le territoire, soit ceux mentionnés à l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (offices publics de l'habitat, sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré, sociétés anonymes coopératives de production et sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, fondations d'habitations à loyer modéré), ainsi que les Sociétés d'Economie Mixte de construction et de gestion de logements sociaux, les associations agréées Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion par l'Etat et les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et qui contribuent notamment à la réalisation des orientations visant à la mise en œuvre d'actions du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement de Personnes Défavorisées.

## **3. Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

Est d'intérêt communautaire l'accompagnement au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) notamment par la participation financière au Fonds de Solidarité Habitat.

## **4. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire, au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti, les opérations s'inscrivant dans un dispositif contractuel et partenarial en vue d'améliorer et requalifier le parc de logements, dont les OPAH, PIG, OPAH-RU, Plan de Sauvegarde et les Projets de Renouvellement Urbain, à l'exception des opérations dont l'objet relève de l'embellissement.

et **DIT** que le PLUI HD en cours d'élaboration pourra modifier certaines dispositions de la présente délibération

☞ **FIXE** l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » comme suit :

- Politique de maintien et d'accès favorisé à une offre commerciale de proximité (maillage du territoire)
- Actions de soutien à la diversité des commerces
- Portage des opérations de soutien au commerce et à l'artisanat (exemples : FISAC, Atout Cœur de Ville...)
- Actions de renforcement de l'attractivité commerciale et de résorption de la vacance commerciale
- Accompagnement à la modernisation des commerces
- Coordination de la dynamique commerciale en lien avec les associations de commerçants

**PRECISE** que les communes peuvent continuer à œuvrer dans ce domaine en partenariat avec EPN en particulier dans l'objectif de diversité et de sauvegarde des derniers commerces, **PRECISE** que les actions relatives au soutien ou à la mise en œuvre de l'animation commerciale relèvent de la compétence exclusive des communes et **PRECISE** qu'une commune pourra agir seule pour réaliser une action n'étant pas définie comme étant d'intérêt communautaire, en vertu de la clause générale de compétence

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières et **DECIDE** de **RECONDUIRE** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du SBV4R ;

**Titulaires :**

Mme Danièle VIBOUD (Croth)  
M. Jean-Pierre GATINES (Garenes sur Eure)  
Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly sur Eure)

**Suppléants :**

M. Noel DUFLOS (Croth)  
M. Gilbert LETENEUR (Garenes sur Eure)  
M. Jean-François VERDIER (Marcilly sur Eure)

- **DECIDE d'ADHERER** au SETOM au titre de l'exercice de la compétence Traitement des ordures ménagères, étant entendu que la gestion des déchèteries demeure rattachée à la compétence Collecte et **PROCEDE** à la désignation des 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants d'EPN au sein du comité syndical du SETOM. Après les opérations de vote, sont désignés

**TITULAIRES**

M. BARRAL  
M. BOUILLIE  
M. CASTEL  
M. CINTRAT  
M. CLOMENIL  
M. CONFAIS  
MME COULONG  
M. DOSSANG  
M. GAVARD-GONGALLUD  
M. HAMEL  
M. HERVIEU  
M. NOGAREDE  
M. PERRIN

**SUPPLEANTS**

M. ALORY  
M. BOREGGIO  
M. COLLEU  
Mme DIOUKHANE  
M. GROIZELEAU  
M. HEROUARD  
M. HUBERT  
M. KELLO  
M. LEFRAND  
Mme LESEIGNEUR  
M. MOLINA  
M. ROYOUX  
M. SILIGHINI

☞ **ADOpte (moins 3 voix contre)** les attributions de compensation définitives 2018 conformément aux propositions du Rapport de la CLECT adopté à la majorité qualifiée des communes membres, selon le récapitulatif suivant :

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ARNIERES-SUR-ITON	38 016,23		46 927,89	
AVIRON	24 651,05		27 533,05	
BONCOURT	2 920,50		7 783,00	
CAUGE	19 438,09		27 281,09	
CIERREY	9 247,99		24 443,49	
DARDEZ	6 218,48		6 725,98	
EMMALEVILLE	1 879,49		3 666,99	
GAUCIEL	14 029,50		15 685,00	
HUEST	4 179,18		6 207,68	
IRREVILLE	5 942,82		7 244,82	

LA TRINITE	3 297,69		7 552,19	
LES BAUX SAINTE-CROIX	21 630,04		25 768,04	
LES VENTES	18 269,52		24 041,02	
MESNIL-FUGUET	6 597,66		6 972,66	
PLESSIS-GROHAN	16 392,65		20 481,65	
REUILLY	9 397,62		11 240,62	
SASSEY	6 813,48		7 188,48	
SAINT- GERMAIN DES ANGLES	5 496,85		6 348,18	
SAINT-LUC	6 546,40		7 353,90	
SAINT-MARTIN LA CAMPAGNE	5 004,80		5 302,80	
SAINT-VIGOR	8 505,97		10 103,83	
TOURNEVILLE	9 365,34		10 917,98	
VAL-DAVID	13 707,03		26 471,03	
<b>Total à percevoir</b>	<b>257 548,38</b>		<b>343 241,37</b>	
<b>COMMUNES Grand Evreux Agglomération</b>	<b>Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)</b>		<b>Attributions de compensation définitives</b>	
	<b>A percevoir</b>	<b>A verser</b>	<b>A percevoir</b>	<b>A verser</b>
ANGERVILLE-LA CAMPAGNE		105 954,01		95 116,01
BOULAY-MORIN (LE)		2 799,41	945,80	
EVREUX		13 104 479,12		12 672 586,16
FAUVILLE		70 322,17		68 711,17
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		32 839,45		30 676,45
GRAVIGNY		617 315,32		588 596,82
GUICHAINVILLE		200 964,63		177 117,63
LA CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX		7 464,22		4 507,22
LE VIEIL-EVREUX		146 455,87		111 809,87
MISEREY		44 312,95		40 391,95
NORMANVILLE		122 099,06		113 078,03
PARVILLE		7 976,13		5 497,13
SACQUENVILLE		18 485,06		10 323,06
SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT		408 119,25		318 049,25
<b>Sous-totaux – Ex-GEA</b>	<b>257 548,38</b>	<b>14 889 586,65</b>	<b>945,80</b>	<b>14 236 460,75</b>

COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
LES AUTHIEUX		9.060,07		9.060,07
BOIS-LE-ROI		32.410,31		32.410,31
BRETAGNOLLES		6.994,81		6.994,81
CHAMPIGNY-LA FUTELAYE		1.490,99		1.490,99
CHAVIGNY-BAILLEUL		17.112,48		14.698,48
COUDRES		8.735,78		8.735,78
LA BARONNIE		16.085,94		16.085,94
LA COUTURE BOUSSEY		209.339,98		209.339,98
CROTH		59.386,79		57 721,79
EPIEDS		10.223,54		10.223,54
LA FORET DU PARC		5.251,87		5.251,87
FOUCRAINVILLE		3.494,62		3.494,62
FRESNEY		14.550,95		14.550,95
GARENNES SUR EURE		263.711,66		260 929,66
GROSSOEUVRE		82.445,03		82.445,03
L'HABIT		19.966,58		19.966,58
JUELLES		483,75		483,75
LIGNEROLLES		9.659,44		9.659,44
MARCILLY SUR EURE		173.780,81		171 622,21
MOUSSEAUX NEUVILLE		38.936,13		38.936,13
PREY		82.859,51		82.859,51
SAINT-ANDRE DE L'EURE		766.791,02		766.791,02
SAINT-GERMAIN DE FRESNEY		3.590,24		3.590,24
SAINT-LAURENT DES BOIS		12.563,68		12.563,68
SEREZ		5.628,18		5.628,18
<i>Sous-totaux - Ex- CCPN</i>		<b>1 854 554,16</b>		<b>1 845 534,56</b>
<b>Totaux</b>	<b>257 548,38</b>	<b>16 744 140,81</b>	<b>344 187,17</b>	<b>16 081 995,31</b>

COMMUNES ayant adhéré à EPN au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ACON		39 603,10		12 202,03
COURDEMANCHE		45 093,61		15 873,53
DROISY		26 423,78		0,00
ILLIERS-L'EVEQUE		80 759,43		43 662,34
MARCILLY-LA- CAMPAGNE		80 237,40		29 226,18
MESNIL-SUR- L'ESTREE		136 768,66		108 300,07
MOISVILLE		11 005,97		0,00
MUZY		51 620,78		24 279,16
SAINT-GERMAIN- SUR-AVRE		77 501,80		39 783,33
MOUETTES		65 028,00		42 559,30
FONTAINE-SOUS- JOUY	2 572,08			0,00
JOUY-SUR-EURE		638,82		0,00
<i>Sous-totaux Adhésions 2018</i>	<i>2 572,08</i>	<i>614 681,35</i>	<i>0,00</i>	<i>315 885,94</i>
<b>Totaux</b>	<b>260 120,46</b>	<b>17 358 822,16</b>	<b>344 187,17</b>	<b>16 397 881,25</b>

☞ **VALIDE (moins 1 voix contre et 1 abstention)** l'actualisation des critères de réparation de la DSC pour 2018 sur les bases suivantes :

- population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2017 émanant de la préfecture,
- nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2015
- Nombre de logements sociaux : DREAL Haute Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

☞ **ADMET** en créances éteintes les sommes de :

- Budget principal 150,37 €
- Budget Eau 13 268,86 €
- Budget Assainissement 3 149,25 €

☞ **DECIDE** la reprise sur l'exercice 2018 des arriérés de subventions transférables auquel s'ajoute l'annuité de 2018 portant sur les subventions perçues de l'Etat, de la Région, du département, d'autres organismes pour un montant total de 361 308,51 € et **DECIDE** pour l'exercice 2019 et suivants d'une reprise de 90 327,13 €



☞ **ADOPTE (moins 6 abstentions)** la ventilation ci-après des coûts nets restitués aux communes de l'ex CCPN, consécutivement à la restitution de la compétence enfance/jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

Communes	Coûts nets restitués
Les Authieux	14 929 €
Bois-le-Roy	70 137 €
Bretagnolles	6 729 €
Champigny-la-Futelaye	14 864 €
Chavigny-Bailleul	31 171 €
Coudres	27 491 €
La Couture Boussey	129 168 €
Croth	65 546 €
Epieds	15 718 €
La Forêt du Parc	30 601 €
Foucrainville	2 566 €
Fresney	20 626 €
La Baronnie	37 588 €
Garennes-sur-Eure	107 664 €
Grossoeuvre	62 576 €
L'Habit	28 569 €
Jumelles	19 683 €
Lignerolles	16 477 €
Marcilly-sur-Eure	87 780 €
Mousseaux-Neuville	35 287 €
Prey	55 943 €
Saint-André de l'Eure	185 073 €
Saint-Germain-de-Fresney	10 552 €
Saint-Laurent-des-Bois	16 425 €
Serez	6 654 €
<b>TOTAL COUTS NETS RESTITUES</b>	<b>1 099 817 €</b>

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 16 892,65 € et **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités d'un montant total de 563 225,24 €

☞ **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget ZAC Centre Bourg (Saint Sébastien de Morsent), **DECIDE** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget Zone du Floquet (Sacquenville), **DECIDER** la clôture définitive au 31/12/2018 du budget, Zone d'activité des long champs (Fauville) et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2018 de ces budgets annexes

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la fusion des budgets annexes assainissement de l'ex GEA et de l'ex CCPN, la clôture définitive au 31/12/2018 du budget annexe Assainissement ex-CCPN dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2018 de ce budget annexe.

☞ **ADOPTE** la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2018

☞ **DECIDE** la création du budget annexe long buisson 3, selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur. Ce budget sera assujéti à la TVA, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toutes les écritures nécessaires à la régularisation des dépenses et recettes relatives au Long buisson 3 tant dans le budget annexe long buisson 2 que long buisson 3 et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération

☞ **EXONERE** les librairies du territoire de contribution économique territoriale

☞ **AUTORISE** le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2019, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite de 15 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2018 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2019 tels que connus fin 2018 et **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019 lors de son adoption

BUDGETS	CHAPITRES	CREDITS OUVERTS EN 2018 HORS APCP	15 % DES CREDITS OUVERTS SUITE VOTE BP DEBUT FEVRIER 2019
PRINCIPAL (01)	20 - Immobilisations incorporelles	2 825 661	423 849
	204 - Subventions d'équipement versées	7 338 586	1 100 788
	21 - Immobilisations corporelles	22 905 371	3 435 806
	23 - Immobilisations en cours	1 912 480	286 872
	45 - Comptabilité distincte rattachée	90 000	13 500
<b>TOTAL (01)</b>		<b>35 072 097</b>	<b>5 260 815</b>
EAU (02)	20 - Immobilisations incorporelles	252 155	37 823
	21 - Immobilisations corporelles	2 158 706	323 806
	23 - Immobilisations en cours	2 220	333
	45 - Comptabilité distincte rattachée	531 793	79 769
<b>TOTAL (02)</b>		<b>2 944 874</b>	<b>441 731</b>
ASSAINISSEMENT (03)	20 - Immobilisations incorporelles	226 919	34 038
	21 - Immobilisations corporelles	1 640 723	246 108
<b>TOTAL (03)</b>		<b>1 867 642</b>	<b>280 146</b>
MOBILITES DURABLES (04)	20 - Immobilisations incorporelles	727 692	109 154
	21 - Immobilisations corporelles	3 702 551	555 383
	23 - Immobilisations en cours	682 783	102 417
<b>TOTAL (04)</b>		<b>5 113 026</b>	<b>766 954</b>
PEPINIERE SCIENTIFIQUE (22)	21 - Immobilisations corporelles	39 202	5 880
<b>TOTAL (22)</b>		<b>39 202</b>	<b>5 880</b>
SPANC (23)	20 - Immobilisations incorporelles	5 250	788
	21 - Immobilisations corporelles	6 403	960
<b>TOTAL (23)</b>		<b>11 653</b>	<b>1 748</b>
ECONOMIE (32)	20 - Immobilisations incorporelles	5 595	839
	21 - Immobilisations corporelles	519 817	77 973
<b>TOTAL (32)</b>		<b>525 412</b>	<b>78 812</b>

☞ **REVALORISE (moins 7 voix contre et 4 abstentions)** les tarifs communautaires des services ci-après pour l'année 2019 :

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Evreux
- Tarifs d'intervention du service eau potable
- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Petite enfance
- Accueils de loisirs sans hébergement
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Evreux (l'entrée au Musée est gratuite) et du Musée des Instruments à Vent de la Couture Bousseux (l'entrée au Musée est gratuite)
- Piscines
- Hippodrome.

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 40 000 € à la commune de Caugé pour son opération de réhabilitation du Mille club en halle ouverte et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 233 577 € à la commune des Baux Sainte Croix pour l'aménagement de son centre bourg et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document y afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 3 733 € à la commune de Saint-André de l'Eure pour la création de pistes cyclables et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document y afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 1 150 995 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour son opération de construction d'un équipement à vocation sportive et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tous documents afférents à ce dossier, y compris les éventuels avenants

☞ **APPROUVE** la passation d'une convention de prestation de services entre la Ville d'Evreux et Evreux Portes de Normandie, relative à l'entretien par les agents municipaux du Musée d'Art, d'Histoire et Archéologie et du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention et éventuels avenants à intervenir.

☞ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de service relative à l'utilisation du restaurant municipal de la ville d'Evreux par les agents d'Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et éventuels avenants à intervenir. La participation financière d'EPN correspond à la différence entre d'une part, le coût réel de production et de gestion du restaurant administratif (9,20 € en 2019) et d'autre part, le prix d'achat du repas par l'agent (3,70 € en 2019).

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions)** les fonds de concours exceptionnels ci-après, en fonctionnement, aux communes suivantes :

- Commune Les Authieux : un fonds de concours de 10 000 €
- Commune de Bois le Roi : un fonds de concours de 13 000 €
- Commune de Coudres : un fonds de concours de 12 000 €
- Commune de Mousseaux Neuville : un fonds de concours de 20 000 €

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de :

- 9 424,20 € à la commune d'Aviron pour l'acquisition de jeux extérieurs pour l'école,
- 8 081,96 € à la commune de Coudres pour l'acquisition et la pose de 4 abribus,
- 22 595,50 € à la commune de Coudres pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes/cantine scolaire,
- 14 428,91 € à la commune de Croth pour l'aménagement d'un plateau surélevé place de la Mairie,
- 7 250 € à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la remise à niveau de la sécurité incendie de la commune,
- 20 809,48 € à la commune de Gauciel pour la rénovation du système de chauffage du groupe scolaire et de la mairie,
- 8 339,25 € à la commune de Gauciel pour la mise aux normes PMR et la suppression de l'utilisation des produits de traitement dans les allées du cimetière,
- 26 585,52 € à la commune de Gravigny pour le programme de travaux 2018 du groupe scolaire,
- 1 099,50 € à la commune de Grossoeuvre pour la création d'un abribus,
- 2 655,20 € à la commune de Huest pour l'acquisition d'un écran numérique pour le groupe scolaire,
- 1 241,50 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 de l'extension de la mairie (renforcement béton du pourtour de la mairie),
- 2 290,79 € à la commune de la Chapelle du Bois des Faulx pour l'isolation du plafond de l'école primaire,
- 20 131,50 € à la commune des Ventes pour le réaménagement d'espaces publics communaux afin d'en faciliter l'entretien en « zéro phyto »,
- 3 489,60 € à la commune de Marcilly la Campagne pour les travaux d'insonorisation de la cantine,
- 1 495 € à la commune de Marcilly sur Eure pour la mise aux normes de l'alarme PPMS des écoles,
- 1 484,25 € à la commune de Marcilly sur Eure pour la mise en sécurité de l'entrée des écoles,
- 2 168,18 € à la commune de Miserey pour la réalisation de 16 cavurnes au cimetière,
- 2 387,50 € à la commune de Normanville pour la réfection des allées secondaires du cimetière,
- 2 321 € à la commune de Normanville pour l'installation de coussins lyonnais sur la route de la Vallée,
- 1 870 € à la commune de Sacquenville pour la mise en sécurité de la salle des fêtes,
- 754 € à la commune de Saint Martin la Campagne pour l'acquisition d'un radar pédagogique,
- 1 440 € à la commune de Tourneville pour le ravalement de la façade de la mairie,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

☞ **DECIDE de FAIRE PROCEDER** à la rédaction de l'acte notarié constatant le transfert de propriété des biens cadastrés commune de Droisy, section C n°580 pour 2ha 78a 29ca, n°598 pour 15a 00ca, n°602 pour 14a 46ca, n°603 pour 7a 33ca, n°605 pour 36a 97ca, n°606 pour 68a 09ca, n°608 pour 20a 00ca et n°611 pour 43a 00ca (lotissement artisanal Les Vignes) au profit d'Evreux Portes de Normandie, les frais de notaire étant à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CEDE** à l'entreprise BLOT (activité de mécanique industrielle) ou toute société ou personne physique qu'elle se substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles XC 29, 32, 36, 43, 45, 48 sises à PREY pour un montant de 155.000,00 €, les frais de notaire et les frais de géomètre le cas échéant seront à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **ADOPTE** les modifications ci-après apportées au règlement d'attribution des aides à l'hébergement touristique :

- Hausse du taux maximal d'aide (passage de 30 à 40 %)
- Augmentation des plafonds de subvention selon les catégories d'hébergements :
  - *Meublés* : maximum de 15 lits touristiques par structure, subvention maximale de 20 000 € (15 000 € auparavant)
  - *Chambre Hôtes* : maximum 5 chambres par structure, 15 lits touristiques, subvention maximale de 20 000 € (15 000 € auparavant)
  - *Hôtel* : maximum 5 chambres par structure, 15 lits touristiques, subvention maximale de 25 000 € (15 000 € auparavant)
  - *Hébergement de groupe* : minimum 16 lits touristiques, subvention maximale 60 000 € (30 000 € auparavant)
  - *Hébergement de plein air* : aménagements à usage collectif de loisirs et d'accueil (plafond de subvention à 60 000 € (25 000 € auparavant))

et **APPROUVE** les termes du règlement pour l'attribution de subventions pour la création et le développement d'hébergements touristiques sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 10 500 € à M. et Mme MARTIN au titre de leur projet de création d'un gîte 7 places, sur la commune de Garennes-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 60 000 € à la SCI ABVLB au titre de son projet de création d'hébergements touristiques (43 couchages dans 4 hébergements) au Domaine de Saint Vigor, dans la commune de St Vigor et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

☞ **APPROUVE** les conclusions du rapport du commissaire enquêteur tirant le bilan de la concertation publique menée dans le cadre du projet de création de la ZAC Saint Louis à Evreux (les modalités de concertation délibérées ont été entièrement respectées par EPN et ont été mises en œuvre de façon effective et constante avec la population. Cette concertation a permis à la population d'appréhender et de comprendre les objectifs et les caractéristiques principales du projet de requalification du site Saint-Louis. Les objectifs poursuivis par la collectivité et grands principes du dossier de création de la ZAC Saint-Louis ne sont pas remis en cause par les habitants. Les observations formulées ont permis de mettre en relief les préoccupations des habitants quant au stationnement, à la qualité urbaine de l'opération et à l'insertion paysagère des constructions) et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération

☞ **PROPOSE** au syndicat des copropriétaires de la Cité Lafayette à Evreux, la candidature de la société PCG, représentée par monsieur Pascal CHATONNET.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président d'Evreux Portes de Normandie à lancer la consultation dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque et à procéder à la sélection d'un aménageur pour la réalisation de la ZAC de la Cité Lafayette à Evreux, **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à mener les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à signer la concession publique d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet

☞ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontaine sous Jouy, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Fontaine sous Jouy et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Fontaine sous Jouy et au siège d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly sur Eure, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Marcilly sur Eure et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Marcilly sur Eure et au siège d'Evreux Portes de Normandie.

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SARL LE CLOS BOULEAU (opération de 16 terrains à bâtir à Caugé) relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Caugé et la SARL LE CLOS BOULEAU ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **FIXE** le périmètre suivant pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable rue des Moissonneurs à Guichainville : parcelle sise 52 bis rue des Moissonneurs à Guichainville, cadastrée AK 7- 8 – 9 – 234 et 236, lequel financement prévoit une prise en charge par chaque propriétaire dont la parcelle est comprise dans ledit périmètre de 50% et de 25% du montant des travaux (50 % pour le propriétaire de la parcelle XI 51 ; 25% pour le propriétaire de la parcelle AK 14 et 25% pour M. FRILEUX), **DECIDE** en conséquence la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les parcelles comprises dans ledit périmètre, pour un montant estimé de 23 741,25 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer en conséquence la prise en charge financière des travaux par Monsieur FRILEUX à hauteur de 25% du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 5 930,31 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur FRILEUX et Evreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur FRILEUX et futurs acquéreurs potentiels de la parcelle AK14 et XI51, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **DECIDE** d'attribuer à la SPL Transurbain le contrat d'obligation de service public de mobilité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, **DECIDE** de procéder à la résiliation anticipée du contrat de Délégation de Service Public de transport urbain, actuellement en vigueur, au 31 décembre 2018 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat en question et tout acte s'y rapportant

☞ **DECIDE** la création d'un relais parents assistantes maternelles dans la commune du Val David pour les communes du Val David (siège du Relais), Grosseoeuvre, Prey, La Baronnie, Saint-Luc, La Trinité, Le Vieil Evreux, Cierrey, Miserey et Boncourt; **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux à passer avec la commune du Val David, convention établie pour une durée de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** ladite convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services établies pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction à passer avec les communes de Gravigny et de Saint Sébastien de Morsent qui mettent des locaux à disposition d'EPN pour la compétence Petite enfance, **APPROUVE** les termes des procès-verbaux de mise à disposition de la partie des bâtiments des Relais Parents Assistantes Maternelles et du Multi-accueil des communes de Saint-Sébastien de Morsent et Gravigny, des mobiliers et matériels qu'ils contiennent, nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance et au fonctionnement du Multi-Accueil et des RPAM, conventions établies à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ou procès-verbaux ainsi que les avenants éventuels à intervenir

☞ **APPROUVE** le contenu des règlements intérieurs de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants, Halte-garderie et crèche Familiale du territoire d'EPN, règlements établis avec la CAF et avec la PMI

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants du Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la CAF au titre de l'année 2018, date de reprise de la compétence Petite enfance par EPN

☞ **ACTUALISE** le Règlement Intérieur des Accueils de loisirs sans hébergement concernant la classification et la tarification du mercredi ainsi que la procédure relative aux impayés

☞ **DECIDE** la gestion provisoire par EPN, de l'accueil extra-scolaire et périscolaire pour le compte du syndicat « La Clé des champs », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 aout 2019, **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre de la gestion provisoire de l'accueil extra-scolaire et périscolaire ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 40 770,40 € au Conseil Départemental de l'Eure pour le Fonds de solidarité habitat, au titre de l'exercice 2018.

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 3 250 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

- Association d'Aide aux Victimes Et D'Actions du Champ Judiciaire : 2228 €
- Initiatives Positives : 1022 €

☞ **DECIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € au Collège des 7 épis et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **DECIDE** la création de l'Espace de services au public, en préfiguration de la Maison de Services au Public (le projet porte sur la création d'espaces mutualisés de services visant à développer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Destinée à délivrer de l'information transversale de premier niveau et à l'accompagnement des usagers sur des démarches spécifiques, cette structure articule présence humaine et outils numériques. Les services rendus concernent principalement le champ des prestations sociales, de l'aide à l'emploi et de l'accès aux droits), **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente, les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels, ainsi qu'à terme la convention cadre MSAP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 19 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

- Maison de l'enfant et des découvertes : 6 000 €
- Conceptic : 9 000 €
- Alegria : 4 000 €

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** une subvention de 30 000 € en investissement à Education et Formation pour l'école de production Usin'Eure spécialisée dans la métallurgie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels

☞ **ADOPTE** les tarifs de l'Eau, de l'Assainissement Collectif et de l'assainissement non collectif, ci-après pour l'année 2019 :

#### 1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2019

Il convient de maintenir sur l'ensemble du territoire EPN, la recette de 20 € TTC (18,96 € HT avec une TVA à 5,5 %) correspondant aux frais administratifs engendrés par la prise en compte du nouvel abonné. (pour rappel la mise en place de la facture contrat a été délibérée en 2012).

#### 1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :

	Distribution eau potable				Taxes et redevances		Prix du m <sup>3</sup> TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m <sup>3</sup>	Prix de l'eau (collectivité) > 1000 m <sup>3</sup> en €/m <sup>3</sup>	Préservation de la ressource en €/m <sup>3</sup>	TVA	Redevance pollution domestique en €/m <sup>3</sup>	
Acon	50,00	1,30	1,25	0,0957	5,50%	0,42	2,36
Droisy	50,00	1,30	1,25	0,0957	5,50%	0,42	2,36
Mousseau Neuville *	64,28	0,903	0,903	0,09	5,50%	0,42	1,96
Bois le Roi	14,00	1,11	1,11	0,062	5,50%	0,42	1,8
Muzy	48,13	2,00	2,00	0	5,50%	0,42	2,97
Prey	24,00	0,73	0,730	0	5,5%	0,42	1,42
Fontaine sous Jouy	29,325	1,148	1,148	0,108	5,50%	0,42	2,03
Jouy sur Eure	29,325	1,148	1,148	0,108	5,50%	0,42	2,03



\*Pour la commune de Bois le Roy, le montant des abonnements se décompose de la façon suivante :

Abonnements annuels	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	14,00 €
Part fixe annuelle 20mm	19,00 €
Part fixe annuelle 30mm	25,50 €
Part fixe annuelle 40mm	48,50 €
Part fixe annuelle 60mm	490,03 €

### Secteur Ex Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Plateau de Saint André (SAEPPD)

	Distribution eau potable			Taxes et redevances		
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m <sup>3</sup>	Préservation de la ressource en €/m <sup>3</sup>	TVA	Redevance pollution domestique en €/m <sup>3</sup>	Prix du m <sup>3</sup> TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
Bretagnolles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Champigny la Futelaye	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Chavigny Bailleul	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Coudres	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Epieds	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Foucrainville	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Fresney	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Grossoeuvre	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Jumelles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
La Baronnie	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
La Forêt du Parc	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Les Authieux	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Lignerolles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Marcilly la Campagne	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Moisville	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Saint André de l'Eure	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Saint Germain de Fresney	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Serez	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77

## Secteur EX Grand Evreux Agglomération (GEA)

	Distribution eau potable			Taxes et redevances		
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m <sup>3</sup>	Préservation de la ressource en €/m <sup>3</sup>	TVA	Redevance pollution domestique en €/m <sup>3</sup>	Prix du m <sup>3</sup> TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
Angerville la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Arnières sur Iton	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Aviron	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Boncourt	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Caugé	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Cierrey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Dardez	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Emalleville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Evreux	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Fauville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Gauciel	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Gauville la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Gravigny	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Guichainville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Huest	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Irreville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
La Chapelle du Bois des Faulx	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
La Trinité	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Le Boulay Morin	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Mesnil Fuguet	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Plessis Grohan	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Val David	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Le Vieil Evreux	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Les Baux Sainte Croix	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Les Ventes	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Miserey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Normanville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Parville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Reuilly	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Sacquenville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Germain des Angles	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Luc	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Saint Martin la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42

Saint Sébastien de Morsent	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Vigor	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Sassey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Tourneville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42

Pour ces communes, le montant des abonnements se décompose de la façon suivante :

Abonnements	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	55,52 €
Part fixe annuelle 20mm	109,97 €
Part fixe annuelle 30mm	171,71 €
Part fixe annuelle 40mm	232,06 €
Part fixe annuelle 60mm	490,03 €
Part fixe annuelle 80mm	550,00 €
Part fixe annuelle 100mm	650,00 €
Part fixe annuelle 150mm	750,00 €
Part fixe annuelle 200mm	917,51 €

## 1.2 - Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :

Pour les communes de Croth, Garennes sur Eure, L'Habit, La couture Boussey, Mouettes les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure.

Tarifs applicables en 2018 exprimés à partir du Rapport sur le prix et la qualité du service 2017.

	Distribution eau potable				Taxes et redevances		
	Abonnement part fixe Ø 15 (délégataire) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m <sup>3</sup>	Prix de l'eau (délégataire) en €/m <sup>3</sup>	Préservation de la ressource en €/m <sup>3</sup>	TVA	Redevance pollution domestique en €/m <sup>3</sup>	Prix du m <sup>3</sup> TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
Communes	10,64	0,51	0,7598	0,1089	5,50%	0,42	1,99

Pour les communes de Courdemanche, Iliers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avres, Saint Laurent des Bois les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

## 2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2019

### 2.1 Secteur hors délégation de service public

#### EPN - Secteur ex-CCPN

	Distribution assainissement			Taxes et redevances		
	Abonnement (collectivité) en €/an	Prix du m <sup>3</sup> de l'assainissement (collectivité) en €/m <sup>3</sup>	Prix du m <sup>3</sup> de l'assainissement (délégataire) en €/m <sup>3</sup>	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m <sup>3</sup>	Prix du m <sup>3</sup> TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
Croth	0,00	2,94	0,00	0%	0,24	3,18
Garennes sur Eure	48,03	2,59	0,00	0%	0,24	3,23
La Couture Boussey	0,00	2,94	0,00	0%	0,24	3,18
Les Authieux	-	2,94	-	0%	0,24	3,18
St André de l'Eure	-	2,94	-	0%	0,24	3,18
Prey		2,94	-	0%	0,24	3,18

**Secteur Ex SYAC**

	Distribution assainissement			Taxes et redevances		Prix du m <sup>3</sup> TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
	Abonnement (collectivité) en €/an	Prix du m <sup>3</sup> de l'assainissement (collectivité) en €/m <sup>3</sup>	Prix du m <sup>3</sup> de l'assainissement (délégataire) en €/m <sup>3</sup>	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m <sup>3</sup>	
Mesnil sur l'Estrée	48,02	3,08	0	0%	0,24	3,72
Saint Germain sur Avre	48,02	3,08	0	0%	0,24	3,72

**EPN - Secteur ex-Grand Evreux Agglomération (GEA)**

	Distribution assainissement	Taxes et redevances		
	Prix du m <sup>3</sup> de l'assainissement (collectivité) en €/m <sup>3</sup>	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m <sup>3</sup>	Prix du m <sup>3</sup> TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
Angerville la Campagne	2,31	0%	0,24	2,55
Arnières sur Iton	2,31	0%	0,24	2,55
Aviron	2,31	0%	0,24	2,55
Caugé	2,31	0%	0,24	2,55
Evreux	2,31	0%	0,24	2,55
Fauville	2,31	0%	0,24	2,55
Gauciel	2,31	0%	0,24	2,55
Gravigny	2,31	0%	0,24	2,55
Guichainville	2,31	0%	0,24	2,55
Huest	2,31	0%	0,24	2,55
Le Boulay Morin	2,31	0%	0,24	2,55
Le Plessis Grohan	2,31	0%	0,24	2,55
Le Vieil Evreux	2,31	0%	0,24	2,55
Les Baux Sainte Croix	2,31	0%	0,24	2,55
Les Ventes	2,31	0%	0,24	2,55
Miserey	2,31	0%	0,24	2,55
Saint Sébastien de Morsent	2,31	0%	0,24	2,55

**3 - Tarif forfaitaire de la redevance d'assainissement non collectif 2019 : 23 €**

☞ **MODIFIE** les articles 5, 8.2, 8.4, 12.2, 18.3, 26.1, 26.2, 41, 42, 43.2, 43.4 et 44.2 du règlement de distribution d'eau potable

☞ **MODIFIE** les articles 13 et 20 du règlement d'assainissement collectif

☞ **ADOpte** le règlement du service public d'assainissement non collectif applicable sur la totalité du territoire d'EPN

☞ **APPROUVE (moins 6 voix contre)** la convention de mandatement à passer entre EPN et Eaux de Normandie dans le cadre de la gestion par cette société, de la facturation des usagers d'eau et d'assainissement et **AUTORISE** le Président à signer la convention de mandatement, ainsi que les éventuels avenants à intervenir

☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat du marché de délégation de service public pour l'exploitation des installations d'eau potable de la commune de Mousseaux Neuville et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole de fin de contrat

☞ **APPROUVE** les termes du Protocole de fin de contrat du marché de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes suivantes : Saint André de l'Eure, Les Authieux, La Couture Boussey, Prey, Croth et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat

☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat du marché de service public pour l'exploitation des installations d'eau potable du secteur de Saint André de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat

☞ **APPROUVE (moins 5 voix contre)** les termes de la convention de facturation de l'assainissement collectif de Saint Germain Sur Avre et Mesnil-sur-l'Estrée et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie (SAEP)

☞ **APPROUVE** la participation d'EPN (2019 €) au collectif d'animations agricoles communes pour la protection des Bassins d'alimentation des captages de l'Iton, permettant de mutualiser les moyens humains et financiers et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2019 de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires à venir

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions de mise à disposition de terrain à passer avec les propriétaires pour l'installation de piézomètres pour le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie dans la Vallée de l'Iton ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires :

- o Avec la mairie de Normanville pour la réalisation :
  - du piézomètre Pz1 sur la parcelle n°178 section A à Normanville,
  - du piézomètre Pz5 sur la parcelle n°175 section B à Normanville,
  - du piézomètre Pz11 en domaine public,
  - du piézomètre Pz12 sur la parcelle n°42 section B à Normanville.
- o Avec la SCI de la Ferme Neuve, domiciliée au 29 rue de l'Iton à Normanville, pour la réalisation :
  - des piézomètres Pz2 et Pz6 sur la parcelle n°179 section B à Normanville,
  - du piézomètre Pz9 sur la parcelle n°359 section C à Normanville.
- o Avec le Groupement Foncier Agricole des Coutures, domicilié au 28 rue Fouquet Lalong à Bondues, pour la réalisation :
  - des piézomètres Pz3 et Pz8 sur la parcelle n°173 section B à Normanville,
  - du piézomètre Pz4 sur la parcelle n°70 section B à Normanville.
- o Avec la SA SECOMILE, domiciliée au 20 rue Joséphine à Evreux, pour la réalisation du Pz7 sur la parcelle 312 section B à Normanville.
- o Avec l'Immobilière européenne des Mousquetaires, domiciliée au 11 allée des Mousquetaires à Bondoufle, pour la réalisation du piézomètre Pz14 sur la parcelle n°326 section C à Normanville.
- o Avec LIDL, domicilié 340 rue du Pin à Honguemare-Guenouville, pour la réalisation du piézomètre Pz16 sur la parcelle n°396 section AD à Gravigny.
- o Avec la mairie de Gravigny pour la réalisation :
  - du piézomètre Pz17 sur la parcelle n°207 section AE à Gravigny,
  - des piézomètres Pz15, Pz18 et Pz19 en domaine public.
- o Avec Mme Balmelle Edith, domiciliée au 3 rue de la Mairie à Gravigny, pour la réalisation du piézomètre Pz20 sur la parcelle n°323 section AD à Gravigny.

☞ **PROPOSE** aux communes membres qu'EPN gère l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public des communes, **PRECISE** que le service est rendu par EPN aux communes, contre une participation financière forfaitaire, proportionnelle au nombre de points d'eau incendie (PEI) et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les conventions et avenants éventuels à intervenir

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Grosseœuvre, pour la réalisation des travaux d'assainissement en traverse sur la RD32, d'un montant de 21 000€ maximum, suivant le décompte définitif des travaux à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

☞ **ADHERE** à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

☞ **DECIDE** la création à compter du 1er janvier 2019, d'un service commun Courrier (ce service commun serait porté par la ville d'Evreux et organisé dans les locaux de la ville ; 7 agents seront concernés et la répartition financière serait la suivante : 75 % ville d'Evreux et 25 % EPN), **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☞ **DECIDE** la création à compter du 1er janvier 2019, d'un service commun Pôle Polyvalents-polycompétents (ce service commun serait porté par la ville d'Evreux ; 4 agents seront concernés et la répartition financière serait la suivante : 90 % ville d'Evreux et 10 % EPN), **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir

☞ **DECIDE** la création d'un emploi d'infographiste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'infographie. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Attaché territorial, eu égard aux missions citées ci-dessus.

☞ **DECIDE (moins 2 voix contre et 6 abstentions)** de fixer la durée de travail effectif des agents d'Evreux Portes de Normandie sur la base de 1 607 heures annuelles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et **ADOpte** le projet de règlement du temps de travail des personnels de la Ville d'Evreux, d'Evreux Portes de Normandie, du CCAS et de la caisse des écoles.

☞ **DECIDE (moins 1 abstention)** la rédaction d'une motion demandant à Monsieur le Préfet de revenir sur le règlement départemental adopté le 9 novembre 2018, qui refuse toute Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) aux communes qui ont autorisé un lotissement sur leur territoire au cours du dernier mandat. Le projet de motion sera envoyé à tous les élus pour validation avant envoi à Monsieur le Préfet.

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SECONDE PARTIE



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

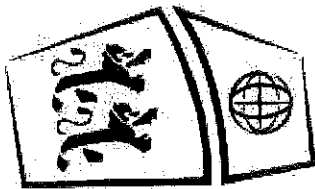
## ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE  
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE





ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION  
DE SIGNATURE  
à M. Sylvain BOREGGIO

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

ARRETE

**ARTICLE 1:** M. Sylvain BOREGGIO, 1<sup>er</sup> Vice-président, reçoit délégation pour signer pour le compte d'Evreux Portes de Normandie, la convention pour le cofinancement de l'étude stratégique pour le développement de l'attractivité commerciale des cœurs de ville et aménagements urbains.

Fait à Evreux, le 23 novembre 2018



Guy LEFRAND

23 NOV. 2018

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS  
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE



DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
Mme Eva DEVILLIERS

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature  
Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 qu'il convient d'actualiser

Vu l'arrêté en date du 29 juin 2018 qu'il convient d'actualiser

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **Mme Eva DEVILLIERS**, Directrice générale adjointe ACESS (Activités Culturelles Educatives Sportives et Sociales) du Territoire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés des services
- ▶ les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T)
- ▶ tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme DEVILLIERS, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à M. Mathieu QUEVAL, Directeur des sports et de la Jeunesse, à Mme Chrystelle LAURENT-ROGOWSKI, Directrice de la Culture et à M. Jean-Luc DELAHAIE, Directeur de l'Education et du Temps de l'Enfant

**Article 3 :** Mme Eva DEVILLIERS devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

16 NOV. 2018  
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....

Le Président



Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées

  
Sylvie MOUSSEL

Evreux, le 13 novembre 2018



  
Guy LEFRAND



ÉVREUX  
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE  
à  
M. Marc SONNET

LE PRESIDENT  
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

Vu l'arrêté en date du 25 septembre 2017 qu'il convient de compléter

ARRETE

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée dans son domaine de responsabilité à **Monsieur Marc SONNET**, Directeur des Ressources Humaines d'Evreux Portes de Normandie, pour :

**Secteur Recrutement**

- les actes relatifs aux demandes et aux conventions de stage,
- les attestations employeur relatives au secteur,
- les réponses aux candidatures spontanées,
- les courriers relatifs au non renouvellement des contrats

**Secteur paie- carrière**

- les attestations employeur relatives au secteur
- les actes relatifs aux dossiers de liquidation des retraites
- les ordres de Mission à l'exception de ceux relatifs aux élus
- les états de frais de déplacements à l'exception de ceux relatifs aux élus

**Secteur formation**

**À l'exception des actes relatifs aux élus :**

- les ordres de mission liés au secteur
- les attestations employeur relatives au secteur
- les demandes internes de formation
- les bulletins d'inscription CNFPT et hors CNFPT

**En matière de marchés publics**

- les ordres de service des marchés de la Direction des Ressources Humaines

**Tous secteurs confondus**

- tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de la gestion des ressources humaines

**Article 2 :** En l'absence ou en cas d'empêchement de M. SONNET, la présente délégation est confiée à **Mme Chantal GARCIA-GIRARD**, à l'exception de la signature des « non renouvellements » de contrats

**Article 3 :** M. Marc SONNET devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 21/12/18

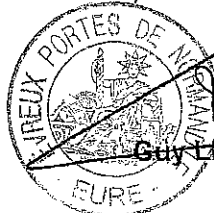
Le Président



Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées

Sylvie MOUSSEL

Evreux, le 21 décembre 2018



Guy LEFRAND